

ANALYSE COMPAREE DES PROCESSUS DE MISE EN OEUVRE ET DE TRANSFORMATION DES DISPOSITIFS DE FORMATION AGRICOLE ET RURALE DANS TROIS PAYS D'AFRIQUE : CAMEROUN, MAROC et MADAGASCAR

Volume 3
Etude au Cameroun



Aboubakar NJOYA
Octobre 2012



Ushirika wa Maendeleo ya Elimu Barani Afrika
الرابطة لأجل تطوير التربية في إفريقيا
Association for the Development of Education in Africa
Association pour le développement de l'éducation en Afrique
Associação para o Desenvolvimento da Educação em África

Cette étude a été réalisée en collaboration avec l'ADEA dans le cadre de la Triennale de l'éducation et de la formation en Afrique (Ouagadougou, Burkina Faso, 12-17 février 2012).

Thème général : « Promouvoir les connaissances, compétences et qualifications critiques pour le développement durable de l'Afrique : comment édifier/concevoir une réponse efficace des systèmes d'éducation et de formation ? »

Sous-thème n° 2 : « Développement des compétences techniques et professionnelles tout au long de la vie pour une croissance socio-économique durable de l'Afrique »

Note de l'éditeur :

L'Analyse comparée des processus de mise en œuvre et de transformation des dispositifs de formation agricole et rurale dans trois pays d'Afrique : Cameroun, Maroc et Madagascar est composée de six volumes. L'ensemble est constitué de :

- | | |
|--|----------|
| – Synthèse des études, | volume 1 |
| – Note méthodologique de l'étude, | volume 2 |
| – Etude au Cameroun, | volume 3 |
| – Etude au Maroc, | volume 4 |
| – Etude au Madagascar, | volume 5 |
| – Documents de restitution des études, | volume 6 |

Les encadrés du présent volume donnent des informations synthétisées à partir de documents dont la source est alors indiquée.

Des présentations du consultant et du Réseau international FAR figurent en fin de ce volume.

Contribution à la maquette et mise en page :

Igor Besson

Couverture :

Evelyne Galtier

Photos de couverture :

Aboubakar Njoya

Version initiale :

Octobre 2011 et Janvier 2012

Version acceptée :

Avril 2012

Version finale :

Juillet 2012

Les analyses et conclusions exprimées dans ce document sont formulées sous la responsabilité de son auteur. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel du réseau international FAR ou des institutions partenaires.

Avant Propos

Le réseau international FAR – Formation Agricole et Rurale - associe depuis 2006 des acteurs de différentes organisations au sein d'un comité de pilotage comprenant aujourd'hui les treize pays suivants : Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, France, Guinée, Madagascar, Mali, Maroc, Sénégal, Tchad et Tunisie. En 2011, le réseau a lancé avec l'appui de l'ADEA dans le cadre de la Triennale de l'éducation et de la formation en Afrique une étude dans trois pays sur l'analyse des processus de mise en œuvre et de transformation des dispositifs de formation agricole et rurale. Le présent document concerne le Cameroun où l'étude a été faite en collaboration avec le Programme C2D-AFOP¹. C'est le troisième des six volumes que comprend cette analyse comparée.

L'étude s'est déroulée dans un contexte où on dénote au Cameroun l'insuffisance de gouvernance locale des partenaires du développement, la non-prise en compte du coût des dispositifs de formation, l'inadéquation formation-emploi, l'absence de coordination des interventions des acteurs, la multiplicité des tutelles de la formation agropastorale et rurale, le quota peu important du budget de l'Etat alloués à la formation agricole, voire la durabilité de la formation en panne d'un financement précaire... Les expériences capitalisées donnent une photographie des dispositifs de formation agricole, leur création et leur transformation tout au long de l'histoire du pays de l'indépendance à nos jours. Elle illustre malheureusement à merveille comment les différents sous-dispositifs de formation s'ignorent les uns les autres aussi bien dans leur conception que dans leur fonctionnement et leurs productions.

Ce travail montre également que la formation agricole et rurale reste écartelée entre les adeptes d'une agriculture dite moderne (intensive, consommatrices en intrants et technologies...) et ceux qui croient à une évolution de l'agriculture familiale. Il confirme en outre l'écart qui existe entre la demande sociale et économique et l'offre actuelle de formation agricole et rurale.

Cette analyse a enfin eu le mérite de provoquer une prise de conscience quant à la nécessité de réunir tous les acteurs de la formation professionnelle et technique agricole et rurale autour d'une plateforme de concertation ayant pour objectif de :

- Construire l'identité de la formation agropastorale et rurale camerounaise à travers une vision commune pour disposer d'un cadre de référence partagé ;

¹ Contrat de Désendettement et de Développement-Programme d'appui à la rénovation et au développement de la Formation Professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des pêches, Cameroun.

- Mutualiser les expériences et mettre en synergie les compétences, au plan national et international, pour mieux répondre aux besoins de formation dans les domaines agropastoraux et ruraux ;
- Contribuer à améliorer l'efficacité et l'efficience de la formation agropastorale et rurale ;
- Développer une expertise pour être une force de proposition en vue de défendre les intérêts de la formation agropastorale et rurale et de contribuer à la construction d'une politique nationale de formation pour les populations agricoles et rurales.

C'est ici le lieu de rendre un hommage mérité aux responsables des secteurs éducatifs publics et privés, nationaux et étrangers, qui ont bien voulu partager leurs expériences avec les acteurs de la base en charge de la formation agropastorale et rurale au Cameroun. J'adresse de plus mes vives félicitations à MM. Igor Besson, Dominique Poussou, et Kalgon Pagna pour leur engagement et accompagnement du consultant en charge de cette étude.

A ceux qui n'ont pas eu l'occasion d'être touchés par cette étude, les fondateurs de la plateforme de concertation dénommée Réseau FARCAM seraient très heureux de les compter comme membres et partenaires de choix pour la construction d'un parcours de formation agricole et rurale au service du développement de l'Afrique.

Pierre Blaise ANGO,
Représentant pays au Comité de Pilotage du Réseau international FAR
Yaoundé, octobre 2012

Sommaire

Avant propos	3
Table des illustrations	9
Tableaux	9
Figures	9
Encadrés	10
Liste des abréviations	11
Remerciements	15
Résumé	16
1. INTRODUCTION	19
1.1. Problématique générale.....	19
1.2. Principales contraintes du secteur agricole et rural au Cameroun.....	20
1.3. Orientations politiques agricoles actuelles.....	22
1.4. Méthodologie de l'étude	24
1.5. Plan du document	26
2. DONNEES GENERALES SUR LE CAMEROUN	27
2.1. Le contexte socio-économique	27
2.2. Importance du secteur agricole dans l'économie du Cameroun	29
2.3. Le système éducatif camerounais.....	34
2.3.1. Evolution des performances de l'éducation.....	35
2.3.2. Enjeux de la formation et de l'emploi des jeunes	37
3. EVOLUTION DU SYSTEME DE FORMATION AGRICOLE ET RURALE AU CAMEROUN DEPUIS 1960	39
3.1. Période de développement des dispositifs publics (1960-1985) : la politique agricole dans les plans quinquennaux	39
3.1.1. Les textes et organes de pilotage de la rénovation	39
3.1.2. Les structures de formation agricole et rurale et leur ancrage territorial	40
3.1.2.1. Le sous-dispositif du MINAGRI-MINEPIA pour les cadres moyens	40
3.1.2.2. Le sous-dispositif du MINEDUC pour les cadres supérieurs	41
3.1.2.3. Le sous-dispositif des autres ministères pour les cadres et agents techniques du développement rural	41
3.1.2.4. Le sous-dispositif privé de formation professionnelle agricole et rurale embryonnaire après l'indépendance.....	41

3.1.3. Les autres acteurs du secteur agricole impliqués dans la formation.....	42
3.1.3.1. L'Etat : un acteur à la fois « maître d'ouvrage » et « maître d'œuvre »	42
3.1.3.2. Les sociétés de développement omniprésentes tout au long des filières des cultures d'exportation....	43
3.1.3.3. Les missions de développement avec des résultats insuffisants.....	43
3.1.3.4. Les organismes coopératifs avec une gestion peu satisfaisante	44
3.1.3.5. Les Organismes Etatiques et l'appui financier aux producteurs.....	44
3.1.3.6. La Chambre d'Agriculture, d'Elevage, des Pêches et des Forêts	44
3.1.3.7. Les ONG d'appui à l'insertion socioprofessionnelle des producteurs peu nombreuses.....	45
3.1.3.8. La commercialisation des produits agricoles.....	45
3.1.4. La recherche agricole tournée vers les cultures d'exportation	45
3.1.5. Résumé sur la situation du développement agricole.....	46
3.2. Période de récession économique (1986-2005) marquée par la mise en place de la Nouvelle Politique Agricole (NPA)	46
3.2.1. Les textes et organes de pilotage de la FAR	46
3.2.2. Les structures de formation et leur ancrage territorial	47
3.2.2.1. Le sous-dispositif des MINAGRI-MINEPIA face au gel de recrutement	47
3.2.2.2. Le soutien des bailleurs de fonds à l'approche « Training and Visit »	48
3.2.2.3. Le sous-dispositif du MINESUP pour la formation des cadres supérieurs	49
3.2.2.4. Le sous-dispositif relevant d'autres ministères	49
3.2.2.4.1. Cas du ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF).....	49
3.2.2.4.2. Cas du ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF)	50
3.2.2.4.3. Cas du ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP)	51
3.2.2.5. Le développement spectaculaire du sous-dispositif privé de formation.....	52
3.2.2.5.1. L'ACEFFA	53
3.2.2.5.2. La Coordination Nationale des Ecoles Familiales Agricoles du Cameroun (CNEFAC).....	54
3.2.2.5.3. Comité Diocésain des Activités Socio-Caritatives (CODASC) de Bertoua.....	54
3.2.2.5.4. Collège Agricole Bullier de Sa'a	54
3.2.2.5.5. Agricultural Commercial College (DOMAC)	55
3.2.3. Les acteurs du secteur agricole.....	56
3.2.3.1. Les rôles du MINADER et du MINEPIA affaiblis pendant la période de crise économique.....	56
3.2.3.2. Les opérateurs privés se sont développés pendant la crise économique	56
3.2.3.3. Les Organisations des Producteurs Agricoles (OPA) et les coopératives, face à leur destin	57
3.2.3.4. La Coordination Nationale des Organisations Paysannes du Cameroun (CNOP-CAM)	57
3.2.3.5. Les ONG ont occupé le terrain avec le désengagement de l'Etat et la libéralisation de l'économie.....	58
3.2.3.5.1. Le Service d'Appui aux Initiatives Locales de Développement (SAILD).....	58
3.2.3.5.2. Une première association d'éleveurs, l'APESS.....	58
3.2.3.6. Le financement de l'agriculture a été restructuré pendant la crise économique.....	59
3.2.3.7. L'accès aux intrants passe par le secteur privé, exonérés de taxe	60
3.2.3.8. La recherche agricole a été relancée pour développer le secteur.....	60
3.3. La transformation en cours (depuis 2005) du dispositif de formation agricole et rurale au Cameroun	61
3.3.1. La déclaration de politique nationale de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole.....	61
3.3.2. La Politique Agricole-Nouveaux Défis.....	62
3.3.3. Les structures de formation et leur ancrage territorial	62
3.3.3.1. Le sous-dispositif MINADER-MINEPIA en pleine rénovation	62
3.3.3.1.1. La formation relevant du MINADER	62
3.3.3.1.2. La formation relevant du MINEPIA.....	65
3.3.3.1.3. Résumé sur la situation de la formation dans les centres et les écoles du MINADER-MINEPIA.....	66
3.3.3.1.4. Deux programmes conjoints MINADER-MINEPIA soutenant le secteur agricole et rural : ACEFA et PACA.....	66
3.3.3.2. Le sous-dispositif MINEFOP - MINESEC	67
3.3.3.2.1. L'évolution du dispositif de la Formation Professionnelle.....	67
3.3.3.2.2. Les mutations en cours dans la formation professionnelle	68
3.3.3.2.3. La transformation de la formation professionnelle au niveau de l'enseignement technique devient urgente	68
3.3.3.3. Le sous-dispositif du ministère de l'Enseignement Supérieur	70
3.3.3.3.1. La formation agricole universitaire au Cameroun	70
3.3.3.3.2. Les Universités dans la rénovation de la formation agricole	71
3.3.3.4. Le sous-dispositif de formation relevant d'autres ministères	71

3.3.3.4.1. Le ministère de la Jeunesse (MINJEUN)	71
3.3.3.5. La densification du sous-dispositif privé de formation	73
4. LE PROGRAMME AFOP, UN PROCESSUS DE TRANSFORMATION DU DISPOSITIF CAMEROUNAIS DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE ET RURALE	77
4.1. Les défis du système de formation professionnelle agricole et rurale	77
4.2. Un processus de transformation du dispositif de formation professionnelle agricole et rurale en adéquation avec l'emploi	78
4.3. Les pré-requis au démarrage du programme AFOP : ressources financières, assistance technique et capacitation des cadres des services centraux.....	81
4.4. L'opérationnalisation du processus de transformation de la formation	83
4.4.1. L'accompagnement des centres en rénovation par l'équipe centre	83
4.4.2. L'équipe école accompagne les écoles dans leur rénovation.....	84
4.4.3. L'équipe « référentiels » développe des référentiels de formation adaptés au marché de l'emploi et aux évolutions de l'agriculture.....	84
4.4.4. L'équipe pédagogique est en charge de la formation des moniteurs.....	85
4.4.5. L'élaboration et la diffusion des textes réglementaires plus adaptés	86
4.5. Le financement du processus de réforme de la formation.....	86
4.6. Les mécanismes de suivi-évaluation de la réforme du programme AFOP	90
5. LA CONSTRUCTION DE LA DEMANDE SOCIO-PROFESSIONNELLE EN FORMATION AGRICOLE ET RURALE AU CAMEROUN : UN PROCESSUS PARTICIPATIF	91
5.1. Les démarches méthodologiques de la rénovation du dispositif de formation	91
5.1.1. Les diagnostics socioprofessionnels.....	91
5.1.2. La définition des objectifs globaux et opérationnels de formation	92
5.1.3. L'élaboration du document de projet du Centre.....	93
5.2. L'implication des ministères du secteur rural et éducatif.....	94
5.3. La mobilisation des acteurs privés dans le processus.....	95
5.3.1. La mobilisation des responsables des centres de formation	95
5.3.2. La mobilisation du milieu professionnel	95
5.3.3. L'implication de la famille dans la rénovation de la formation	96
5.3.4. La mobilisation des communautés rurales dans la rénovation	96
5.3.5. L'implication du Conseil de gestion.....	96
5.4. L'analyse du processus de transformation de la formation professionnelle agricole et rurale.....	97
5.4.1. Les forces du processus de rénovation de la FAR.....	97
5.4.1.1. Le renforcement des capacités des cadres nationaux impliqués dans la rénovation de la formation agricole.....	97
5.4.1.2. Le développement de certaines synergies entre acteurs	97
5.4.1.3. L'adaptation de la formation aux besoins du secteur	98
5.4.1.4. Une intense activité de communication sur la rénovation de la FAR	99
5.4.1.5. Un environnement favorable de mise en œuvre de la rénovation de la FAR.....	99
5.4.1.6. Un personnel engagé et motivé dans la rénovation de la FAR.....	100
5.4.1.7. Une meilleure reconnaissance politique de la formation agricole et rurale	100
5.4.2. Les faiblesses du processus de rénovation du dispositif de la FAR	100

5.4.2.1. L'insuffisance des ressources humaines pour la rénovation du dispositif de la FAR	100
5.4.2.2. L'absence de soutien logistique aux référents impliqués dans la rénovation de la formation.....	101
5.4.2.3. La durée d'alternance considérée courte dans l'approche méthodologique de la rénovation mise en œuvre	102
5.4.2.4. L'absence d'ateliers pédagogiques dans les centres	102
5.4.2.5. L'absence des métiers de gestion des finances rurales et de conseillers financiers	103
5.4.2.6. La faiblesse relationnelle avec d'autres partenaires clés de la rénovation du secteur agricole	103
5.4.3. Les opportunités pour la rénovation du dispositif de la FAR.....	103
5.4.3.1. Un environnement favorable au développement de l'agriculture	103
5.4.3.2. La politique de décentralisation favorable à la formation et à l'insertion socioprofessionnelle des apprenants	103
5.4.4. Les menaces au processus de rénovation de la formation	104
5.4.4.1. La définition du périmètre de la formation agricole et rurale	104
5.4.4.2. L'insuffisance des financements affectés à la formation.....	104
5.4.4.3. L'insécurité foncière affectant l'installation des jeunes et des femmes.....	104
5.4.4.4. L'appropriation et la pérennisation des dispositifs de formation agricole et rurale en rénovation.....	104
5.4.4.5. Une image négative de l'agriculture auprès des jeunes.....	105
6. LES DISPOSITIFS ET MODALITES DE GOUVERNANCE DE LA FORMATION AGRICOLE ET RURALE AU CAMEROUN	107
6.1. Proposition de cadre de gouvernance de la formation agricole et rurale porté par l'Etat	107
6.1.1. <i>Le statut, la structuration administrative et les missions de la coordination nationale de la FAR.....</i>	<i>108</i>
6.1.2. <i>Outils de gestion et d'évaluation de la coordination du système national de la FAR.....</i>	<i>108</i>
6.1.3. <i>Outils de concertation de la FAR.....</i>	<i>108</i>
6.1.3.1. Les instruments de pilotage de la FAR.....	108
6.1.3.2. Les outils d'évaluation de la FAR	109
6.2. Un cadre de gouvernance de la formation agricole et rurale porté par la société civile (réseau FAR Cameroun)	109
6.2.1. <i>Les finalités du réseau FAR Cameroun.....</i>	<i>110</i>
6.2.2. <i>Gouvernance du réseau national de la FAR.....</i>	<i>110</i>
6.2.2.1. Statut juridique du réseau national de la FAR	110
6.2.2.2. Statut de membre du réseau FARCAM.....	110
6.2.2.3. Instances de gouvernance du réseau FARCAM	110
6.3. Perspectives d'évolution du cadre juridique de la formation agricole dans le cadre du programme de rénovation portée par AFOP	112
7. PROPOSITIONS DU CONSULTANT AUX PRINCIPAUX ACTEURS DE LA REFORME DU DISPOSITIF DE FAR	110
7.1. Propositions au programme AFOP.....	114
7.2. Propositions à la société civile	115
7.3. Propositions au MINADER et au MINEPIA	115
7.4. Propositions à l'AFD	115
7.5. Propositions à l'Etat	115
8. CONCLUSION	112

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES117

ANNEXES123

Annexe 1 : Cartes des centres et écoles sous appui d’AFOP..... 123
 Annexe 2 : Localisation du réseau des Ecoles Familiales Agricoles (EFA) au Cameroun 126
 Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées pendant l’étude au Cameroun 127
 Annexe 4 : Résultats de l’enquête quantitative..... 130

Présentations

Consultant.....139
Réseau international FAR139

Table des illustrations

Tableaux

1. Evolution des importations de certaines denrées alimentaires au Cameroun de 2004 à 2009 en volume (tonnes) 21
 2. Simulation des effectifs par niveau d’étude atteint « Devenir de la classe 2015 » 38
 3. Niveaux et flux de formation des écoles de formation des cadres et agents de développement du MINADER en 2007 63
 4. Niveaux et flux de formation des écoles de formation des cadres et agents de développement du MINEPIA en 2007..... 65
 5. Coût global du programme AFOP en millions de FCFA et d’Euros 87
 6. Processus participatif de la construction de la demande socioprofessionnelle en formation agricole et rurale au Cameroun..... 93
 7. Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la rénovation de la formation professionnelle agricole et rurale au Cameroun 105

Figures

1. Contribution des différents secteurs d’activités à la formation du PIB en 2010 (en %) 29
 2. Evolution de la population active agricole entre 1980 et 2010 (en %) 30
 3. Evolution du Taux Brut de Scolarisation au primaire entre 1970 et 2009 (en %) 36
 4. Evolution du Taux Brut de Scolarisation au secondaire entre 1970 et 2009 (en %) 36
 5. Eléments du dispositif de formation professionnelle agricole et rurale au Cameroun au cours de la période de 1960 à 1985..... 42

6. Eléments du dispositif de la formation professionnelle agricole et rurale de la période 1986-2005	55
7. Chronologie d'élaboration des politiques de rénovation de la formation professionnelle agricole et rurale	64
8. Eléments du dispositif public actuel de la formation professionnelle agricole et rurale au Cameroun	74
9. Les quatre principaux niveaux de formation du dispositif de formation agricole au Cameroun.....	75
10. Sous-dispositif privé actuel de formation agricole et rurale au Cameroun	76
11. Evolution du processus de mise en œuvre du programme AFOP.....	83
12. Organigramme du programme AFOP.....	89
13. Proposition de cadre de coordination de la formation agricole et rurale au Cameroun.....	111

Encadrés

1. Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE)	31
2. Le programme AFOP et ses quatre composantes à sa conception	78
3. Les organes de mise en œuvre du programme AFOP	87

Liste des abréviations

AC	Administration(s) centrale(s)	CCIMA	Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Cameroun
ACDIC	Association citoyenne de défense des intérêts collectifs, Cameroun	CEFAP-CM	Centre de Formation Agro-Pastoral Communal de Mengang, région Centre
ACEFA	Programme d'Amélioration de Compétitivité des Exploitations Agropastorales, Cameroun	CEP	Certificat d'Etudes Primaires
ACEFFA	Association des Centres Familiaux de Formation par Alternance	CES	Cellule des Enquêtes et Statistiques
ADAP	Agent de Développement Agro-Pastoral (référentiel métier au Cameroun)	CENEEMA	Centre d'Etude et d'Expérimentation du Machinisme Agricole, Cameroun
ADEA	Association pour le Développement de l'Education en Afrique	CEZVH	Cellule de l'Enseignement Zootechnique, Vétérinaire et Halieutique, Cameroun
AFD	Agence française de Développement	CFJA	Centre de Formation des Jeunes Agriculteurs, Cameroun
AFOP	Programme d'appui à la rénovation et au développement de la Formation Professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des pêches, Cameroun	CFM	Centre de Formation aux Métiers, Cameroun
AIMFR	Association Internationale des Maisons Familiales Rurales, France	CFPR	Centre de Formation Professionnelle Rurale, Cameroun
AMO	Programme d'Appui à la Maîtrise d'Ouvrage des Administrations du Secteur Rural, Cameroun	CFR	Centre de Formation Rurale, Cameroun
ANCSEFAR	Agence Nationale de Coordination du Système de l'Enseignement et de Formation Agricole et Rurale, Cameroun	CHASAADD	Chaîne de Solidarité et d'Appui aux Actions de Développement Durable de la Mefou, Cameroun
APE	Accord de Partenariat Economique	CIDR	Centre International de Développement et de Recherche
APESS	Association pour la Promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane, Afrique de l'ouest et du centre	CIFOR	<i>Center for International Forestry Research</i>
BAD	Banque Africaine de Développement	CINAM	Compagnie Industrielle et d'Aménagement du territoire, Cameroun
Bac	Baccalauréat	CIRAD	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement, France
BEPC	Brevet d'Etudes Premier Cycle	CMPJ	Centre Multifonctionnel de Promotion des Jeunes, Cameroun
BM	Banque Mondiale	CMTF	Centre de Métiers des Travaux Publics, Cameroun
BT	Brevet de Technicien	CNEFAC	Coordination Nationale des Ecoles Familiales Agricoles du Cameroun
BTP	Bâtiment et Travaux Publics	CNEFAR	Conseil National de l'Enseignement et de la Formation Agricole et Rurale, Cameroun
CAA	Caisse Autonome d'Amortissement	CNFZ	Centre National de Formation Zootechnique et Vétérinaire, Cameroun
CAC	Crédit Agricole du Cameroun	CNOP-CAM	Coordination Nationale des Organisations Paysannes du Cameroun
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle	CNS	Centre National des Sols, Cameroun
CARBAP	Centre Africain de Recherche sur Bananiers et Plantains, Cameroun	COBAC	Commission Bancaire d'Afrique Centrale
C2D	Contrat de Désendettement et de Développement		
CAEPF	Chambre d'Agriculture, d'Elevage, des Pêches et des Forêts, Cameroun		

CODASC	Comité Diocésain pour les Actions Socio-Caritatives, Bertoua, Cameroun	ENIEG	Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Général, Cameroun
COFIL	Comité de Pilotage	ENIET	Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Technique, Cameroun
CPC	Commission Professionnelle Consultative	ENSA	Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture, Cameroun
CPF	Centre de Promotion de la Femme et Famille, Cameroun	ENSAI	Ecole Nationale Supérieure des Sciences Agro-industrielles, Cameroun
CPM	Centre de Professionnalisation des Moniteurs	ENSTP	Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics, Cameroun
CPP	Cellule des Programmes et des Projets, Cameroun	EPAB	Ecole Pratique d'Agriculture de Benguela, Cameroun
CQP	Certificat de Qualification Professionnelle	ESA	Projet Eau, Sol, Arbre (Nord Cameroun)
CRA	Collège Régional d'Agriculture, Cameroun	ESMV	Ecole des Sciences et de Médecine Vétérinaires, Cameroun
CRA	Centre de Recherches Agronomiques, Cameroun	ETA	Ecole Technique d'Agriculture, Cameroun
CRF	Centre de Recherches Forestières, Cameroun	ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
CUD	Centre Universitaire de Dschang, Cameroun	FAO	<i>Food and Agriculture Organisation</i> , Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
CTA	Centre de Technologies Appropriées	FAR	Formation agricole et rurale
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée	FASA	Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles, Université de Dschang, Ouest Cameroun
DEFACC	Division de l'Enseignement de la Formation Agricole Communautaire et Coopérative, Cameroun	FED	Fonds Européen de Développement
DGTPE	Direction Générale du Trésor et de la Politique Économique	FEMAFARC	Fédération des Ecoles et Maisons Familiales Rurales du Cameroun
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi, Cameroun	FIDA	Fonds International de Développement Agricole
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, Cameroun	FIMAC	Financement des Microréalizations Agricoles et Communautaires
DSSR	Document de Stratégie du Secteur Rural, Cameroun	FNE	Fonds National de l'Emploi, Cameroun
DOMAC	<i>Destiny Orphanage Muyuka, Agricultural College</i> , Cameroun	FONADER	Fond National de Développement Rural, Cameroun
EA	Exploitant Agricole	GCE O/L	<i>General Certificate of Education, Ordinary Level</i> (équivalent de BEPC)
EFA	Ecole Familiale d'Agriculture, Cameroun	GIC	Groupe d'Initiative Commune, Cameroun
EFR	Ecole Familiale et Rurale, Cameroun	GIE	Groupement d'Intérêt Economique, Cameroun
EFSC	Ecoles de Formation des Spécialistes en Coopération, Cameroun	HI	Heifer International (ONG)
EFSDC	Ecole de Formation des Spécialistes en Développement Communautaire, Cameroun	IECD	Institut Européen de Coopération et de Développement
EFSEAR	Ecole de formation des Spécialistes en Equipements et Aménagements Ruraux, Cameroun	IDH	Indice de Développement Humain
ENA	Ecole Nationale d'Agriculture, Cameroun	IMF	Institution(s) de micro-finance
ENAT	Ecole Nationale de Technologie, Cameroun	INADER	Institut National de Développement Rural, Cameroun
		INADES	Institut Africain pour le Développement Economique et Social (ONG régionale)
		INS	Institut National de la Statistique, Cameroun

IPAVIC	Interprofession Avicole du Cameroun	MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires, Cameroun
IRA	Institut de la Recherche Agronomique, Cameroun	MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur, Cameroun
IRAD	Institut de Recherche Agricole pour le Développement, Cameroun	MINFI	Ministère des Finances, Cameroun
IRD	Institut de Recherche pour le Développement, France	MINFOF	Ministère de la Forêt et de la Faune, Cameroun
IRZ	Institut de la Recherche Zootechnique, Cameroun	MINFOPRA	Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Cameroun
ISH	Institut des Sciences Halieutiques, Cameroun	MINIMIDT	Ministère des Industries, des Mines et du Développement technologique, Cameroun
ISS	Institut Supérieur du Sahel, Cameroun	MINJEUN	Ministère de la Jeunesse, Cameroun
IUCN	<i>International Union for Conservation of Nature</i>	MINJUSTICE	Ministère de la Justice, Cameroun
JED	Jeunes Entrepreneurs Dynamiques	MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, Cameroun
MAEE	Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, France	MINPOSTEL	Ministère des Postes et Télécommunications, Cameroun
MAFAREND	Association de la Maison Familiale Rurale et d'Education de Ndoghibé, Cameroun	MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille, Cameroun
MFR	Maison Familiale et Rurale	MINRESI	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, Cameroun
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Cameroun	MINREST	Ministère de la Recherche Scientifique, Cameroun
MINAGRI	Ministère de l'Agriculture, Cameroun	MINSEP	Ministère des Sports et de l'Education Physique, Cameroun
MINAS	Ministère des Affaires sociales, Cameroun	MINT	Ministère des Transport, Cameroun
MINATD	Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Cameroun	MINTOUR	Ministère du Tourisme, Cameroun
MINCOMMERCE	Ministère du Commerce, Cameroun	MINTP	Ministère des Travaux Publics, Cameroun
MINDAF	Ministère du Domaine et des Affaires foncières, Cameroun	MINTSS	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, Cameroun
MINDUH	Ministère du Développement urbain et de l'Habitat, Cameroun	MIRAP	Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de Grande Consommation, Cameroun
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base, Cameroun	NPA	Nouvelle Politique Agricole, Cameroun
MINEDUC	Ministère de l'Education nationale, Cameroun	OIT	Organisation Internationale du Travail
MINEE	Ministère de l'Energie et de l'Eau, Cameroun	OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Cameroun	ONCPB	Office de Commercialisation des Produits de Base, Cameroun
MINETFOP	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, Cameroun	ONEFOP	Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEP	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Cameroun	ONG	Organisation Non Gouvernementale
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Cameroun	OP	Organisation Professionnelle
MINEPIA	Ministère de l'Elevage des Pêches et des Industries Animales, Cameroun	OPA	Organisation Professionnelle Agricole
		PACA	Projet d'Amélioration de la Compétitivité Agricole, Cameroun
		PADMIR	Programme d'Appui au Développement de la Microfinance Rurale, Cameroun

PAIJA	Projet d'Appui à l'Insertion des Jeunes en Agriculture, Cameroun	PSFE	Programme Sectoriel Forêt-Environnement, Cameroun
PAIJE	Projet d'Appui à l'Insertion des Jeunes en Elevage, Cameroun	RGPH3	Recensement Général de la Population et de l'Habitat 3, Cameroun
PAJER-U	Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine, Cameroun	SAILD	Service d'Appui aux Initiatives Locales de Développement, Cameroun (ONG)
PGE	Programme Général des Echanges	SAR/SM	Section Artisanale Rurale et Section Ménagère, Cameroun
PANERP	Plan d'Action National Energie pour la Réduction de la Pauvreté, Cameroun	SCNPD	Service Civique National de Participation au Développement, Cameroun
PAPA	Programme d'Amélioration de la Productivité Agricole, Cameroun	SDSR	Stratégie pour le Développement du Secteur Rural, Cameroun
PAS	Plans d'Ajustements Structurels	SIFAC	Syndicat National Interprofessionnel de la Filière Avicole du Cameroun
PARETFORM	Projet d'Appui à la Réforme de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, Cameroun	SIMFR	Solidarité Internationale des Mouvements Familiaux de Formation Rurale (Association), Belgique
PDRM	Projet de Développement Rural du Mont Mbappit, Cameroun	SODECAO	Société de Développement du Cacao, Cameroun
PDSE	Plan de Développement du Secteur Energie, Cameroun	SSE	Stratégie Sectorielle de l'Education
PIAASI	Projet Intégré d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel, Cameroun	TBS	Taux Brut de Scolarisation
PIB	Produit Intérieur Brut	TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
PME	Petites et Moyennes Entreprises	TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
PNDRT	Programme de Développement des Racines et Tubercules, Cameroun	UCB	Université Catholique de Bertoua, Cameroun
PNG	Programme National de Gouvernance	UCCAO	Union Centrale des Coopératives Agricoles de l'Ouest, Cameroun
PNRVA	Programme National de Recherche et de Vulgarisation Agricole, Cameroun	UE	Union Européenne
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement	UNEFR	Union Nationale des EFR du Cameroun
PNVRA	Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricoles, Cameroun	UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la Science et la Culture
PPTE	Pays Pauvre Très Endetté	UNMFREO	Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation (Association), France
PROPAC	Plate-forme Régionale des Organisations Paysannes d'Afrique Centrale	WCS	<i>Wildlife Conservation Society</i>
PRTC	<i>Presbyterian Rural Training Centre de Fonta, Cameroun</i>	WWF	Organisation mondiale de protection de l'environnement

Remerciements

Le Cabinet ARDS-CG adresse ses sincères remerciements aux cadres du programme AFOP qui ont apporté leur assistance technique tout au long du déroulement de l'étude au Cameroun.

Le contenu de ce rapport est fondé sur les données et les informations détenues par plusieurs institutions nationales incluant des organismes publics, des projets et programmes de développement, des universités, des ONG, etc. Ce rapport n'aurait pas pu être réalisé sans leur contribution et leur soutien. Nous leur exprimons également nos sincères remerciements.

Notre gratitude va aussi à tous ceux qui, de près comme de loin, ont contribué à la planification des activités, à la collecte et l'analyse de données, et à l'élaboration de ce rapport ; et plus particulièrement à :

- Dr Igor Besson, Chargé de mission du réseau international FAR, pour l'appui qu'il a apporté tout au long du processus ayant conduit à ce rapport ;
- Pr Manjeli Yacouba, Doyen de la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles (FASA) pour l'ouverture et la disposition à contribuer à la formation des formateurs.

Nous tenons enfin à exprimer notre reconnaissance au Réseau international FAR (Formation Agricole et Rurale) qui a financé l'étude en partenariat avec l'Association pour le Développement de l'Education en Afrique (ADEA) et à tous les acteurs de la formation agricole qui ont été disponibles pour nous rencontrer lors de cette étude.

Résumé

Le secteur agro-pastoral est le véritable moteur de l'économie au Cameroun. Il emploie près de 46 % de la population active et constitue un gisement d'emplois pour l'insertion professionnelle des jeunes. Cependant, malgré les énormes potentialités, le pays continue à importer les denrées alimentaires pour satisfaire la demande des populations.

Depuis l'indépendance en 1960 jusqu'à présent, le Cameroun a expérimenté différentes politiques de développement agricole et rural avec plus ou moins de succès. On propose une périodisation en trois parties de l'évolution de la formation agricole et rurale se calquant en l'occurrence sur la périodisation habituelle des politiques de développement :

- De 1960 à 1985, l'Etat a été le principal acteur de l'économie nationale. Deux ministères ont été créés pour le secteur agricole, principal pilier du développement de l'économie : celui de l'Agriculture (MINAGRI) et celui de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA). Un système d'enseignement agricole public a été mis en place sous la tutelle de ces deux ministères, le premier avec une trentaine, le second avec une quinzaine d'écoles et de centres de formation. Les plans quinquennaux ont été mis en œuvre jusqu'à l'arrivée de la crise économique du milieu des années 1980².
- A partir de 1985, suite aux tensions économiques liées à une conjoncture internationale difficile, le système d'enseignement agricole mis en place au lendemain de l'indépendance est entré en crise : fin des recrutements dans la fonction publique ; insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières affectées aux établissements ; contenus d'enseignement obsolètes... Des nouveaux acteurs - ONG, organisations paysannes et organismes privés – ont alors émergé en créant des dispositifs de formation professionnelle orientés généralement vers les producteurs et leurs organisations. Le nombre d'établissements de formation agricole s'élevait alors à plus de 130 au milieu des années 2000 avec le développement spectaculaire du sous-dispositif privé.
- Avec l'amélioration de la situation économique du pays et l'alignement des bailleurs de fonds sur les priorités nationales à partir de 2004, la formation professionnelle est alors réapparue comme un moyen pour améliorer l'insertion professionnelle, particulièrement des jeunes ruraux et des producteurs en activité. Cela s'est notamment traduit par la mise en œuvre depuis 2007 du programme AFOP d'« Appui à la rénova-

² H. Bella, 2009, *Agriculture et croissance économique au Cameroun*, Institut Sous-régional de Statistique et d'Economie Appliquée (ISSEA).

tion et au développement de la Formation Professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des pêches », avec l'appui financier du « C2D » (Contrat de Désendettement et de Développement) dans le cadre de la réduction de la dette camerounaise à l'égard de la France.

Pour améliorer le dispositif de formation agricole et rurale du Cameroun, de nombreux défis doivent être relevés en termes de référentiels de formation adaptés, de nouveaux métiers à développer, de nombre critique de personnes à former, de besoins en formateurs qualifiés, de dispositif institutionnel approprié, de mobilisation des principaux acteurs pour soutenir les réformes engagées... Ces préoccupations sont au centre de la refondation du dispositif de formation professionnelle agricole au Cameroun entreprise dans le cadre du programme AFOP. En fait, plus qu'un programme, AFOP est en fait un processus de co-construction chemin faisant de la rénovation de l'enseignement agricole.

On peut caractériser l'approche développée par AFOP comme une démarche :

- globale et systémique : la formation étant conçue comme un instrument de préparation à l'insertion professionnelle et non comme une finalité, et le dispositif incluant la formation des jeunes, celle des techniciens et la formation des formateurs ;
- expérimentée et initiée à la base, ce qui confère une excellente connaissance de l'ensemble des enjeux (économiques, pédagogiques, fonciers, territoriaux, etc.) ;
- impliquant les parties prenantes dans la planification, le financement et la gouvernance des dispositifs afin de favoriser l'autonomie via la cogestion et la co-animation des structures de formation ;
- agissant sur la rénovation du cadre juridique réglementaire national ;
- améliorant l'offre de formation professionnelle agricole et rurale sur l'ensemble du territoire national et incluant tant le secteur public que les centres privés ;
- reposant sur la formation par alternance tripolaire centre-référent professionnel-famille de l'élève et l'accompagnement des élèves dans leur projet d'installation ou d'insertion ;
- coordonnée de façon experte, faisant preuve d'une grande réactivité, réunissant d'importantes facultés de réflexion et d'adaptation, le tout soutenu par une vision d'avenir forte ;
- mobilisant des cadres formés, engagés et motivés ;
- bénéficiant d'une autonomie certaine de fonctionnement ;
- et s'appuyant sur une intense activité de communication.

Ce processus de rénovation de la formation professionnelle agricole et rurale est d'ores et déjà considéré, de par sa coordination nationale, ses organes de concertation et ses pre-

miers résultats, comme une réussite en Afrique. Il préfigure à travers la définition de nouveaux référentiels de métiers et de formation, et cela est une avancée majeure, la reconnaissance d'un statut professionnel et social des producteurs agricoles. Il est cependant loin d'être durablement gagné car il souffre encore notamment de :

- (1) l'insuffisance de ressources humaines (moniteurs, formateurs, et référents) ;
- (2) l'absence de soutien logistique aux référents impliqués dans la rénovation de la formation ;
- (3) la durée d'alternance considérée courte dans son approche méthodologique ;
- (4) l'absence d'ateliers pédagogiques dans les centres en rénovation ;
- (5) l'insuffisance relationnelle avec d'autres partenaires clés de la rénovation du secteur agricole ;
- (6) le risque de lier trop fortement la formation à des conditions d'installation qui deviendraient la motivation première des élèves ;
- (7) la difficulté d'inclure la formation des formateurs comme troisième étage du dispositif (formation des jeunes/formation des cadres et techniciens/formations des formateurs) ;
- (8) l'absence des métiers de gestion des finances rurales et de conseillers financiers parmi les référentiels métiers proposés jusqu'à présent.

En perspective, le consultant recommande la mise en place d'un mode de gestion paritaire avec deux modalités de gouvernance : l'une pilotée par l'Etat dans son rôle régalien, à travers une Agence Nationale de Coordination du Système de l'Enseignement et de Formation Agricole et Rurale (ANCSEFAR) ; l'autre pilotée par la société civile garante de la satisfaction de la demande sociale, à travers un réseau national pour la formation agricole et rurale en cours de mise en place (FARCAM).

Enfin, l'appui soutenu dans la durée de l'Etat camerounais et de l'Agence française de Développement (AFD), l'instauration des fermes pédagogiques dans les centres et les écoles de formation et la formulation de stratégies de financement durable dans le cadre d'une taxe à l'importation sont trois éléments également recommandés par le consultant pour participer à la pérennisation du dispositif de formation en cours de rénovation afin d'améliorer la qualification des acteurs ruraux et leur insertion, et ainsi contribuer à faire de l'agriculture, l'un des leviers du développement économique et social du pays.

Mots clés : Formation agricole et rurale, Rénovation, Dispositif, Gouvernance, Cameroun

1. Introduction

1.1. Problématique générale

Le réseau FAR a lancé en mai 2011 une étude en partenariat avec l'Association pour le Développement de l'Education en Afrique (ADEA) pour contribuer à une meilleure connaissance des dispositifs nationaux de formation professionnelle agricole au Cameroun, au Maroc et à Madagascar. Cette étude a pour objectif de capitaliser les expériences de réforme de la formation technique et professionnelle agricole et rurale en cours dans ces trois pays.

Il est question dans le présent rapport d'analyser le processus de rénovation en cours au Cameroun à travers le Programme d'Appui à la formation professionnelle agricole et rurale (AFOP) permis grâce aux fonds sur la réduction de la dette camerounaise à l'égard de la France dans le cadre du premier Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) signé par les deux pays pour la période 2006-2011.

Dans une analyse générale sur l'évolution de la formation agricole et rurale en Afrique francophone au milieu des années 2000, un spécialiste français de ce domaine a remis en cause les dispositifs d'enseignement agricole qu'il caractérise par « l'insuffisante prise en considération des populations rurales au profit des élites, le coût des dispositifs de formation au regard des possibilités économiques des Etats, une faible capacité à répondre à la demande de formation et aux besoins quantitatifs et qualitatifs de formation professionnelle dans le monde rural, l'existence d'un ensemble d'acteurs des secteurs public, privé, associatif (OP, OPA, ONG) et des projets de développement agissant sans coordination, une pluralité de tutelle de la formation entre les ministères de l'Agriculture et ceux de l'Education, de la Formation Professionnelle, du Travail, de l'Emploi, etc., la faiblesse des crédits alloués à la formation agricole pour le secteur public, la rareté de financements pérennes pour le secteur privé »³.

Par ailleurs, il a été prouvé que dans le secteur agricole en Afrique subsaharienne, les nombreux échecs enregistrés dans la plupart des projets d'installation agricole sont liés à l'insuffisance de capacités professionnelles des jeunes bénéficiaires⁴. La formation professionnelle agricole apparaît dès lors plus que jamais comme l'un des outils indispensables pour préparer la jeunesse aux activités agricoles et rurales actuelles et futures. Mais ceci suscite de nombreux questionnements :

³ A. Maragnani, 2006, « Quelles réflexions et quelles politiques de formation agricole et rural dans les pays d'Afrique francophone ? Où en est la réflexion sur les formations rurales ? ».

⁴ Forum Africain pour la Recherche Agricole (FARA), 2006, *Cadre pour la productivité agricole en Afrique/Framework for African Agricultural Productivity (FAAP)*.

- Quelle stratégie mettre en œuvre pour assurer l'adéquation entre l'offre et les besoins de formation exprimés par les différents acteurs pour une croissance agricole véritable ?
- Comment développer les nouvelles formations agricoles et rurales et les nouveaux métiers, ainsi que les structures de formation bénéficiant d'une autonomie leur permettant de valoriser les potentialités socio-économiques locales ou nationales ?
- Comment faire des centres de formation agricole et rurale des plateformes entrepreneuriales d'échanges, d'accès aux marchés et aux technologies ; en d'autres termes, des espaces de vulgarisation porteurs de solutions techniques et organisationnelles pour un décollage du développement socio-économique durable ?
- Comment rapprocher les différents acteurs du secteur agricole (entreprises privées, services financiers, acteurs publics, chercheurs, OPA, ONG, etc.) dans le cadre des plates-formes d'innovations pour mieux soutenir les référentiels de formation, et accompagner l'installation des jeunes agriculteurs ?
- Comment doter le système de formation agricole et rurale d'un cadre institutionnel, c'est-à-dire une cohérence institutionnelle de la formation agricole intégrant les niveaux primaire, secondaire et supérieur, ainsi que les formations continues en un système éducatif complet ?

1.2. Principales contraintes du secteur agricole et rural au Cameroun

Les principales contraintes de développement du secteur rural au Cameroun sont⁵ :

- le faible niveau de formation des producteurs et l'insuffisance des dispositifs de formation ;
- la faible participation du secteur privé ;
- l'insuffisance et le mauvais état des infrastructures rurales ;
- l'accès limité aux marchés d'intrants et de produits agricoles ;
- l'insuffisance de financement ;
- les difficultés de production et de commercialisation des semences ;
- la forte incidence des maladies et ravageurs ;
- l'accès limité aux terres et l'insécurité foncière ;

⁵ Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural, 2005, 188 p.

- l’insuffisance de prise en compte des critères de compétence pour le personnel destiné à encadrer le secteur ;
- la forte centralisation des services étatiques, la complexité et la lourdeur des procédures administratives, sources de retards et parfois de corruption.

L’agriculture de subsistance est l’activité dominante du secteur primaire. Elle ne permet pas de couvrir les besoins des populations ; et les importations de blé, de poisson, de lait, ont explosé ces dernières années. C’est ainsi que de 2004 à 2009, les importations de blé sont passées de 280 000 à 1,9 million de tonnes ; le lait, de 14 000 à 16 000 tonnes ; le poisson, de 155 000 à 218 000 tonnes, et le riz, de 330 000 à 480 000 tonnes. Ces importations massives des denrées alimentaires ont coûté 167 milliards de FCFA en 2004 contre 390 milliards de FCFA en 2009, soit une augmentation de 133 %. Sur ces produits, il ressort que 49 milliards de FCFA ont été dépensés dans l’importation du riz en 2004 contre 119 milliards de FCFA en 2009, le poisson est passé de 29 milliards à 117 milliards tandis que le lait a effectué un bond de 17 milliards de FCFA à 56 milliards de FCFA sur la même période.

Tableau 1. Evolution des importations de certaines denrées alimentaires au Cameroun de 2004 à 2009 en volume (tonnes)

Produits	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Riz	330 000	433 000	430 000	728 000	440 000	476 000
Lait	14 000	13 000	13 000	13 000	14 000	16 000
Poissons	155 000	107 000	100 000	150 000	160 000	218 000
Blé	279 000	300 000	360 000	220 000	410 000	395 000

Source : Coalition 2010, Zéro produit importé au comice agropastoral d’Ebolowa, 36 p.

La création récente (2011) de la Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de Grande Consommation (MIRAP), structure d’alerte, d’achat, d’importation et de stockage (de sécurité) des produits de grande consommation, en vue d’un approvisionnement du marché camerounais dans les meilleures conditions, indique que la sécurité alimentaire des populations camerounaises est encore préoccupante. Tous ces facteurs rappellent l’urgence pour le pays de s’investir véritablement dans le développement dudit secteur, surtout pour l’accroissement des productions alimentaires dans le court terme. L’homme étant le premier facteur de production, la durabilité de croissance de la production ne pourra être assurée que grâce à l’amélioration continue de la qualification professionnelle des producteurs et de leurs organisations⁶.

⁶ Z.E. Kaboré, 2005, « Le rôle des différents acteurs dans la mise en œuvre d’un dispositif de formation professionnelle agricole : l’exemple du Burkina-Faso », IXe journées d’études ingénierie des dispositifs de formation à

La promotion de la formation professionnelle est le principal canal pour le développement des compétences. Mais le dispositif actuel de formation professionnelle ne permet pas de faire face à l'ampleur et à la diversité des besoins en qualification. C'est un domaine complexe où interagissent plusieurs acteurs aux rôles parfois complémentaires, parfois concurrents.

La Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) adoptée par le Gouvernement en 2003, puis actualisée en 2005 a défini, à l'horizon 2015, des objectifs stratégiques, qui sont :

- le développement durable des productions et de l'offre agricole qui doit permettre le doublement de la production à cette échéance ;
- la gestion durable des ressources naturelles avec une extension des superficies irriguées à 60 000 ha et la réalisation de dispositifs antiérosifs sur 1 000 ha par an ;
- la promotion du développement local et communautaire qui vise la réhabilitation de 5 000 km de routes rurales par an ;
- le développement de mécanismes de financement adaptés grâce à une offre additionnelle de crédit à hauteur de 40 milliards de FCFA par an ;
- le développement de l'emploi et de la formation agricoles qui vise la formation de 30 000 producteurs et l'installation de 15 000 jeunes par an ;
- la gestion des risques d'insécurité alimentaire, et
- le développement du cadre institutionnel pour une plus grande efficacité dans la mise en œuvre des activités.

Dans le contexte d'insuffisance de qualification des jeunes, de manque d'emplois dans le secteur formel et même informel, de crise de la scolarisation, et de difficultés d'accès à un crédit pour démarrer une activité génératrice de revenu, le Gouvernement va plus loin pour élaborer une nouvelle stratégie pour remplacer celle sur la réduction de la pauvreté (DSRP) par le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE)⁷.

1.3. Orientations politiques agricoles actuelles

Le Cameroun est le grenier de la sous région Afrique centrale. De ce fait, le défi de la sécurité alimentaire du pays ne concerne pas seulement le niveau national, il concerne aussi le niveau sous-régional. En vue de relever ce défi qui s'étend donc au-delà des frontières du pays, le Cameroun s'est doté d'une **stratégie de développement du secteur rural** dont l'un des objectifs majeurs est l'accélération de l'accroissement des productions agricoles et ali-

l'international « Enseignement et formation professionnelle agricoles : entre réponses aux besoins locaux et adaptations aux évolutions internationales » 8-9 décembre 2005, Montpellier, Agropolis International.

⁷ Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural, 2005, 188 p.

mentaires en vue de satisfaire en tous temps et en tous lieux, les besoins alimentaires des populations tant en quantité qu'en qualité.

L'atteinte de cet objectif passe par⁸ :

- La modernisation de l'appareil de production actuel constitué essentiellement de petites exploitations et exploitations familiales et qui regorgent encore de réserves de productivités énormes ; elle vise la mobilisation des réserves de productivité grâce à une utilisation plus accrue des facteurs modernes de production comme les engrais, les pesticides, le matériel végétal amélioré, les machines agricoles ;
- La promotion de l'agriculture dite de seconde génération⁹ dont le but est de renforcer la production nationale à travers le développement des moyennes et grandes exploitations agricoles.

Le développement de l'agriculture nécessite non seulement des facilités d'accès aux marchés, mais aussi la disponibilité des financements. C'est pourquoi la création en cours de la banque agricole est attendue avec impatience. De même, le gouvernement des grandes réalisations, constitué en décembre 2011 incarné par son Chef de l'Etat, place l'agriculture parmi les priorités de développement du pays. Les grands chantiers routiers sont orientées vers le désenclavement des grands bassins de production afin d'approvisionner les centres de consommation, ainsi que les pays voisins. C'est ainsi que 1 729 équipements agricoles de pointe constitués de tracteurs, des moissonneuses-batteuses, des repiqueuses, des motopompes et des semoirs produits par l'usine de montage de matériels agricoles, ont été réceptionnés le 12 mars 2012 dans la ville d'Ebolowa¹⁰ par le Ministre de l'Agriculture et du Développement rural. A travers cette initiative, il est question pour le monde rural dans sa globalité d'entamer résolument et avec efficacité la marche vers une agriculture de seconde génération, correspondant aux standards de la modernité et regroupant des exploitants de moyenne et grande taille¹¹.

Au regard de l'importance de la sécurité alimentaire, le gouvernement a, au-delà des actions d'accélération des productions, créé et mis en place le programme national de sécurité alimentaire, remplaçant ainsi le projet spécial de sécurité alimentaire qui ne couvrait que quelques régions. Le but de ce projet interministériel est de veiller à ce que les produits agricoles

⁸ Cf. MINADER, 2012, *Note d'information sur le MINADER*.

⁹ Il faut entendre par ce concept et cette expression d'actualité, une agriculture moderne qui repose essentiellement sur le développement des grandes et moyennes exploitations agricoles, ceci afin de renforcer la production nationale. Il est en effet question pour le Cameroun de moderniser son appareil de production actuel constitué essentiellement de petites exploitations familiales. Cette modernisation devrait se faire grâce à une utilisation accrue des facteurs modernes de production tels que les engrais, les pesticides, le matériel végétal amélioré, les machines agricoles... (cf. la « Note d'information sur le MINADER » de 2012 déjà citée).

¹⁰ Située à 200 km au Sud de Yaoundé, région du Sud Cameroun.

¹¹ Cf. *Discours du Président de la République*, Cérémonie d'ouverture du comice agro-pastoral d'Ebolowa, 17 janvier 2011.

et alimentaires soient disponibles en qualité et en quantité, à tout moment et qu'ils soient accessibles tant physiquement que financièrement à toutes les couches de la population.

Il va sans dire que face à l'incapacité du secteur secondaire à contribuer efficacement et suffisamment, comme espéré au départ, à l'équilibre de la balance commerciale nationale hors pétrole, gravement déficitaire en 2008, tout l'espoir pour le redressement effectif de ce compte avec l'extérieur repose fondamentalement sur la dynamique du secteur agricole. D'où l'importance que le Gouvernement attache désormais au soutien financier de ce secteur qui nous permet de se hisser définitivement sur la trajectoire des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et sur celle de pays émergent à l'horizon 2035¹². C'est dans cette perspective que le Gouvernement a initié le programme AFOP avec pour objectif principal de développer des formations agricoles professionnalisantes et adaptées au marché de l'emploi et aux évolutions de l'agriculture. Ces formations visent à injecter de nombreux qualifiés dans le secteur agropastoral considéré comme une très importante source d'emplois, à faire émerger une nouvelle génération d'acteurs économiques et de leaders paysans débouchant sur le rajeunissement de la main d'œuvre agricole, sur la diminution du sous-emploi en milieu rural et sur la réduction de l'exode rural. Le programme AFOP (Encadré 2) dans ses objectifs chiffrés, ambitionne un accroissement du nombre de jeunes et de producteurs à former dans des métiers divers, avec chaque année au moins :

- 13 000 producteurs en activité sont formés dans les centres publics et privés ;
- 3 000 jeunes en situation post-primaire sont formés et préparés à s'insérer dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ;
- 2 500 jeunes issus du secondaire sont formés et préparés à s'insérer dans les métiers agropastoraux, halieutiques et para-agricoles (entrepreneurs ruraux, ouvriers spécialisés, producteurs, etc.).

1.4. Méthodologie de l'étude

Sur la base d'une méthodologie élaborée et consolidée après des échanges avec le réseau FAR d'une part et les deux consultants en charge d'études similaires au Maroc et à Madagascar d'autre part, l'étude a été réalisée en trois phases :

- (1) recherche documentaire,
- (2) enquête de terrain,
- (3) restitution de l'étude aux acteurs de la FAR.

¹² Cf. MINADER, 2012, déjà cité.

Un guide méthodologique a constitué un premier produit de la présente étude¹³.

Au Cameroun, l'équipe de travail a compris, en plus du consultant, un biométricien, une agroéconomiste et un agronome zootechnicien. Elle a bénéficié de l'appui technique du chef de la composante « Renforcement des Capacités des personnels » du Programme AFOP.

Une revue bibliographique a été réalisée, notamment des documents du programme AFOP, des éléments sur le site du réseau FAR, des principaux documents du secteur agricole et rural, des documents de stratégie sectorielle du MINADER (2005), du MINEPIA (2005) et des autres sous-secteurs, le « Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural » (DSSR)¹⁴, les statistiques de certains ministères sous-sectoriels (MINFOF, MINESUP, MINEFOP, MINESEC, MINEDUB), ainsi que le « Document de Stratégie de la Croissance et de l'Emploi » (DSCE)¹⁵.

Pendant la phase d'enquête préliminaire, l'équipe a rencontré les principaux acteurs de la FAR au niveau de Yaoundé et ses environs. Les données qualitatives ont été obtenues par le biais d'entretiens individuels ou de discussions de groupe par type d'acteurs. Ces premières sorties sur le terrain ont permis de tester le guide méthodologique, de l'améliorer, et de produire un premier rapport d'étape. La mission a participé à la foire organisée en août par le ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP) à l'esplanade de l'Hôtel de Ville de Yaoundé, où elle a échangé avec une multitude d'acteurs du public que du privé, particulièrement du secteur agricole et rural.

La phase d'enquête proprement dite a été effectuée sur toute l'étendue du territoire. Au cours de cette phase, 21 centres de formation professionnelle agricole¹⁶, quatre écoles de formation agricole et rurale¹⁷, trois universités, de nombreuses ONG, OPA, des administrations du secteur éducatif, de la finance, de l'encadrement et d'appui à l'installation des jeunes ont été visités. Lors de ces visites, près de 200 personnes ont été rencontrées dont 106 en individuel et les autres en groupe dans le cadre d'entretiens collectifs¹⁸ pour analyser le processus de la rénovation de la formation professionnelle agricole. Dans le détail, les entretiens individuels ont concerné 13 directeurs de centre ou école, 17 moniteurs/formateurs, 35 apprenants, 21 référents, 7 familles et 13 membres du conseil de gestion.

Cette tournée sur le terrain a permis de collecter davantage d'informations pour mieux cerner les rôles des acteurs dans la conception, l'orientation des programmes et le fonctionne-

¹³ C'est le volume 2 de la présente série [Note de l'éditeur].

¹⁴ MINEPAT, 2005, *Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural*, 173 p.

¹⁵ Cf. DSCE, 2009, déjà cité p. 3. Voir la bibliographie en fin de ce rapport pour les références précises de ces documents.

¹⁶ Etablissements de formation initiale au métier d'agriculteur et de formation continue des producteurs en activité.

¹⁷ Etablissements de formation initiale aux métiers d'agents de développement du secteur agricole et rurale et de formation initiale et continue aux métiers agricoles, para-agricoles et ruraux

¹⁸ Les « focus group » en anglais.

ment des dispositifs de formation agricole et rurale au Cameroun, leurs attentes ainsi que leurs inquiétudes.

La restitution de l'étude les 6 et 7 février 2012 à Mvolyé a été l'occasion de partager les résultats de l'étude avec les acteurs de la FAR invités à cette occasion et ceux rencontrés lors de la phase d'enquête afin que tous puissent apporter leurs contributions et suggestions pour permettre d'ajuster et/ou de compléter les informations collectées. Cet atelier a été aussi l'occasion d'initier la réflexion autour de la constitution d'un réseau national de la Formation Agricole et Rurale au Cameroun¹⁹.

1.5. Plan du document

Le présent rapport se décline en sept chapitres en plus de la présente introduction, à savoir :

- Données générales sur le Cameroun ;
- Evolution du système de formation agricole et rurale au Cameroun depuis 1960 ;
- Le programme AFOP, processus de transformation du dispositif camerounais de formation professionnelle agricole et rurale ;
- La construction de la demande socioprofessionnelle en formation agricole et rurale ;
- Les dispositifs et modalités de gouvernance de la formation agricole et rurale ;
- Propositions du consultant aux principaux acteurs de la réforme du dispositif de FAR ;
- Conclusion.

¹⁹ Cf. la « Déclaration sur la création d'une Association pour promouvoir la Formation Agropastorale et Rurale au Cameroun » en annexe du rapport de l'atelier de restitution de l'étude FAR, février 2012.

2. Données générales sur le Cameroun

Le Cameroun avec ses 475 400 km² de superficie, est un pays diversifié, linguistiquement et ethniquement, dont la géographie s'étend du semi-désert sahélien, au Nord, à la forêt équatoriale, au Sud, en passant par des zones de savanes. Cette diversité favorise la pratique d'activités économiques et agricoles variées.

2.1. Le contexte socio-économique

Avec une population estimée au 1er janvier 2010 à 19 406 100 habitants dont 50,5 % de femmes et 49,5 % d'hommes²⁰. Le taux annuel de croissance démographique a été de 2,6 % entre 2005 et 2010.

Cette population est marquée par une forte disparité géographique, une urbanisation galopante (52 % de la population vivent en ville) et son extrême jeunesse. En effet, près de 44 % ont moins de 15 ans, tandis que la population de moins de 25 ans représente 64 %. Au rythme d'urbanisation actuelle de 5 %, 75 à 80 % des camerounais vivront dans une ville de plus de 300 000 habitants en 2020²¹. En effet, d'une part, les campagnes se vident de leurs potentiels de production et d'innovation et d'autre part, les villes voient s'accroître cette main-d'œuvre sans qualification nécessaire pour faire face aux exigences du milieu urbain.

L'économie camerounaise est d'ailleurs dominée par le secteur primaire qui occupe 60 % de la main d'œuvre, contribue à 22 % du PIB. Le secteur secondaire et le secteur tertiaire représentent alors 28 % et 50 % du PIB respectivement²².

Entre 1987 et 1993, l'économie camerounaise a enregistré une baisse brutale des revenus d'exportation, en raison de la baisse persistante des cours des principaux produits d'exportation (pétrole, café, cacao et coton) et une dégradation du PIB.

Suite à une série de programmes successifs de stabilisation macroéconomique, de réformes structurelles et de libéralisation progressive des activités économiques amorcés en 1995, la croissance économique a repris, avec un taux moyen de 4,5 % par année, en particulier grâce au développement des cultures vivrières, des biens manufacturés et, plus récemment, à la réalisation de grands projets d'infrastructures routières ou de l'oléoduc Tchad-Cameroun. L'atteinte du point d'achèvement de l'initiative Pays Pauvre Très Endetté (PPTTE) en 2006, a entraîné une amélioration de la situation économique du Cameroun qui s'est caractérisée par le renforcement de la coopération avec les partenaires techniques et financiers, ce qui a abouti à l'accroissement du volume de financement des projets agricoles :

²⁰ Institut National des Statistiques (INS), 2010, *Annuaire statistique 2010*, Yaoundé, Cameroun.

²¹ *Idem*.

²² CIDR, 2011, *Cameroun : Données générales, situation intérieure, politiques extérieures de 2010*.

- La Banque mondiale (BM) avec le financement du Projet d’Amélioration de la Compétitivité Agricole (PACA) pour un montant de 30 milliards FCFA (46 millions EUR) ;
- L’Agence française de Développement (AFD) dans le cadre du C2D avec le financement du Programme d’Appui à la Maîtrise d’Ouvrage des Administrations du Secteur Rural (AMO), du Programme d’Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Agropastorales (ACEFA), du Programme d’appui à la rénovation et au développement de la Formation Professionnelle dans les secteurs de l’agriculture, de l’élevage et des pêches (AFOP), et du Projet Eau, Sol, Arbre (ESA), de première génération pour un montant total de 48 milliards FCFA (73 millions EUR) ;
- La Banque islamique de Développement (BID) avec le financement du Projet de Développement Rural du Mont Mbapit (PDRM) dans la région de l’Ouest, pour 4 milliards FCFA (6 millions EUR) ;
- La Banque africaine de développement (BAD) à travers le financement du Projet de Développement Rural Participatif et Décentralisé des « Grassfields » dans la région du Nord-Ouest, et le Projet « Rhumpi » dans la région du Sud-Ouest, pour un montant total de 31 milliards FCFA (47 millions EUR) ;
- Le renforcement de la présence du Fond International pour le Développement Agricole (FIDA) par la création d’un bureau sous-régional au Cameroun et l’accroissement du portefeuille de projets : Programme National de Développement des Racines et Tubercules (PNDRT) et Programme d’Appui au Développement de la Microfinance Rurale (PADMIR) ;
- Dans le cadre du 10^{ème} Fonds européen de Développement (FED) de l’UE sur la période 2008-2013 d’importants moyens sont prévus pour le « renforcement des capacités de production agricole » à travers le Programme de Développement de la Filière Laitière porté par le MINEPIA, la Diversification des Productions en Zone Cotonnière, et le Programme de Relance des Filières Cacao et Cafés, portés par le MINADER.

De nombreux autres projets sur la formation professionnelle ont été initiés dans certains ministères sectoriels, comme le projet « Centre de Formation aux métiers » sur les ressources du C2D. Ce projet s’inscrit aussi dans les priorités relatives au développement agricole, en complément du programme AFOP. D’autres ressources du même bailleur sont attendues en 2012 pour la mise en place des Centres de Formation Professionnels sectoriels.

En perspective, la préparation de nouveaux projets, particulièrement dans le secteur du financement de l’agriculture (Banque agricole) et de la deuxième génération des projets soutenus par l’AFD (AFOP 2, ACEFA 2) est très avancée. Cette embellie est aussi caractérisée par l’alignement des bailleurs de fonds sur les priorités nationales qui consistent à relancer le secteur productif en général et l’agriculture en particulier. Donc de nombreux facteurs semblent réunis pour un véritable essor de l’agriculture camerounaise.

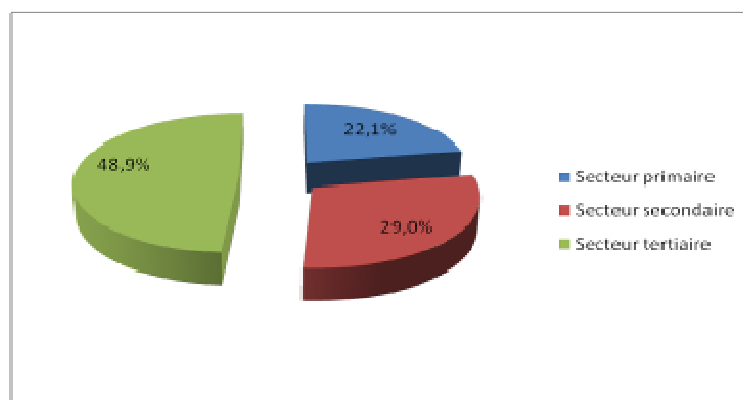
2.2. Importance du secteur agricole dans l'économie du Cameroun

L'économie a connu une meilleure performance au cours de la période ayant précédé le milieu des années 1980, avec des taux de croissance qui avoisinaient les 7 %. Pendant cette période, le moteur de la croissance était le secteur rural. Mais vers la fin des années 1980, le pays a dû entrer progressivement dans une crise dont il a mis plus d'une décennie pour se remettre. Une cause non négligeable de cette crise a été l'essoufflement du secteur agricole face à la chute des cours des principaux produits d'exportation. Face au resserrement budgétaire, les pouvoirs publics se sont vus obligés d'abandonner des secteurs sociaux clés, dont celui de la formation professionnelle agricole et rurale. La pauvreté s'est accentuée particulièrement en milieu rural.

En 2011 l'indice de développement humain (IDH) du Cameroun était de 0,482, ce qui le classe 150^{ième} sur 187 pays²³ aux données comparables. Ce classement traduit une situation socio-économique fragile et vulnérable. Les effets induits du secteur agricole sur les autres secteurs ou sous-secteurs de l'économie, particulièrement ceux de la transformation et la commercialisation des produits agricoles (industries agroalimentaires, industries du bois, transports, etc.), conduisent à estimer que le secteur agricole est finalement responsable d'au moins 35 % du PIB national.

Bien que le PIB agricole n'ait cessé de croître en valeur absolue, le nombre de travailleurs agricoles quant à lui a régulièrement diminué. Selon un récent rapport de la Banque Mondiale²⁴, le secteur agricole reste le véritable moteur de l'économie nationale et emploie en 2010 près de 46 % de la population active (cf. figure 2), et constitue un gisement d'emplois pour l'insertion professionnelle des jeunes.

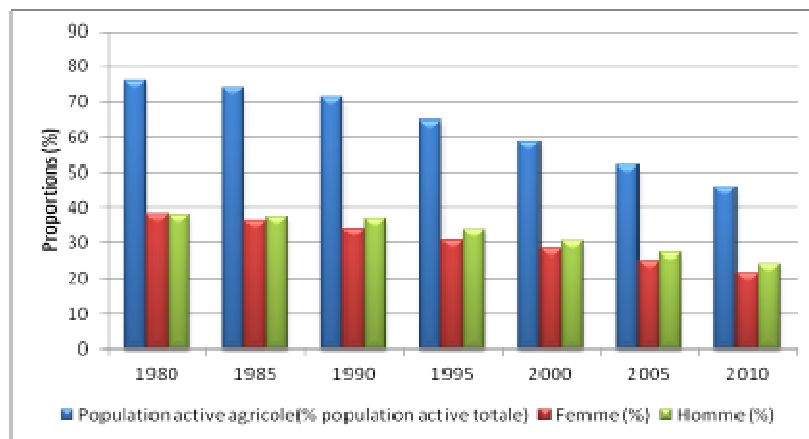
Figure 1. Contribution des différents secteurs d'activités à la formation du PIB en 2010 (en %)



Sources : CIDR, 2011

²³ PNUD, 2011, *Profil de pays: Indicateurs de développement humain. Rapports nationaux sur le développement humain pour Cameroun* (hdrstats.undp.org/fr/pays/profils/CMR.html).

²⁴ Banque Mondiale, 2011, « Vers de meilleures prestations de services Point sur la situation économique du Cameroun », Spécial « Décentralisation », *Cahiers économiques du Cameroun*, n° 2.

Figure 2. Evolution de la population active agricole entre 1980 et 2010 (en %)

Source : BAD, 2011, p. 94- 95.

L'épanouissement du secteur agropastoral reste fortement contraint par un certain nombre de facteurs dont les plus importants sont les difficultés d'accès à la terre, aux intrants, au crédit, et le vieillissement des producteurs, situation aggravée par l'exode rural. Les contraintes d'accès aux marchés sont liées aux importations massives des produits alimentaires (riz, maïs, viandes...) ²⁵, à l'insuffisance et au mauvais état des pistes rurales, au coût élevé de transport entre autres. Le Gouvernement entend revaloriser le secteur rural pour mieux exploiter les énormes possibilités d'augmentation de la production agricole et surtout d'amélioration de la productivité des exploitations agricoles ²⁶. Ce secteur a besoin de se doter d'outils efficaces parmi lesquels un projet pour l'enseignement et la formation agricole et rurale. Le gouvernement entend également accompagner l'installation des jeunes apprenants avec des soutiens dans le cadre de nouveaux projets : AFOP2, et ACEFA2, entre autres.

²⁵ www.faostat.fao.org, consulté le 10 novembre 2011.

²⁶ MINEPAT, 2005, *Document de stratégie de Développement du secteur rural*, 188 p.

Encadré 1. Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE)

En avril 2003, le Gouvernement camerounais a élaboré, suivant une démarche participative, le premier « Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté » (DSRP). Dans l'optique de poursuivre son projet, formulé dans la vision de développement à long terme, il a entrepris en 2008 de réviser le DSRP, processus ayant abouti au « Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi » (DSCE) en 2009.

Le DSCE repose sur une matrice d'actions prioritaires de programmation et de suivi de la mise en œuvre des sept stratégies sectorielles qui contribuent à un plus grand impact en termes d'accroissement durable de la production et au renforcement des activités orientées vers la réduction de la pauvreté au Cameroun.

Les sept secteurs qui regroupent chacun un certain nombre de ministères clés sont les suivants :

– **Le secteur des infrastructures :**

Il inclut le MINTP, le MINEE, le MINT, le MINPOSTEL, le MINDUH et le MINDAF.

Convaincu du rôle moteur des infrastructures dans la facilitation des échanges et la promotion d'une croissance forte et durable par la compétitivité que leur bonne qualité génère, le Gouvernement investit massivement dans les infrastructures :

(i) **L'énergie**, à travers la réalisation des programmes d'entretien, de réhabilitation et de développement de la capacité énergétique du pays ;

(ii) **Les bâtiments et travaux publics** : les opérations d'entretien routier vont permettre, à l'horizon de la stratégie, d'améliorer nettement le niveau de service (55% du réseau en bon état), grâce à la mise en place d'une stratégie pertinente d'intervention. La réhabilitation du réseau routier (2 000 km de routes bitumées à réhabiliter d'ici 2020), ainsi que l'intensification du bitumage des routes en terre (plus de 3 500 km à l'horizon 2020) viendront compléter ce dispositif. Les priorités d'intervention concerneront accompagnement des grands projets industriels et agro-pastoraux, les corridors régionaux (transafricaine, corridors nord-sud, réseau CEMAC), le réseau des routes nationales, ainsi que les grands projets d'infrastructure d'accompagnement au secteur privé (second pont sur le Wouri, boucle autoroutière Yaoundé-Douala-Bafoussam-Yaoundé) ;

(iii) **Les transports** : une approche multimodale est privilégiée afin de bâtir à moindre coût un réseau de transport intégré, performant, quadrillant tout l'espace national et résolument ouvert vers les pays voisins. Il est mis l'accent sur l'aménagement de nouvelles infrastructures portuaires et ferroviaires (la construction d'un port en eau profonde à Kribi, la construction du port en eau profonde à Limbé, la construction du Yard pétrolier de Limbé, l'aménagement de nouvelles voies ferrées (plus 1 000 km) selon les standards internationaux, qui accompagnent les projets prioritaires porteurs de croissance ;

(iv) **Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)**, dont les objectifs stratégiques du domaine des Télécommunications/TIC à l'horizon 2020 seront notamment de : (a) porter la télé densité fixe à 45 % et la télé densité mobile à 65 % ; (b) doter 4 000 villages de moyens de télécommunications modernes ; (c) mettre à la disposition du public une offre d'accès à 2 Mb/s dans toutes les villes ayant un central numérique ; et (d) multiplier par 50 le nombre d'emplois directs et indirects.

– **Le secteur rural :**

Il couvre le MINADER, le MINEPIA, le MINFOF et le MINEP. Ces deux derniers ministères font partie du « Programme Sectoriel Forêt-Environnement » (PSFE) qui a été pris en compte dans l'élaboration de la matrice du secteur.

Après l'adoption en 2005 de la stratégie de développement du secteur rural (SDSR) et les résultats mitigés atteints lors de sa mise en œuvre, le Gouvernement a lancé un vaste programme d'accroissement de la production agricole en vue de satisfaire non seulement les besoins alime-

taires des populations, mais également des agro-industries. Dans ce cadre, il procède à la modernisation de l'appareil de production (agriculture dite de seconde génération).

Il s'agit alors de :

- (i) rendre accessible et disponible les facteurs de production notamment la terre, l'eau et les intrants agricoles ;
- (ii) promouvoir l'accès aux innovations technologiques à travers notamment le renforcement de la liaison recherche/vulgarisation ; et
- (iii) développer la compétitivité des filières de production.

– **Le secteur de l'industrie et des services :**

Il comprend le MINIMIDT, le MINPMEESA, le MINCOMMERCE et le MINTOUR.

Le processus d'élaboration de la stratégie de ce secteur est arrivé à son terme et la prochaine étape réside dans la déclinaison de la stratégie sectorielle en stratégie ministérielle. Le Gouvernement s'engage à procéder aux réformes requises pour rendre l'environnement de ces secteurs plus attractif, puis de mettre en place un dispositif opérationnel d'incitation et d'accompagnement de l'investissement privé, afin que celui-ci puisse effectivement jouer son rôle moteur dans la croissance économique.

Il s'agit notamment de combler le déficit en infrastructures, de réduire les difficultés d'accès aux financements, de déployer sur le long terme un programme général de développement des filières de production et, sur le moyen terme et en liaison avec certains partenaires au développement, des programmes spéciaux d'impulsion de la compétitivité dans certaines filières à fort potentiel de croissance et de mise à niveau des entreprises, notamment des PME et PMI.

– **Le secteur de l'éducation :**

Une stratégie intégrée, prenant en compte les préoccupations du MINEDUB, du MINESEC, du MINESUP et du MINRESI, a été élaborée. Des aspects relevant du MINEFOP y ont été pris en considération.

Le Gouvernement entend mettre l'accent sur la formation du capital humain notamment à travers :

- (i) un enseignement fondamental de qualité couvrant le cycle primaire et le premier cycle du secondaire ;
- (ii) un enseignement secondaire de deuxième cycle également de qualité, reposant d'une part sur un équilibre dynamique entre l'enseignement général et l'enseignement technique, et préparant d'autre part aux études supérieures dans les filières prioritaires pour le développement ;
- (iii) une formation professionnelle reposant sur un dispositif modernisé et considérablement renforcé pour pouvoir dispenser aux élèves sortant des cycles d'enseignement fondamental et secondaire un paquet solide de connaissances axées sur la maîtrise des savoir-faire requis sur le marché de l'emploi et préparant les bénéficiaires à la création d'emplois ;
- (iv) un enseignement universitaire professionnalisé ;
- (v) une formation continue étendue et doublée d'un système de valorisation des acquis de l'expérience ; et
- (vi) la maîtrise réelle des effectifs indispensables pour garantir la qualité de l'enseignement, ce qui suppose la définition d'un système de régulation des flux transparent et crédible, le renforcement du dispositif d'orientation scolaire et la revalorisation de la grille des salaires des métiers techniques.

– **Le secteur de la santé :**

Il concerne principalement le ministère de la Santé Publique, dont la stratégie sectorielle a été revue en même temps que s'effectuait la revue des stratégies.

L'amélioration de l'état de santé des populations demeure à la fois un objectif de développe-

ment social et de croissance économique. Le Gouvernement compte atteindre cet objectif à travers la mise en œuvre de la stratégie sectorielle actualisée de la santé et en conformité avec les OMD. Cette stratégie vise essentiellement l'accès universel aux services et soins de santé de qualité à travers l'amélioration de l'offre et le financement de la demande. L'objectif est de réduire d'un tiers la charge morbide chez les pauvres et les populations les plus vulnérables ; de deux tiers la mortalité des enfants de moins de cinq ans et de trois quarts la mortalité maternelle, de 50% la prévalence du VIH/SIDA et ramener le taux de décès associé au paludisme à moins de 10% à l'horizon de la stratégie.

Le déroulement de cette stratégie se fera à travers quatre domaines d'intervention, à savoir :

- (i) la santé de la mère, de l'adolescent et de l'enfant ;
- (ii) la lutte contre la maladie ;
- (iii) la promotion de la santé ; et
- (iv) la viabilisation du district de santé.

Ces interventions, basées sur l'offre, seront complétées par des actions fortes de stimulation de la demande telles que la mutualisation du risque maladie à travers la promotion des mutuelles de santé et la couverture d'au moins 40 % de la population par un système de partage du risque maladie.

– **Le secteur social (hors éducation et santé) :**

Il comprend le MINJEUN, le MINAS, le MINPROFF, le MINSEP, le MINTSS, et le MINEFOP.

La stratégie de développement sociale existe depuis 2004 ; le Gouvernement entend réformer le dispositif central de protection sociale au Cameroun. L'objectif est d'intégrer progressivement l'ensemble des catégories sociales jusqu'ici en marge du système. Une loi cadre devrait très rapidement redéfinir les principes, les institutions et les mécanismes de couverture et de financement de la sécurité sociale au Cameroun.

Pour la promotion du genre, le Gouvernement va poursuivre la sensibilisation des parents et de la communauté notamment dans les zones rurales à fortes pesanteurs des coutumes traditionnelles pour permettre à la jeune fille de bénéficier des mêmes conditions d'accès à la formation professionnelle, à l'enseignement supérieur ou à l'accès à l'emploi.

– **Le secteur de la gouvernance :**

Ce secteur comprend le MINFOPRA, le MINATD, le MINJUSTICE.

Il n'y existe pas de stratégie sectorielle, mais un Programme National de Gouvernance (PNG) dont la mise en œuvre est effective depuis 2000. Certains ministères qui en font partie ont entrepris d'élaborer leurs stratégies sous sectorielles.

Deux objectifs majeurs sont poursuivis dans le cadre de la gouvernance et de l'Etat de droit :

- (i) garantir à tous un meilleur respect des droits individuels et des libertés publiques et
- (ii) renforcer la gestion des affaires publiques.

Pour atteindre les objectifs sus évoqués, les autorités comptent articuler leurs interventions autour de quatre axes :

- (a) le renforcement de l'Etat de droit et de la sécurité des personnes et des biens ;
- (b) l'amélioration de l'environnement des affaires ;
- (c) le renforcement de la lutte contre la corruption et les détournements de fonds ;
- (d) l'amélioration de l'information et du contrôle citoyen de la gestion des affaires publiques.

Source : DSCE, 2009, *Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi. Annexes Matrices de suivi des stratégies sectorielles*, 196 p.

2.3. Le système éducatif camerounais

Le système d'éducation comprend les secteurs formel, non formel et informel²⁷. Le système éducatif formel est constitué de deux sous-systèmes : le sous-système francophone et le sous-système anglophone. Chaque sous-système comprend cinq niveaux d'enseignement : le préscolaire/maternelle, le primaire, le post-primaire, le secondaire (technique et général) et le « normal » (école normale des instituteurs de l'Enseignement Général (ENIEG) ou de l'Enseignement Technique (ENIET) pour la formation des instituteurs, ou école normale supérieure pour la formation des professeurs des collèges et lycées). L'enseignement supérieur quant à lui est commun aux deux sous systèmes.

On distingue dans chaque sous-système l'enseignement public et l'enseignement privé. L'enseignement privé comprend le privé laïc et le privé confessionnel à savoir catholique, protestant et musulman.

La réorganisation du Gouvernement en 2004²⁸, reconfirmée en 2011²⁹, a rattaché les six niveaux d'enseignement aux quatre structures gouvernementales suivantes :

- Ministère de l'Éducation de Base (MINEDUB) qui est chargé de l'enseignement maternel et primaire ainsi que de la formation des instituteurs de l'enseignement général (dans les ENIEG) ;
- Ministère des Enseignements Secondaires (MINESEC) qui est chargé de l'enseignement secondaire (général et technique) et de l'enseignement normal technique (ENIET) ;
- Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP) qui est responsable de l'enseignement supérieur et post secondaire, mais ne dispose d'aucune faculté dédiée à la formation des enseignants du supérieur ;
- Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP) qui est chargé de l'enseignement post-primaire et de la formation professionnelle.

L'éducation non formelle³⁰ quant à elle ne constitue pas un système éducatif distinct et séparé, parallèle au système éducatif formel. Il s'agit de toute activité éducative organisée et systématique, exécutée en dehors du cadre du système formel, dans le but de fournir des types sélectionnés d'apprentissage à des sous-groupes particuliers de la population, les adultes comme les jeunes. L'éducation non formelle en agriculture inclut par exemple, des pro-

²⁷ UNESCO, 2011, *Profil éducation (tous les niveaux)* – Cameroun, ISU, *Statistiques en bref*, 3 p.

²⁸ Décret n° 2004/320 du 8 décembre 2004 portant réorganisation du gouvernement.

²⁹ Décret N°2011/408 du 9 décembre 2011 portant réorganisation du gouvernement.

³⁰ C'est-à-dire les activités d'apprentissage ordinairement organisées en dehors du système éducatif formel. Dans différents contextes, l'éducation non formelle englobe les activités éducatives consacrées à l'alphabétisation des adultes, à l'éducation de base des enfants et des jeunes non scolarisés, à l'acquisition de compétences nécessaires dans la vie courante et de compétences professionnelles, ainsi qu'à la culture générale (cf. UNESCO, 2011, déjà cité).

grammes de formation des agriculteurs, des programmes d’alphabétisation des adultes, des clubs de jeunes à buts éducatifs importants et divers programmes communautaires d’instruction en matière de santé, de nutrition, de planification familiale, de coopératives et autres du même genre³¹. Elle est également sous le contrôle de plusieurs départements ministériels : MINESEC, MINEDUB, MINADER, MINEPIA, ministère de la Jeunesse et de l’Education Citoyenne (MINJEUN), etc.

Le MINADER dispense une éducation à travers les centres d’éducation et d’actions communautaires. Le MINJEUN a sous sa tutelle les établissements de formation des cadres de jeunesse et d’animation, le centre national d’éducation populaire et d’alphabétisation, les centres multifonctionnels de promotion des jeunes, et le centre national de production et de diffusion de la documentation pour la jeunesse.

Le champ de l’éducation ne se limite pas à la seule modalité formelle, tant les opportunités d’apprendre sont nombreuses en dehors du cadre scolaire. L’éducation informelle est un processus de toute la vie³² par lequel chaque individu acquiert attitudes, valeurs, aptitudes et connaissances à partir des expériences quotidiennes, des influences et des ressources de son environnement, de la famille, des voisins, du milieu de travail, du marché, de la lecture et des media³³.

2.3.1. Evolution des performances de l’éducation

Le taux brut de scolarisation (TBS) qui est le rapport entre la demande effective d’éducation ou effectif scolarisé et la demande potentielle d’éducation ou population scolarisable est passé de 108,1 % en 2005 et 113,8 % en 2009 (cf. figure 2). Le phénomène d’abandon de l’école observé de 1991/92 jusqu’en 1996/97 est dû probablement aux effets néfastes de la crise économique qu’a connu le Cameroun depuis la fin des années 80. L’accroissement des effectifs observé depuis 1997/98 se justifierait par la reprise de la croissance économique ces dernières années. Bien qu’en net progrès, la scolarisation des filles est moins importante que celle des garçons et ces inégalités existent à tous les niveaux du système éducatif camerounais (Figures 2 et 3).

Si, dans les années 1970, le taux brut de scolarisation des filles était inférieur à celui des garçons qui dépassait déjà les 100 %, il convient de noter que, depuis 2005, les taux bruts de scolarisation au primaire supérieurs à 100 % sont observés dans le pays, ceci est probable-

³¹ P. H. Coombs et M. Ahmed, 1974, *Attacking Rural Poverty: How Non formal Education Can Help*. “A World Bank Publication” (Johns Hopkins University Press, Baltimore).

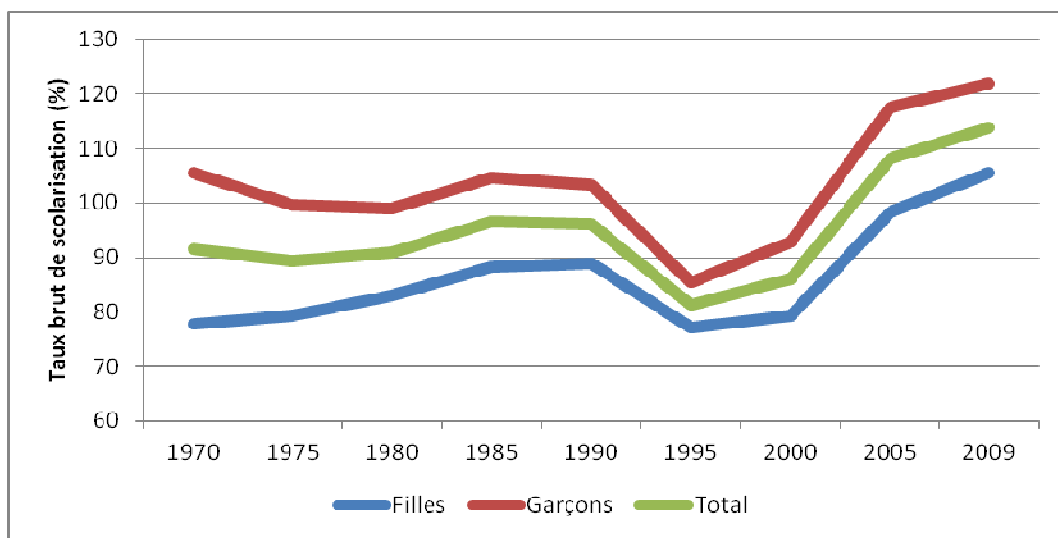
³² Dans des discussions avec autrui, nous apprenons des choses sans même nous en rendre compte ! Nous apprenons à exposer notre point de vue sur un sujet, à recevoir de nouvelles données de la part d’autres personnes ainsi qu’à les intégrer au débat et à notre propre discours. Autant d’opportunités d’apprendre de soi, sur soi et par les autres ! Et dans des champs très larges qui mettent en jeu aussi bien des connaissances précises de certains faits que des aspects très pratiques comme la capacité à mener une discussion suivie ou à laisser la place à la parole de l’autre (d’après B. Engelbach, 2009, « Qu’est-ce que l’éducation non-formelle ? »).

³³ M. A. Dieudonné, 2005, *Education non formelle dans les contextes éducatifs et socio-economique de la RD Congo: Etude exploratoire sur le statut légal et les attitudes des habitants de Kinshasa*.

ment dû à des entrées précoces d'enfants âgés de moins de 6 ans dans le cycle primaire³⁴ et des sorties tardives d'enfants âgés de plus de 11 et 12 ans.

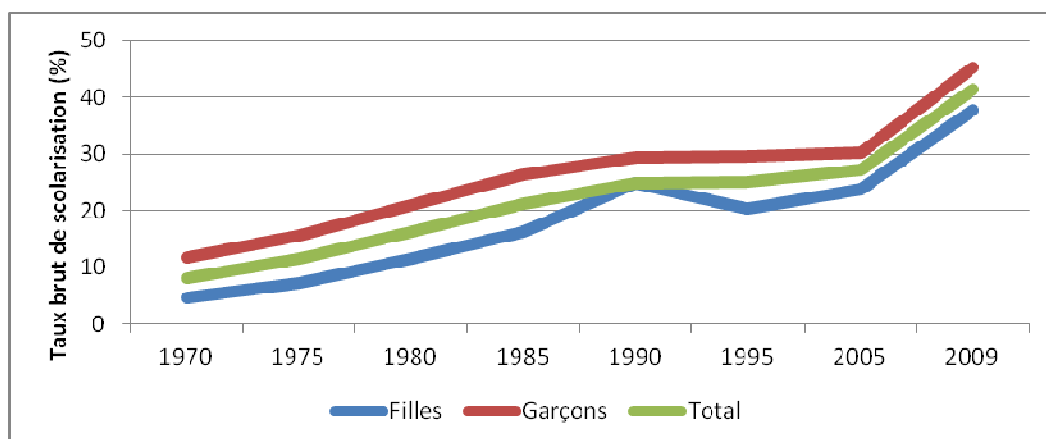
Par ailleurs, le ministère chargé de l'éducation de base créé en 2004 dans le souci de permettre au Gouvernement d'atteindre en 2015 l'un des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), « objectif 2 : oui à l'éducation primaire pour tous » a contribué à mieux encadrer les enfants. Cela a sans doute permis d'engranger un croît de douze points en quatre ans, entre 2005 et 2009 (cf. figure 3). Dans le même ordre d'idée, l'évolution de 14 points entre 2005 et 2009 dans le secondaire serait aussi le résultat d'un meilleur encadrement, suite à la création d'un ministère dédié à ce niveau d'enseignement.

Figure 3. Evolution du Taux Brut de Scolarisation au primaire entre 1970 et 2009 (en %)



Source : BAD, 2011, p. 94-95.

Figure 4. Evolution du Taux Brut de Scolarisation au secondaire entre 1970 et 2009 (en %)



Source : BAD, 2011, p. 94-95.

³⁴ L'âge légal d'admission dans le primaire étant fixé au Cameroun à 6 ans.

2.3.2. Enjeux de la formation et de l'emploi des jeunes

Avec la croissance démographique, un nombre important de jeunes frappent aux portes des écoles. Par exemple, en 2002/2003, on dénombrait près de 3 000 000 élèves dans le primaire, 900 000 dans le secondaire et 86 000 dans le supérieur³⁵.

L'effectif de l'Enseignement Supérieur s'élevait en 2005/2006 à 120 350 étudiants dont 108 082 pour les six Universités d'Etat et 12 268 étudiants inscrits dans les établissements privés³⁶. Une répartition des étudiants par filière montre que la majorité (77 588) est inscrite en sciences sociales, commerce ou droit (64,47 %). Les filières scientifiques viennent ensuite avec près de 20 %, et seulement 685, soit 0,58 % en agriculture. Chaque année le système universitaire libère des milliers de jeunes diplômés, mais qui ont bien du mal à trouver un emploi en raison de l'inadéquation entre leur formation et les exigences du marché du travail. En 2008, ces chiffres sont respectivement de 2 987 802 élèves dans l'enseignement primaire, 1 002 852 pour le secondaire et 150 932 étudiants dans l'enseignement supérieur.

Entre 2000 et 2015, le nombre théorique d'enfants à scolariser prévoyait de passer de 2,5 millions à 3,4 millions sur les quinze années, soit une croissance de 34,5 % sur la période³⁷. A partir de ces chiffres et des statistiques du rapport d'état du système éducatif camerounais (2003), on peut réaliser le tableau 2 afin d'illustrer ce qu'il adviendra de la classe d'âge à scolariser en 2015 (soit 3 400 000 élèves qui doivent faire leur entrée en première année du primaire à cette date) si la structure des statistiques de l'éducation reste similaire à celle de la période 2002-2005³⁸.

Le tableau 2 suivant propose des estimations sur la couverture scolaire dans les différents types d'enseignement sur la base des données de la période 2002 - 2005. Selon ces chiffres, la valeur du taux d'achèvement du primaire serait de 72,4 % sur la période. Sur les 3 400 000 enfants en âge de scolariser en 2015, 6,4% n'auront pas accès à l'école. Sur les 93,6% scolarisés, 72,4% vont achever le cycle. De ces derniers, 27,6% vont abandonner juste avec le CEP et 61,8% accéderont en première année secondaire. Du premier au second cycle secondaire, on observerait beaucoup d'abandon, qui nous ramèneraient à seulement 51,8% de ceux qui auront accédé au secondaire, en classe terminale. Une bonne partie de ces derniers (57,9%) entrera à l'Université. Il apparaît alors que la classe d'âge qui entrera à l'école primaire en 2015 arrivera sur le marché de l'emploi au bout de 06 ans avec 217 600 jeunes sans aucun diplôme et 878 000 disposant seulement du CEP soit un total de 1 095 900 ce qui représenterait environ 32 % de cette classe d'âge.

³⁵ Rapport d'état du système éducatif camerounais. *Eléments de diagnostic pour la politique éducative dans le contexte de l'EPT et du DSRP*, 2003, 234 p.

³⁶ Programme d'Appui au Système Educatif (PASE), 2009, *Réalisation d'une étude de faisabilité et d'un plan d'affaires du centre interuniversitaire des ressources documentaires (CIRD)*, Cameroun, 64 p.

³⁷ Rapport d'état du système éducatif camerounais, déjà cité.

³⁸ A. Mingat et F. Ndem, 2010, *Développer le premier cycle secondaire : enjeu rural et défis pour l'Afrique subsaharienne*, « Document de Travail » de l'AFD, 88 p.

Tableau 2. Simulation des effectifs par niveau d'étude atteint « Devenir de la classe 2015 »

Effectif de la classe d'âge à scolariser en 2015	% de la classe d'âge (2002/2005) ³⁹	Nombre d'enfants (3 400 000)	Taux d'abandon (%)	Effectif en déperdition scolaire*	Effectif en % de la classe d'âge
Accès à la première année du primaire	93,6	3 182 000	6,4	-	-
Atteindront le niveau du CEP (taux d'accès à la dernière année du primaire)	72,4	2 304 000	27,6	-	-
Accès en 1 ^{ère} année du premier cycle du secondaire	61,8	1 424 000	38,2	-	-
Atteindront le niveau de 3 ^{ème}	47,5	676 000	52,5	-	-
Atteindront le niveau de Terminale	51,8	350 000	48,2	-	-
Entreront à l'Université	57,9	203 000	42,1	-	-
Effectif des jeunes qui arriveront sur le marché de l'emploi en 2015					
Niveau Inferieur au CEP	-	-	6,4	217 600	6,4
CEP seul	-	-	27,6	878 000	25,8
Niveau BEPC ou inférieur	-	-	38,2	748 000	22,0
Niveau Bac ou inférieur	-	-	52,5	326 000	9,6
Première année Université	-	-	42,1	148 000	4,3

Source : AFD, 2010, et *calculs de l'auteur.

Face aux taux inquiétants d'abandon au primaire (35 %), au premier cycle du secondaire (38 %), ainsi qu'au second cycle (53 %) de l'enseignement secondaire, on peut se demander quelles opportunités d'emploi peut-on offrir à une jeunesse sans qualifications nécessaires pour affronter la vie active? La population camerounaise étant essentiellement rurale, le grand défi de la formation agricole et rurale serait de préparer cette population de faible qualification, à trouver un emploi dans l'agriculture. L'éducation professionnelle de base constitue une nécessité si l'on ne veut pas voir croître le nombre des jeunes exclus et leur marginalisation dans une économie en transformation rapide. Dans un tel contexte, le secteur agricole et rural est celui à même d'offrir des opportunités à la jeunesse, à condition qu'elle soit préparée, c'est-à-dire, qu'elle bénéficie des opportunités de formation et de soutiens nécessaires (crédit, foncier, conseil, organisation) devant faciliter son insertion socio-professionnelle.

³⁹ D'après la base de données compilée à partir des rapports d'état sur les systèmes éducatifs, de précédents modèles de simulation du secteur éducatif (dont celui construit pour l'analyse financière des options de développement du post-primaire), et de la base de données de l'ISU et d'EdStats. Les données démographiques utilisées pour calculer les taux de scolarisation proviennent des Nations Unies et de Mingat et Ndem, 2010.

3. Evolution du système de formation agricole et rurale au Cameroun depuis 1960

Depuis l'indépendance en 1960 jusqu'à présent, le Cameroun a expérimenté différentes politiques de développement agricole et rural avec plus ou moins de succès. Elles ont mobilisé une diversité d'acteurs publics et privés ainsi que la coopération internationale, qui ont participé de manière plus ou moins active aux évolutions des dispositifs de la formation agricole et rurale.

L'évolution du dispositif de formation agricole et rurale au Cameroun peut être présentée en trois grandes périodes⁴⁰ :

- la période post indépendance de 1960 à 1985 ou phase « de développement des dispositifs publics » ;
- la période 1985 à 2005 ou phase de la traversée du désert ou encore phase « de récession économique ou de crise des dispositifs publics développés » et la naissance des dispositifs privés ;
- la période 2005 à nos jours ou phase « de rénovation du dispositif de formation professionnelle agricole et rurale », marquée par le retour à la croissance économique et une reprise des investissements dans le pays.

3.1. Période de développement des dispositifs publics (1960-1985) : la politique agricole dans les plans quinquennaux

3.1.1. Les textes et organes de pilotage de la rénovation

Cette période a été marquée par une prépondérance de l'Etat dans les activités économiques. Durant cette phase, six plans quinquennaux ont été élaborés, dont cinq mis en œuvre, le sixième ayant été interrompu par la crise économique du milieu des années 1980⁴¹. Le contexte économique de cette période imposait l'agriculture comme le principal pilier du développement de l'économie. Deux ministères en charge de ce secteur ont été créés : le ministère de l'Agriculture (MINAGRI) qui intégrait la forêt, et le ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA).

Dans chacun des plans quinquennaux, l'agriculture ressortait comme un des principaux élé-

⁴⁰ Adapté de C. Bamzock Ntol, 2001 et H. Bella, 2009.

⁴¹ H. Bella, 2009, *Agriculture et croissance économique au Cameroun*, Institut Sous-régional de Statistique et d'Economie Appliquée (ISSEA).

ments sur lequel devait se baser le développement économique. Le deuxième plan quinquennal (1966-1971) avait même été baptisé "plan du paysan". Les buts visés étaient les mêmes :

- L'augmentation de la production agricole, tant vivrière qu'industrielle ;
- L'amélioration de la productivité dans le secteur agricole ;
- L'amélioration des revenus du monde rural ;
- Le développement des structures de transformation locale.

En effet, comme de nombreux autres Etats africains après les indépendances, le Cameroun avait développé des politiques, des stratégies, des programmes et des projets de développement agricole et rural (de la production à la commercialisation), orientés vers l'encadrement des populations⁴². Il fallait former en urgence des agents de développement agricole et rural (ingénieurs, techniciens agricoles et d'élevage, infirmiers vétérinaires...) à cette fin.

3.1.2. Les structures de formation agricole et rurale et leur ancrage territorial

Au cours des vingt-cinq années post-indépendance, la formation professionnelle agricole et rurale est dominée par quatre principaux sous-dispositifs : du MINAGRI et du MINEPIA, du ministère de l'Education Nationale (MINEDUC), des autres ministères, et celui du secteur privé (cf. figure 5).

3.1.2.1. Le sous-dispositif du MINAGRI-MINEPIA pour les cadres moyens

Pendant la période 1960-1985, de nombreuses structures publiques de formation agricole et rurale ont été créées au sein des deux principaux ministères en charge du secteur rural. C'est ainsi qu'au MINAGRI, ont été créés les Centres de Formation des Jeunes Agriculteurs (CFJA), les Centres de Formation Rurale (CFR), les Collèges Régionaux d'Agriculture (CRA) de Bambilili, Ebolowa, et Maroua, les Ecoles Techniques d'Agriculture (Bafang et Abong-bang), l'Ecole des Eaux et Forêts de Mbalmayo, l'Ecole des Faunes de Garoua, l'Ecole Coopérative de Bamenda et l'Ecole de Développement Communautaire de Guider.

Au MINEPIA, ont été créés les Centres Nationaux de Formation Zootechniques de Maroua et de Jakiri, les Stations d'Elevage de Wakwa, Kounden, Bali et Lougguéré, et les Centres Piscicoles de Fouban et de Bambui.

Les centres de formation avaient pour mission la formation continue modulaire des producteurs (CFR, stations d'élevage et aquacoles) et initiale des jeunes projetant une installation dans le secteur agricole (CFJA).

⁴² C. Bamzok Ntol, 2001, « Aperçu sur l'évolution de l'enseignement agricole camerounais et les projets en perspective – Cameroun », communication aux 6èmes Journées d'Etudes « Ingénierie des dispositifs de formation à l'international », 11 et 12 octobre 2001, Agropolis, Montpellier, p. 11-14

Les écoles de formation formaient des agents techniques d'agriculture, les techniciens d'agriculture et les techniciens supérieurs d'agriculture, les infirmiers vétérinaires et les techniciens d'élevage qui étaient tous intégrés dans la fonction publique.

3.1.2.2. Le sous-dispositif du MINEDUC pour les cadres supérieurs

La formation des cadres supérieurs à l'occurrence, les ingénieurs d'agriculture était assurée par l'Ecole Nationale d'Agriculture (ENA, « Bac + 4 ans ») à partir de 1960, devenue l'Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture (ENSA) en 1972 dans le cadre de l'Université de Yaoundé. Elle sera transférée au Centre Universitaire de Dschang en 1977 pour former des ingénieurs agronomes (« Bac + 5 ») et les ingénieurs des travaux agricoles (« Bac + 3 ») dans les disciplines telles que : production végétale, production animale, eaux et forêts, économie et sociologie. Le Centre formait 50 ingénieurs et 100 ingénieurs des travaux par an, pour la fonction publique. Tous les diplômés étaient employés par la fonction publique ou en détachement dans les entreprises parapubliques.

3.1.2.3. Le sous-dispositif des autres ministères pour les cadres et agents techniques du développement rural

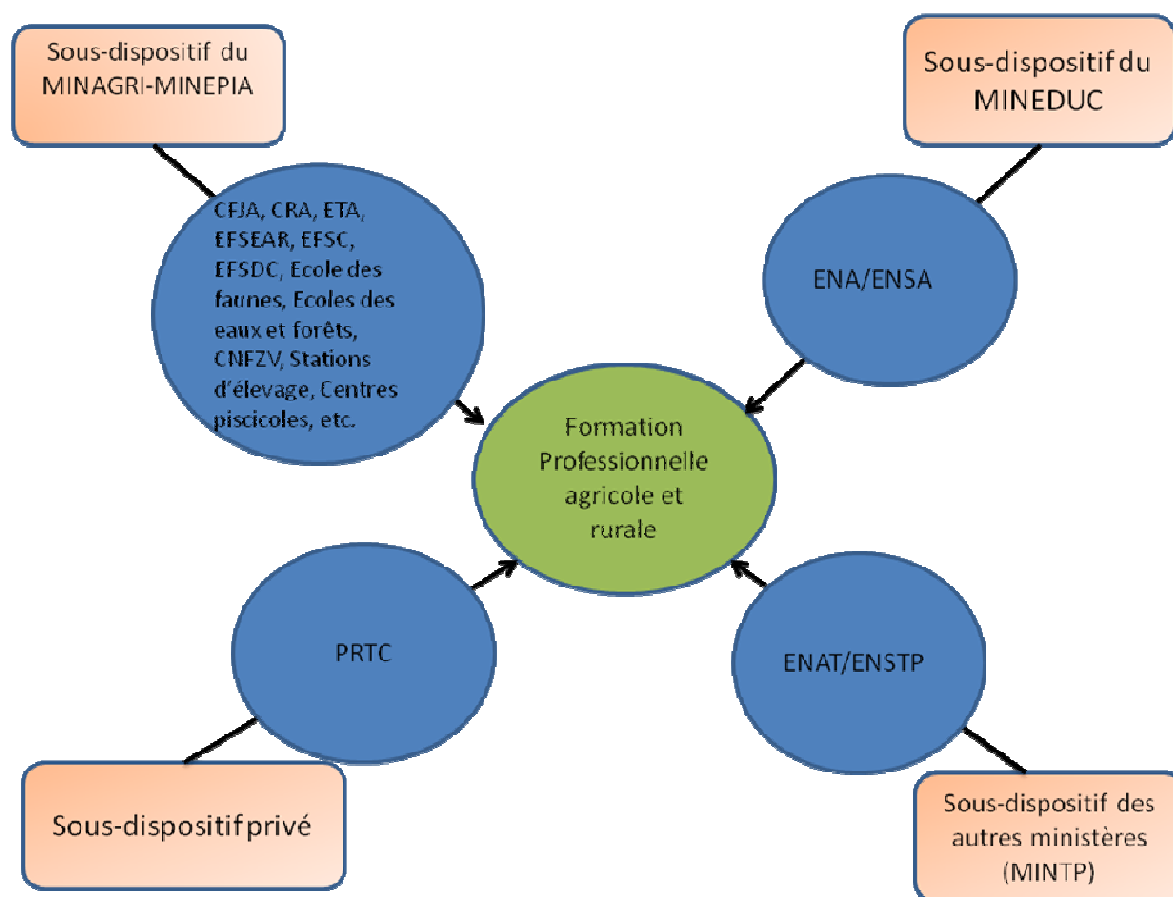
D'autres ministères intervenaient aussi dans la formation en relation avec le secteur agricole et rural. Le ministère des Travaux Publics (MINTP) intervenait à travers l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics (ENSTP). Créée en 1970, elle comprend une école annexe à Buéa et deux Centres de Métier des Travaux Publics (CMTP) à Akonolinga et à Garoua. L'ENSTP est chargée de la formation initiale, du perfectionnement, du recyclage et de la spécialisation des cadres techniques de l'administration et du secteur privé. Les différentes filières concernées sont : le Génie Civil, le Génie Rural, l'Urbanisme, la Topographie, le Cadastre et le Management. L'ENSTP assure la formation initiale des Ingénieurs des Travaux du Génie Civil, du Génie Rural et de Topographie Cadastre (niveau « Bac + 3 ») à Yaoundé. Par contre, les Techniciens Supérieurs (niveau « Bac + 2 ») et les Techniciens sont formés à Buéa dans les options ci-dessus citées. Tous les sortants étaient intégrés dans la fonction publique ou recrutés par les entreprises parapubliques des travaux publics (BTP).

3.1.2.4. Le sous-dispositif privé de formation professionnelle agricole et rurale embryonnaire après l'indépendance

Dans ce sous-dispositif, on peut citer le « Presbyterian Rural Training Centre » de Fonta (PRTC) créé en 1968 dans le but de transmettre l'évangile du Christ à travers la formation agricole et d'autres sujets d'ordre social dans la région du Nord-Ouest Cameroun. Environ 20-30 apprenants sont formés chaque année. Le système de formation dure neuf mois, divisé en trois trimestres. A la fin de chaque trimestre, les apprenants rentrent dans leurs exploitations. Avoir une exploitation agricole est une condition pour bénéficier d'une formation au PRTC. Le centre recrute tout apprenant ayant entre 18 et 45 ans, sachant lire et écrire, physiquement apte à l'agriculture, sans considération religieuse. La scolarité a évolué de 5 000 à 20 000 FCFA et les apprenants sont entièrement pris en charge par le centre. A la fin de la

formation, sur la base de leurs prestations sur le terrain, il leur est délivré un certificat jugé équivalent du GCE O- level, bien que non reconnu par l'Etat.

Figure 5. Eléments du dispositif de formation professionnelle agricole et rurale au Cameroun au cours de la période de 1960 à 1985



Source : Auteur, 2012.

3.1.3. Les autres acteurs du secteur agricole impliqués dans la formation

Plusieurs autres acteurs publics intervenaient dans la formation agricole et rurale notamment, les sociétés et les missions de développement, ainsi que les organismes coopératifs et financiers.

3.1.3.1. L'Etat, un acteur à la fois maître d'ouvrage et maître d'œuvre

La politique agricole s'inscrivait dans le plan global de développement de l'économie camerounaise. Durant cette période, l'Etat (à travers le MINAGRI et le MINEPIA) était fortement impliqué dans l'élaboration (donc comme maître d'ouvrage) et la mise en œuvre (comme

maître d'œuvre) de la politique agricole. Il était aussi présent dans les différentes phases d'exécution de celle-ci. Il s'engageait dans les opérations de production, de distribution, de commercialisation, et la recherche. Il assurait l'encadrement gratuit des agriculteurs, de la production à la commercialisation, y compris le financement.

3.1.3.2. Les sociétés de développement omniprésentes tout au long des filières des cultures d'exportation

Les sociétés de développement prenaient une part entière dans le fonctionnement des filières des cultures d'exportation. C'étaient des agro-industries publiques dotées d'une autonomie financière, dont les ressources provenaient essentiellement des subventions publiques. Ces sociétés se retrouvaient principalement dans des filières telles la banane, le thé, l'hévéa, le coton, le cacao. Elles achetaient la production des paysans ou de leurs organisations à des prix subventionnés. Leurs actions portaient aussi sur la production, la formation et l'information des paysans, ainsi que la garantie de la commercialisation.

3.1.3.3. Les missions de développement avec des résultats insuffisants

Les missions de développement étaient proches des sociétés de développement. Elles étaient créées pour répondre à des besoins immédiats dans les domaines où l'Etat n'avait pas jugé nécessaire de créer une société de développement. Elles n'avaient pas de capital social et recevaient essentiellement des subventions publiques. On peut citer particulièrement :

- La « Wum Area Development Authority » (WADA) dans le Nord-Ouest, pour la production du riz ;
- La Mission de développement de la Haute Vallée du Noun (Ouest) pour la production du riz également ;
- La « South West Development Authority » (SOWEDA) pour le désenclavement et la construction des infrastructures socio-économiques de la région de Sud-ouest ;
- La MIDEVIV (Mission de Développement des cultures Vivrières et maraîchères) pour la fourniture des semences améliorées aux producteurs ;
- La Mission d'Etudes et de Développement de la Vallée Supérieure de la Bénoué (MEDVSB), pour le désenclavement de la Bénoué et la gestion des migrations de la région de l'Extrême-Nord vers le Nord ;
- La Mission de Développement des Monts Mandara (MIDIMA), pour le désenclavement et la construction des infrastructures socio-économiques de la région de l'Extrême-Nord.

Globalement, ces structures ont constitué des dispositifs d'apprentissage ou de formation des paysans et des artisans sur le tas pour moderniser l'agriculture : techniques de cultures ou d'élevage, traction animale, fabrication des outils et petits équipements agricoles (char-

rues, charrettes...). Si certaines ont fermé (WADA, MIDEVIV) pour insuffisance de résultats, d'autres ont connu des restructurations pour réadapter leurs activités dans l'accompagnement du développement régional.

3.1.3.4. Les organismes coopératifs avec une gestion peu satisfaisante

Le mouvement coopératif a suscité un grand espoir auprès des paysans dès son lancement après l'indépendance. Mais de nombreux problèmes de gestion ont miné son évolution. L'Etat avait une présence marquante dans le déroulement de l'activité des coopératives. Leur fonctionnement obéissait plus à une logique administrative, et les paysans n'y jouaient pas un grand rôle. Les coopératives apparaissaient plus comme des organismes étatiques déconcentrés, pour servir de relais dans la réalisation des différentes interventions de l'Etat dans le secteur agricole : fourniture des intrants, centre de collecte des produits de base pour les fournir aux offices de commercialisation.

Les coopératives avaient des structures de formation des paysans qui cherchent aussi à s'adapter au contexte actuel. Le cas de l'Union Centrale des Coopératives Agricoles de l'Ouest (UCCAO) dans la filière café arabica en est une parfaite illustration. Le centre de formation de l'UCCAO qui était chargé du renforcement de capacité des planteurs et du personnel technique des coopératives depuis la libéralisation économique et la chute du prix du café des années 1990, a fermé ses portes. Avec le regain d'intérêt de la filière café au niveau mondial, l'UCCAO organise des séminaires itinérants dans les départements, afin de sensibiliser les planteurs. Elle envisage aussi de diversifier sa formation au-delà du café.

3.1.3.5. Les organismes étatiques et l'appui financier aux producteurs

Cette catégorie d'acteurs regroupait les organismes étatiques chargés d'apporter un appui financier aux agriculteurs, ainsi que les banques de développement. Des principaux organismes ayant joué un rôle majeur dans la mise en œuvre des politiques agricoles camerounaises, on peut retenir le Fond National de Développement Rural (FONADER) créé en 1973 avec l'assistance technique de la GTZ. Malheureusement les mauvaises performances financières et l'incapacité à mobiliser et recycler l'épargne rurale ont eu raison de ce fonds en 1986, soit 16 ans après son ouverture.

3.1.3.6. La Chambre d'Agriculture, d'Elevage des Pêches et des Forêts

La formation a été l'une des grandes missions sur lesquelles ont été basées les actions de la Chambre d'Agriculture, à travers l'Ecole Pratique d'Agriculture de Binguela (EPAB). Cette école a fonctionné entre 1962 et 1982 sur un financement de l'Union Européenne. La gestion de l'école a été ensuite transférée au Cameroun. On y formait sur le tas des paysans, des étudiants et des fonctionnaires désireux de faire de l'agriculture. Seules les formations continues sont dispensées en ce moment. L'aviculture, la porciculture, la riziculture et les cultures nécessaires à la production de la provende (maïs, soja, *Moringa*) sont les plus en vue.

3.1.3.7. Les ONG d'appui à l'insertion socioprofessionnelle des producteurs peu nombreuses

Après l'indépendance, l'Etat était omniprésent, laissant très peu de place à l'émergence d'autres acteurs. C'est dans ce contexte que le Heifer International (HI) est l'une des premières ONG en appui aux éleveurs depuis 1968. Elle apporte des appuis à des familles d'éleveurs ou ceux souhaitant s'installer dans la production laitière, l'élevage de volaille, de porc. De l'évaluation, HI s'est rendu compte que pour améliorer la qualité de ses programmes, elle doit former plus de producteurs et inclure davantage les jeunes dans les projets. Dans cette optique, son troisième plan stratégique⁴³ qui vise à assister 11 000 familles, soit près de 66 000 individus pour la période 2009-2014, fait du renforcement des capacités l'une de ses axes prioritaires.

3.1.3.8. La commercialisation des produits agricoles

La politique commerciale du Cameroun au cours des vingt années qui ont suivi l'indépendance a été marquée par un souci de protéger l'industrie naissante. Ainsi, « d'importantes barrières tarifaires et de Restrictions Quantitatives prévalaient dans le Programme Général des Echanges (PGE) »⁴⁴.

Durant la période de planification, les prix étaient pour la plupart administrés. L'Etat veillait à la stabilité de leurs fluctuations. Des organismes publics ou parapublics achetaient aux petits et moyens agriculteurs, leur production à des prix fixés en début de campagne : on parlait alors de « prix au producteur ».

Pour le cacao, le café et le coton, l'Office National de Commercialisation des Produits de Base (ONCPB) créé en 1976 et basé au port de Douala constituait l'interface entre les producteurs et les exportateurs.

Pour les céréales, l'Office Céréalière, créé en 1975 et basé à Garoua (au Nord Cameroun) devait constituer des stocks de sécurité et régulateurs afin de lutter contre la famine et la pauvreté et de stabiliser les prix.

D'autres sociétés de développement avaient à leur charge des paysans généralement regroupés en organisations auxquelles elles constituaient l'acheteur exclusif de la production en fin de campagne. C'est le cas de la SODECOTON, qui depuis sa création en 1974, joue ce rôle auprès de nombreuses associations paysannes du Nord-Cameroun.

3.1.4. La recherche agricole tournée vers les cultures d'exportation

La recherche agricole est présente au Cameroun depuis les années 1936. Elle a alors été structurée autour de deux institutions : l'Institut de la Recherche Agronomique (IRA) et l'Ins-

⁴³ Heifer international, 2009. Plan stratégique, Cameroun, 51 p.

⁴⁴ E. Bamou, D. Njinkeu et E. Douya (2001), « Agriculture et nouveau programme des négociations de l'OMC des années 2000: analyse économique des intérêts et options politiques du Cameroun », Contribution au projet conjoint de la Banque Mondiale et du Consortium de la Recherche Economique en Afrique (CREA).

titut de la Recherche Zootechnique (IRZ). L'IRA comprenait quatre Centres de Recherches Agronomiques (CRA), un centre de recherches forestières (CRF) et un Centre National des Sols (CNS)⁴⁵. L'IRZ quant à lui était structuré autour de trois centres (Wakwa, Bambui et Mankon), sept stations et cinq antennes.

Durant cette période, les plus grands bénéficiaires de la recherche agricole étaient les grandes agro-industries, plus outillées à utiliser les résultats de celle-ci, et par ailleurs travaillant souvent en coopération avec des centres de recherche.

Le développement de la mécanisation était assuré par le Centre d'Etude et d'Expérimentation du Machinisme Agricole (CENEEMA). Cet organisme était chargé d'expérimenter la mécanisation de l'agriculture et de promouvoir l'utilisation des machines agricoles.

3.1.5. Résumé de la situation du développement agricole

Le bilan des stratégies agricoles des vingt-cinq premières années après l'indépendance reste globalement mitigé d'après Tobie Ondo Manga⁴⁶. Il est fortement marqué par :

- Un processus de planification du développement agricole ne prenant pas suffisamment en compte les besoins des producteurs ;
- L'affectation d'une part considérable des ressources au maintien des grandes structures parapubliques, pour l'essentiel peu performantes ;
- Un interventionnisme inefficace de l'Etat dans la commercialisation des produits de base ;
- Des objectifs de développement ambitieux, mais des choix stratégiques peu clairs.

3.2. Période de récession économique (1986-2005) marquée par la mise en place de la Nouvelle Politique Agricole (NPA)

3.2.1. Les textes et organes de pilotage de la FAR

L'économie camerounaise en général et le secteur agricole en particulier ont connu une situation relativement viable avant le milieu des années 1980 malgré des choix stratégiques relativement peu clairs et l'interventionnisme de l'Etat.

Mais dès 1987, la chute brutale du cours des matières premières, et la dégradation de l'environnement économique international ont provoqué une grave crise économique au Came-

⁴⁵ FAO, 2008, *Diagnostic du système national de recherche et de vulgarisation agricoles du Cameroun et stratégie de renforcement des capacités pour la dissémination des connaissances et des technologies agricoles.*

⁴⁶ *Analyse des politiques agricoles mises en œuvre au Cameroun depuis 1960*, document de synthèse préparé pour le MINADER en mai 2006.

roun qui a particulièrement affecté le secteur agricole. Elle a débouché sur la mise en place des plans d'ajustements structurels (PAS) sous l'égide des bailleurs de fonds internationaux, FMI et Banque mondiale en tête, pour assainir les finances publiques : baisse drastique des salaires, compression du personnel de l'Etat, gels de certains recrutements dans la fonction publique.

Ce retrait de l'Etat a laissé un vide qui a débouché sur la création des structures privées de formation sans qu'il ait au départ une vision claire de quel type d'agriculture la formation devait soutenir. C'est la fin de la planification et le début du libéralisme économique.

Malgré la crise économique, l'agriculture a continué d'occuper une grande partie de la population active (60 % en 1990)⁴⁷ et générer 30 % des recettes en devises. C'est dans ce contexte de mutations institutionnelles que la Nouvelle Politique Agricole (NPA) a été élaborée et adoptée en 1990 : privatisation des entreprises publiques, implication plus accrue des acteurs privés dans la définition de la NPA, dont les objectifs étaient les suivants :

- La modernisation de l'appareil de production,
- La sécurité alimentaire,
- La promotion et la diversification des exportations,
- La transformation des produits agricoles et l'équilibre des filières de production.

Dans le cadre de la NPA, l'Etat s'efforce de créer un cadre stratégique favorable à l'initiative privée ; et des mesures de déréglementation et de privatisation visent à réduire les gaspillages, à rationaliser les ressources et à trouver des modes de gestion plus efficaces. La privatisation de la gestion du capital des entreprises parapubliques vise à réduire les effets d'éviction du secteur public. Les entreprises inefficaces sont liquidées et celles qui connaissent des dysfonctionnements sont réhabilitées.

3.2.2. Les structures de formation et leur ancrage territorial

Pendant la période de récession économique, la formation professionnelle agricole et rurale est constituée par quatre principaux sous-dispositifs, en partie différents de ceux de la période précédente : MINAGRI et MINEPIA, ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP), autres ministères, et secteur privé (cf. figure 6).

3.2.2.1. Le sous-dispositif des MINAGRI-MINEPI face au gel de recrutement

Il réunissait 133 établissements, dont :

- 23 établissements publics de formation de techniciens, qui se décomposent en :

⁴⁷ Banque Mondiale, 2011, *Cahiers économiques du Cameroun*, n° 2, « Vers de meilleures prestations de services. Point sur la situation économique du Cameroun », Spécial « Décentralisation », 22 p.

- 12 centrés sur les productions végétales
 - 3 sur les productions animales,
 - 2 sur la forêt et la faune,
 - 1 sur les équipements et les aménagements ruraux,
 - 5 sur le développement communautaire et les coopératives;
- 86 établissements publics de formation d'agriculteurs, dont :
- 54 centres d'éducation et d'actions communautaires,
 - 20 centres de formation rurale,
 - 11 centres de formation de jeunes agriculteurs.

Les diplômés issus de tous ces établissements ne pouvaient plus être recrutés dans la fonction publique suite à la mise en œuvre du PAS. Cependant, certains vont trouver leur chemin dans les ONG et les organisations des producteurs qui seront créées au cours de cette période.

3.2.2.2. Le soutien des bailleurs de fonds à l'approche « Training and Visit »

En lieu et place du soutien aux écoles et centres de formation agricole et rurale, les bailleurs de fonds vont investir davantage dans la vulgarisation agricole de masse afin de former le plus grand nombre de producteurs. C'est ainsi que sera lancé le Projet d'Appui au Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricoles (PNVRA) financé par la Banque Mondiale et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et qui impliquait le MINEPIA et le MINAGRI.

Mis en œuvre au niveau national, cette nouvelle approche de la formation continue « Training and Visit » dite aussi méthode Benor, du nom de son concepteur, avait pour objectif général de contribuer par le transfert de technologies (itinéraires techniques et semences améliorés, techniques améliorées d'élevage, procédés de transformation, etc.) à l'accroissement de la productivité agricole à travers l'amélioration des performances des exploitations agricoles.

Ce dispositif, malgré le coût relativement élevé⁴⁸, a eu de bons résultats, notamment un impact positif sur la croissance économique d'après le Comité Monétaire National. Il a évolué avec le temps, pour devenir un dispositif articulant conseil agricole (aux exploitations et aux Organisations Professionnelles Agricoles), formation (des producteurs et des conseillers agricoles eux-mêmes), et recherche agricole, le tout en lien avec les problématiques plus générales de structuration du milieu rural et d'organisation des producteurs⁴⁹.

⁴⁸ Les financements de la Banque Mondiale ont été arrêtés en juin 2003. Le programme se poursuit avec les ressources de l'Etat.

⁴⁹ J.P. Mbili, 2006, *Présentation de l'évolution de la politique nationale de vulgarisation agricole du Cameroun*, MINADER, Yaoundé, 6 p.

3.2.2.3. *Le sous-dispositif du MINESUP pour la formation des cadres supérieurs*

Ce sous-dispositif était dominé par la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles (FASA) de l'Université de Dschang et l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences Agro-industrielles (ENSSAI) de l'Université de Ngaoundéré, pour assurer la formation agricole du niveau supérieur.

Créée en 1993 des cendres de l'Ecole Nationale d'Agriculture (1960), de l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique (1972), du Centre Universitaire de Dschang (1977) et de l'INADER (1988), la FASA a formé plus de 1800 Ingénieurs et Techniciens Supérieurs originaires de plus de dix pays d'Afrique et d'Europe dans le domaine de l'agriculture et du développement rural. La centaine de publications scientifiques de haut niveau et la participation à un nombre similaire de consultations auprès des secteurs public/privé et de la société civile, font de la FASA le plus grand vivier d'information pour le développement durable dans la sous-région.

De son côté, l'ENSSAI créée en 1993 est une Ecole qui forme des spécialistes, ingénieurs et chercheurs, à la maîtrise des défis technologiques de notre temps, dans les domaines des procédés, des sciences alimentaires et de la nutrition, du contrôle qualité, de la maintenance industrielle et de la productique, de la chimie industrielle et de l'environnement. Elle est structurée en six départements dont l'un des Sciences alimentaires et de la Nutrition.

Pendant la période de récession économique, et suite à la mise en œuvre des plans d'ajustements, les recrutements des cadres issus de ces écoles étaient gelés à partir de 1993, faute de ressources financières. Les lauréats devaient donc chercher à s'intégrer dans des ONG naissantes.

3.2.2.4. *Le sous-dispositif relevant d'autres ministères*

3.2.2.4.1. *Cas du ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF)*

Le ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille est l'organe institutionnel en charge du suivi de l'évolution de la situation de la femme et de veiller au respect de ses droits au Cameroun. Originellement créé en 1998 sous l'appellation de ministère de la Condition féminine, ce ministère a été jumelé au ministère des Affaires sociales, puis dissocié de ce dernier en 2004. Le MINPROFF travaille avec les associations de promotion féminine à travers des conventions de partenariat. Par ailleurs, le MINPROFF mène des actions d'appui à la micro-entreprise féminine, de promotion de l'emploi et de renforcement des capacités.

Dans cette optique, les Centres spécialisés du MINPROFF ont été créés à partir de 1969. Ils ont subi plusieurs changements au niveau de leur appellation. On les appelait « Maisons de la femme » entre 1977 et 1998, Centres de Promotion de la Femme (CPF) depuis 1998, puis

transformés en Centres de Promotion de la Femme et de la Famille (CPFF)⁵⁰ en 2006. Aussi, les Centres de Technologies Appropriées (CTA)⁵¹ en faveur des femmes ont été créés en 1992. Ces centres ont pour missions l'éducation civique, morale et intellectuelle de la femme et de la jeune fille. Les CPFF sont implantés dans chaque chef-lieu de département. La formation concerne le soutien à l'esprit d'entreprise et l'apprentissage des métiers porteurs (secrétariat, couture, coiffure...) en vue de faciliter l'insertion socio-professionnelle de la femme. En 2011, 30 centres sont fonctionnels; celui de Maroua (dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun) est spécialisé dans la formation agropastorale des femmes.

3.2.2.4.2. Cas du ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF)

Le ministère des Forêts et de la Faune assure la tutelle de l'Ecole de Faune de Garoua et de celle des Eaux et Forêts de Mbalmayo.

L'Ecole de Faune de Garoua (Cameroun) est l'unique établissement qui a pour vocation de former les spécialistes de la faune dans la sous-région. Elle a été créée en 1972 et reçoit des stagiaires provenant de 22 pays d'Afrique. La durée de la formation est de deux ans. Elle délivre deux diplômes de spécialistes de la Faune: l'un pour le cycle B (Bac+2) et l'autre pour le cycle C (BEPC+2). L'école organise aussi des stages de formation continue au bénéfice des anciens élèves qui sont en activité soit dans l'Administration forestière soit dans les projets de conservation-développement. Entre 1996 et 2002, des formations de courtes durées ont été assurées à la demande des ONG, des parcs nationaux du Sénégal et de la Guinée, et des anciens élèves. La capacité d'accueil de l'école est d'environ une cinquantaine de stagiaires par promotion. Depuis sa création en 1970, 860 élèves dont 212 camerounais, ont été formés. L'école bénéficie d'appuis multiformes de la part du gouvernement camerounais et des agences de coopération (France, Pays Bas, etc.).

L'Ecole des Eaux et Forêts de Mbalmayo a été créée en 1949 par l'Administration coloniale Française avec pour vocation de former des cadres moyens de niveau agents des Eaux et Forêts et Techniciens destinés à l'administration forestière publique et au secteur privé de l'exploitation forestière. L'entrée se fait sur concours dans trois cycles : agents techniques, techniciens, et techniciens supérieurs des eaux et forêts.

A la faveur du sommet mondial sur le développement durable de 1992 à Rio de Janeiro (Brésil), qui a permis d'accorder une attention toute particulière à la protection de l'environnement, les lauréats de ces écoles ont continué à être recrutés sur concours à la fonction publique, ou par les ONG (WWF, WCS, IUCN...). La création d'un ministère en charge de l'environnement et du développement durable en 2004 a créé de nouveaux besoins en ressources humaines diplômées de ces écoles.

⁵⁰ Les centres de promotion de la femme ont été créés pour l'encadrement de proximité et la formation aux petits métiers, pour l'éducation non formelle de la femme et de la jeune fille.

⁵¹ Le Centre de technologie appropriée a pour mission de réduire la pénibilité du travail des femmes et de vulgariser les technologies appropriées.

3.2.2.4.3. Cas du ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP)

Les réformes engagées par le Gouvernement dans le secteur éducatif en vue d'assurer la formation d'un capital humain compétitif a eu pour conséquence la création en août 2002 du ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MINETFOP). Il était chargé de la définition de la politique en matière d'enseignement technique et professionnel, ainsi que de la détermination, des orientations et du soutien des actions en vue du développement de la formation professionnelle. L'organisation, le fonctionnement, le contrôle des programmes d'études, le suivi des actions de formation professionnelle des travailleurs, la coordination et la gestion des programmes de formation professionnelle, ont été quelques-unes des attributions de ce département ministériel. A cela s'ajoute la tutelle des instituts de formation professionnelle (le centre des métiers de Garoua).

La réorganisation du Gouvernement en 2004 qui vit le remplacement du MINETFOP et la création du ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP) témoigne de la volonté du Gouvernement de mettre un accent particulier sur l'emploi et la formation des jeunes.

Le MINEFOP héberge en plus du Fonds national de l'emploi (FNE) et le Projet Intégré d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (PIAASI).

– **Le Fond National de l'Emploi (FNE) :**

Ce fond travaille avec les jeunes qui ont une qualification pour assurer leur insertion professionnelle. C'est un important guichet de financement des activités des jeunes. Il finance la formation professionnelle des jeunes basée sur des programmes de courte durée : formations de type formelle ou sur le tas. Il apporte des appuis techniques (appui au montage du plan d'affaires, formation en technique de gestion, formation à la maîtrise du métier, suivi conseil sur le terrain) et financiers (crédit remboursable) aux chercheurs d'emploi présentant de bonnes potentialités entrepreneuriales, en vue de créer ou renforcer leur propre entreprise (auto emploi ou micro entreprise). Depuis sa création en 1990, le FNE a accueilli, évalué et orienté plus de 200 000 personnes, formé plus de 50 000 personnes dans les différents métiers et financé plus de 25 000 projets d'auto emploi dans divers secteurs d'activités dont l'agriculture et l'élevage

– **Le Projet Intégré d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (PIAASI) :**

Ce projet a vu le jour en 2002 avec pour mission d'assurer d'une part, un meilleur encadrement des jeunes massivement installés dans le secteur informel, et d'autre part maximiser les possibilités de création de nouveaux emplois productifs, stables et décents. Le PIAASI, a été mis en place avec les ressources issues de l'initiative PPTTE. Ces ressources avaient été évaluées à environs 9,695 milliards de francs CFA. mais il faut dire que c'est depuis le mois de juillet 2005 que le PIAASI est véritablement mis en œuvre dans le cadre d'une première phase pilote qui s'étendait de 2005 à 2007. L'objectif visé

par ce projet était de favoriser l'insertion socio-économique des jeunes à travers une aide à monter leurs projets, mais aussi un apport de financement des projets. La première phase de ce projet a vu 1 450 microprojets financés, générant près de 4 200 emplois directs et indirects pour un coût de 1,160 milliards de FCFA.

3.2.2.5. Le développement spectaculaire du sous-dispositif privé de formation

Au cours de la décennie 1990, période marquée par la crise économique profonde, la restructuration des organismes publics, voire leur dissolution, le recentrage des missions de l'Etat, il s'est développé le phénomène des ONG qui apportent un appui financier et surtout une assistance technique aux communautés rurales afin de trouver des solutions de proximité aux problèmes de pauvreté dans plusieurs secteurs. Les ONG se sont ainsi insérées dans des secteurs tels que: la santé, le conseil agricole, l'habitat rural, et la sécurité alimentaire. Dans le cadre de la **loi sur la liberté d'association de 1990**⁵², elles ont connu un développement exponentiel, parfois incontrôlé. Mais la loi de 1999 régissant les ONG⁵³ a permis de ramener progressivement de l'ordre dans leurs modes opératoires. C'est ainsi qu'elles ont au cours des dernières années participé aux côtés du gouvernement aux réflexions et aux activités de réduction de la pauvreté.

Au-delà de simples transferts de technologies, les méthodes d'approche des ONG ont englobé des actions d'éducation, de formation, de motivation et d'organisation des producteurs. Elles œuvrent à la structuration et à l'émergence de nombreuses organisations paysannes (exemple de la PROPAC avec l'appui du SAILD) ce qui traduit la volonté des populations de prendre en charge leur développement.

La loi sur les associations a permis à partir de 1992, le développement de la formation des producteurs par le secteur privé et les ONG dans le cadre des Ecoles Familiales Agricoles (EFA) laïques ou confessionnelles et des Ecoles Familiales Rurales (EFR), les deux étant parrainées par leurs associations mères en France.

Une Ecole Familiale Agricole (EFA) est une Association de familles, personnes et institutions, d'une zone rurale déterminée, qui cherche à résoudre une problématique commune de développement et de promotion locale, à travers des activités de formation, principalement des jeunes, sans pour autant exclure les adultes. Chaque EFA est promue par une association locale qui en est la responsable au niveau juridique et financier. Pendant les deux premières années, la formation dans les EFA est mise en œuvre par alternance entre le Centre et la famille. Puis en 3ème année les apprenants vont en alternance chez les référents (stage de perfectionnement dans le domaine choisi pendant un mois. Autour de chaque apprenant, les parents, les maîtres de stage et l'équipe éducative se mobilisent pour lui permettre de déve-

⁵² Loi n° 90/053 du 19 décembre 1990 sur la liberté d'association. Ce texte remplace la loi n° 67/LF/19 du 12 juin 1967 qui elle-même abrogeait la loi de 1901. La loi de 1990 s'est avérée plus souple et a donné le pouvoir de certifier l'existence des associations aux préfets des Départements (administration territoriale).

⁵³ Loi n°99/014 du 22 décembre 1999 régissant les Organisations Non Gouvernementales

lopper un esprit d'initiative, de poursuivre sa quête d'autonomie et de responsabilité, et de mettre en œuvre son projet.

Ces centres privés (associatifs, confessionnels) innovent par leur méthode pédagogique. Ils sont caractérisés par des formations par alternance « bipolaire » (entre deux lieux), entre le Centre et la famille, puis entre le centre et le milieu professionnel. Cette méthode permet à l'apprenant en famille d'accomplir des tâches et au centre de chercher à comprendre la signification des gestes grâce aux éclairages apportés par les moniteurs : c'est l'approche « faire et comprendre » ou méthode pédagogique dite inductive⁵⁴. A l'issue des formations, les diplômes sont délivrés par leurs structures partenaires, basées en France.

3.2.2.5.1. L'Association des Centres Familiaux de Formation par Alternance (ACEFFA)

L'Association des Centres Familiaux de Formation par Alternance (ACEFFA) dont le siège est basé à Yaoundé est un réseau constitué par les Associations ou Fédérations des Ecoles Familiales Agricoles (EFA) et les EFR. Elle est membre de l'Association Internationale des Maisons Familiales Rurales (AIMFR), organisation au niveau mondial regroupant tous les centres de formation par alternance. ACEFFA qui regroupe toutes les EFA, bénéficie de l'appui technique de la Coordination Nationale des Ecoles Familiales Agricoles du Cameroun (CNEFAC, *cf. infra*). Elle se veut une plate-forme des organisations intervenant dans la recherche des voies et moyens pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes ruraux. Ses missions sont de :

- Représenter ses membres auprès des pouvoirs publics ;
- Définir et adapter les principes communs et de garantir leur authenticité ;
- Favoriser la création de nouvelles fédérations ;
- Participer au développement et à l'animation du milieu rural sous toutes ses formes ;
- Développer des relations avec les pays étrangers ou organismes internationaux s'inspirant des mêmes principes ;
- Assurer éventuellement toutes activités de caractère éducatif, social ou familial et de mener toutes autres actions intéressant le milieu rural.

Dans la réalité, il convient de relever que d'autres fédérations des écoles et centres de formation par alternance comme la Fédération des Ecoles et Maisons Familiales Rurales du Cameroun (FEMAFARC) ne sont pas membre de l'ACEFFA et fonctionnent de façon autonome. En l'absence de dispositifs logistiques appropriés et de soutiens financiers conséquents, l'ACEFFA est une structure à consolider.

⁵⁴ *Cf. infra* § 5.4.1.3.

3.2.2.5.2. La Coordination Nationale des Ecoles Familiales Agricoles du Cameroun (CNEFAC)

Créée en 1992, la CNEFAC est une structure d'assistance technique qui accompagne et appuie 52 Ecoles Familiales Agricoles (EFA). Au 31 décembre 2011, le réseau des EFA du Cameroun compte 47 EFA fonctionnelles réparties sur les dix régions du pays et huit sont en création.

Les actions de la CNEFAC regroupent entre autres : la mobilisation des parents sur le rôle des EFA dans le processus de développement, la formation des formateurs, la formation modulaire des parents, l'alphabétisation, la formation des administrateurs, l'appui matériel et financier des EFA, le suivi des écoles et l'élaboration du matériel pédagogique. De plus, la CNEFAC informe et aide les associations d'EFA à nouer des partenariats pour soutenir et dynamiser leurs écoles, et accompagne l'insertion socioprofessionnelle des jeunes formés. C'est ainsi que quatre EFA ont été prises en charge dans le cadre de la rénovation portée par le programme AFOP (*cf. période suivante*).

Enfin, la CNEFAC participe à la formation des formateurs sur trois ans en pédagogie d'alternance, socle de la formation dans les EFA : onze modules de formation pour formateurs sont organisés en trois ans, formation sanctionnée par un certificat d'aptitude en pédagogie d'alternance signé par l'Association Internationale des Maisons Familiales Rurales (AIMFR) de France. Son financement est assuré par ses partenaires européens (UE, AFD, IECD...).

3.2.2.5.3. Comité Diocésain des Activités Socio-Caritatives (CODASC) de Bertoua

Le Comité Diocésain pour les Actions Socio-Caritatives (CODASC) est en fait la faîtière de toutes les EFA de la Région de l'Est.

Sous la coordination du diocèse de Bertoua, le CODASC compte neuf EFA (dont trois ont été intégrées dans la réforme par le programme AFOP) réparties sur l'ensemble de la région. Les EFA de l'Est accueillent tout jeune volontaire âgé de 18 à 30 ans qui veut pratiquer l'agriculture ayant au moins le CEP et au plus le BEPC.

La formation et le suivi des moniteurs qui était assurée par l'Université Catholique de Bertoua (UCB), relèvera désormais du diocèse de Bertoua (dès la rentrée d'Octobre 2011).

3.2.2.5.4. Collège Agricole Bullier de Sa'a

Basé à Sa'a à 100 km environ de Yaoundé dans la direction Ouest, le collège agricole Bullier conduit au Baccalauréat agricole. La formation y dure huit mois dont six sur place et deux en entreprise.

Le premier souci des responsables du Collège est de former des entrepreneurs ruraux dans le secteur agro-pastoral. Avant la sortie, les apprenants doivent présenter devant un jury,

deux rapports : le premier est un rapport de stage en entreprise, et le deuxième est le projet à mener à la sortie du collège.

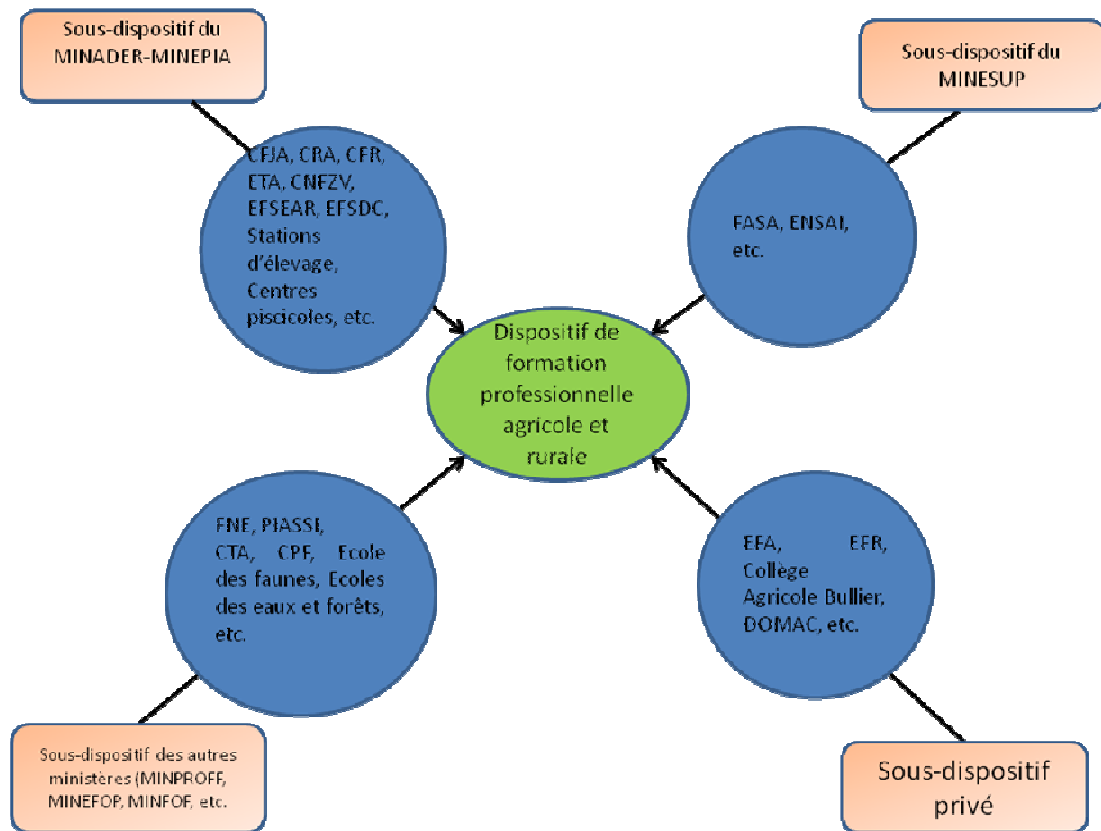
3.2.2.5.5. L'« Agricultural Commercial College » (DOMAC)

Le DOMAC créé en 2001 et basé à Muyuka dans la région du Sud-ouest, contribue à la lutte contre la délinquance juvénile dans la localité. Il cible les orphelins âgés de 12 à 18 ans.

Le centre prépare les jeunes à l'auto-emploi en agriculture et élevage pour les garçons, et l'enseignement ménager pour les jeunes filles. La promotion actuelle compte 23 élèves.

L'entrée dans le centre se fait par simple prospection du promoteur sur le terrain qui sélectionne les apprenants dont les critères correspondent à ses attentes. La famille paie juste les frais d'assurance maladie, le reste est offert ou à la charge du conseil de gestion. La formation dure trois ans, soit deux ans au centre et un an de spécialisation. Le centre a reçu l'agrément et bénéficie des appuis financiers du ministère des Affaires sociales.

Figure 6. Eléments du dispositif de la formation professionnelle agricole et rurale de la période 1986-2005



Source : Auteur, 2012.

3.2.3. Les acteurs du secteur agricole

A côté de ces structures de formation, des dynamiques d'organisation des ruraux sont nées, identifiées sous le vocable générique d'Organisations Professionnelles Agricoles. Au-delà de la volonté de bénéficier des subventions de l'Etat qui étaient prévues dans le cadre de l'application de la loi de 1990 sur les associations, on pouvait aussi voir le besoin des acteurs de devenir maîtres de leur destin. Il demeurait que cette volonté manifestée des acteurs se devait d'être accompagnée pour éviter les dérapages.

3.2.3.1. L'affaiblissement des rôles du MINADER et du MINEPIA pendant la période de crise économique

La mise en œuvre de la Nouvelle Politique Agricole (NPA) concerne deux départements ministériels : le MINAGRI (ministère de l'Agriculture) devenu en 2004 ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) et le ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA). Cette bipolarisation a parfois été décrite comme un obstacle à une politique agricole cohérente.

Avec l'application des plans d'ajustements structurels (PAS), le rôle de ces deux départements ministériels s'est amoindri dans la définition des politiques agricoles. La réalisation des équilibres budgétaires étant prioritaire, le ministère en charge de l'Economie et des Finances (MINEFI) s'est emparé des grandes questions économiques. C'est ainsi qu'un ensemble de mesures ont été prises en marge de l'avis éventuel du MINADER et du MINEPIA. L'arrêt des subventions et la réforme fiscale subits par le secteur agricole en sont des illustrations⁵⁵. Les négociations des Accords de Partenariat Economique (APE) avec l'Union Européenne (UE) ont été menées par le ministère du Commerce (MINCOMMERCE) sans association véritable du MINADER et du MINEPIA. La multiplicité des départements ministériels en charge des questions économiques a amenuisé l'influence du MINADER et du MINEPIA sur la gestion des affaires du secteur agricole.

3.2.3.2. Le développement des opérateurs privés pendant la crise économique

Avec l'affaiblissement des structures étatiques dans leurs rôles d'appui aux acteurs (fourniture d'intrants, fabrication d'outillage agricole, protection phytosanitaire, commercialisation des produits) et la libéralisation de l'économie, les rôles des acteurs privés se sont accrus dans le secteur agricole. C'est ainsi qu'on a vu naître des entreprises telles que Manucycle au Nord Cameroun pour la fabrication des charrues et des charrettes et autres outillages essentiels, Jaco au Littoral dans la distribution des intrants, Panar dans le Nord Ouest dans les importations de semences des cultures. L'entreprise Hydrochem a ouvert une usine de production d'engrais à Douala. De nombreux hommes d'affaires se sont lancés dans l'achat et

⁵⁵ A titre d'illustration, en 2006, la loi des finances a supprimé l'exonération de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sur les intrants agricoles et le matériel d'élevage, une mesure qui a été jugé contradictoire avec l'objectif de faire du secteur agricole le moteur de la croissance économique.

l'exportation des produits de base (café, cacao). Dans une concurrence folle, certains achetaient des produits tout venants, insuffisamment séchés, non calibrés ou triés, dans des conditions de transport et de stockage qui ont fait perdre la qualité des produits camerounais à l'export. Dans cette recherche effrénée de gain par les opérateurs privés, le pays a perdu son label sur le cacao et le café⁵⁶.

3.2.3.3. Les Organisations des Producteurs Agricoles (OPA) et les coopératives face à leur destin

A partir de 1992, et à la faveur de la réforme coopérative⁵⁷, de l'action des ONG et des institutions confessionnelles, le tout conditionné par l'environnement généralisé de misère et le désengagement de l'Etat de certaines filières de production, des dynamiques d'organisations des ruraux ont été créées.

3.2.3.4. La Coordination Nationale des Organisations Paysannes du Cameroun (CNOP-CAM)

La Coordination Nationale des Organisations Paysannes du Cameroun (CNOP-CAM) est la faitière des OP du pays, et donc la représentation nationale de la Plate-forme Régionale des Organisations Paysannes d'Afrique Centrale (PROPAC).

Son outil spécialisé dans la formation est la Chaîne de Solidarité et d'Appui aux Actions de Développement Durable de la Mefou (CHASAADD) située à Mfou dans la région du Centre. Organisation paysanne au départ créée en 1992, elle a évolué pour devenir une structure de formation agricole et rurale. Elle a bénéficié du financement de la coopération belge.

La CNOP-CAM a joué le rôle de porte d'entrée et a fait preuve de dynamisme pour canaliser les actions qui ont abouti à la mise en place de la Plate forme régionale (la PROPAC). Les principaux partenaires financiers actuels de la CNOP-CAM sont le FIDA et la Commission Européenne à travers la PROPAC.

La CNOP-CAM fait du plaidoyer en faveur des ruraux auprès du MINADER, du MINEPIA, du MINPLADAT et du MINPMEESA, sous forme de propositions ou de critiques. Elle s'implique aussi dans la négociation, l'élaboration et la mise en œuvre du dispositif des projets et programmes de développement agricole et rural. La CNOP-CAM donne son point de vue sur la vision de la formation agricole au Cameroun. C'est ainsi qu'elle siège au niveau du Comité de Pilotage du programme AFOP (cf. période suivante).

⁵⁶ D. Folefack, 2003, Analyse socio-économique de la commercialisation du cacao en zone forestière du sud Cameroun; Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux, Belgique.

⁵⁷ Loi n° 92/006 du 14 août 1992 concernant les sociétés coopératives et les groupes d'initiatives communes (GIC), en remplacement de la loi W 73/15 du 7 décembre 1973 portant statut des sociétés coopératives.

3.2.3.5. L'occupation du terrain par les ONG suite au désengagement de l'Etat et à la libéralisation de l'économie

3.2.3.5.1. Le Service d'Appui aux Initiatives Locales de Développement (SAILD)

Le SAILD est l'une des premières grandes ONG créé en 1992 qui s'est distinguée par son journal destiné aux acteurs ruraux « La Voix du Paysan » distribué au Cameroun et même à l'extérieur. Son dispositif de formation comporte deux méthodes pédagogiques :

La formation des paysans par les paysans et chez les paysans : ce mécanisme de formation se fait à travers les étapes suivantes :

- Identification des paysans formateurs disposant d'une exploitation relativement importante dans le terroir ;
- Formation du jeune pendant un mois, bien que certains jeunes décident d'aller au-delà lorsqu'ils se trouvent chez un formateur ayant diversifié ses productions ;
- Suivi à l'installation de l'apprenant assuré par le paysan formateur.

Le programme d'insertion des jeunes et des femmes dans le système socioéconomique : les parties prenantes par ordre d'implication au projet sont les bénéficiaires (dont 70 jeunes et femmes formés et installés en 2010), les paysans formateurs, les formateurs et les animateurs, le donateur, les institutions de micro-finance (IMF), les fournisseurs d'intrants, les clients (acheteurs et consommateurs), les structures déconcentrées de l'Etat, les projets de l'Etat ayant les objectifs similaires, les réseaux d'organisations de producteurs et autres faïtières et organisations corporatives.

Les capacités de lobbying en faveur des acteurs ruraux ont permis de créer une nouvelle structure « l'Association citoyenne de défense des intérêts collectifs » (ACDIC).

3.2.3.5.2. Une première association d'éleveurs, l'APESS

L'Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane (APESS) est une association internationale créée en 1992 qui intervient essentiellement dans l'Adamaoua, au Nord et dans l'Extrême-Nord. Elle a pour finalité d'améliorer le système d'élevage traditionnel et le rendre plus productif, mieux organisé et sécurisé. L'APESS réalise des sessions de formation technique d'une semaine sur des thèmes tels que la production laitière, l'embouche bovine, la production de foin, les cultures fourragères, la sélection animale. Elle appui les éleveurs à travers la distribution des semences fourragères, les subventions et la facilitation de l'accès aux aliments de bétail. L'APESS conduit également des activités d'accompagnement, à savoir, l'alphabétisation des adultes et l'appui à la scolarisation des enfants d'éleveurs. L'APESS mobilise de nombreux partenaires tant au niveau national qu'à l'extérieur pour le renforcement de capacité des éleveurs.

3.2.3.6. La restructuration du financement de l'agriculture pendant la crise économique

Avec la crise économique, on a assisté à la restructuration du secteur bancaire et de multiples stratégies de financement du secteur agricole.

C'est ainsi que le Crédit Agricole du Cameroun (CAC) a été créé en 1990 pour suppléer au FONADER dissout. Cependant, le CAC fonctionnait dans les strictes conditions bancaires, faisant des prêts au taux du marché, excluant de fait une très grande partie des producteurs du monde rural. Le crédit bancaire devenait davantage ciblé et orienté vers les grandes agro-industries. La FAO a observé que le Crédit Agricole du Cameroun ne proposait aucun crédit rural⁵⁸. En 1997 le Crédit Agricole du Cameroun sera mis en liquidation par la Commission Bancaire d'Afrique Centrale (COBAC). Depuis lors, le secteur agricole était totalement en manque d'approvisionnements financiers.

Dans ce contexte de désengagement de l'Etat, le financement de l'agriculture s'est fait depuis 1990 principalement par les bailleurs de fonds à travers des projets et programmes. L'Agence française de Développement (AFD) et l'Union Européenne ont été les principaux pourvoyeurs de fonds du Projet Crédit Rural Décentralisé, et l'Agence canadienne pour le Développement international (ACDI) finançait des microprojets productifs en faveur des femmes.

Dans la recherche des alternatives au financement du secteur agricole, le Gouvernement et la Banque Mondiale avaient signé en 1991 un accord de prêt de 23 millions de dollars pour un projet qui comprenait cinq composantes dont le « Financement des Microréalisations Agricoles et Communautaires » (FIMAC). Cependant, cette autre expérience n'a pas été à la hauteur des ambitions pour mettre à la disposition des populations rurales les crédits nécessaires à leurs activités. La condition d'accès aux ressources du FIMAC qui consistait à octroyer le crédit uniquement aux groupements de producteurs n'a pas été suivie de mesures favorisant la création de telles organisations.

Avec la fermeture des organismes financiers étatiques (FONADER et CAC), la micro-finance privée s'est développée. La loi n° 92/006 du 14 août 1992 relative aux coopératives et le décret n° 98/300/PM de septembre 1998 fixant les modalités d'exercice des activités des coopératives d'épargne et de crédit ont été les déclencheurs de l'activité de micro-finance privée.

Il est regrettable de noter que certaines IMF ont disparu avec l'argent des épargnants ou des bailleurs de fonds. C'est ainsi que pour mettre de l'ordre dans le secteur, depuis 2002, l'activité de la micro-finance est coordonnée par la Commission Bancaire d'Afrique Centrale (COBAC). Ces institutions signent des conventions avec certains ministères et certains partenaires pour servir d'interface dans la gestion des ressources financières et crédits de certains

⁵⁸ D'après la FAO, 1997 (<http://www.fao.org/waicent/faoinfo/sustdev/WPdirect/WPre0017.htm>).

baillleurs de fond en faveur des producteurs.

3.2.3.7. L'accès aux intrants exonérés de taxes à travers le secteur privé

Avec l'application de la NPA, le rôle de l'Etat a profondément été modifié dans le secteur agricole. Les mesures de protection et d'encadrement dont bénéficiaient les agriculteurs ont été levées, abandonnant de fait les petits producteurs au même titre que tout entrepreneur privé. Les structures étatiques de développement ou coopératives ont été restructurées (SODECAO, UCCAO...) abandonnant le volet fourniture d'intrants au secteur privé. Il s'en est suivi une augmentation des prix, limitant l'accès aux petits producteurs. Afin d'atténuer ce choc, l'État va devoir prendre des mesures spéciales pour ce secteur. C'est ainsi que les engrais et certains matériels d'élevage ont été exonérés de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

3.2.3.8. La relance de la recherche agricole pour développer le secteur

Le ministère de la Recherche Scientifique (MINREST) était chargé de l'application de la politique gouvernementale en matière de recherche scientifique et technique en général et de recherche agricole en particulier. Il assure ainsi la tutelle de tous les centres nationaux et internationaux de recherche agricole exerçant sur le territoire national. L'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) en constitue le pilier. L'IRAD a été créé par le décret n° 96/050 du 12 mars 1996 suite à la fusion de l'IRA et de l'IRZ, avec pour mission de conduire les activités de recherche visant la promotion du développement agricole dans les domaines des productions végétales, animales, halieutiques, forestière et de l'environnement, ainsi que des technologies alimentaires et agro-industrielles. L'IRAD appuie les sociétés de développement dans la recherche d'accompagnement pour certaines filières telles que le coton ou l'hévéa.

Cependant, les résultats antérieurs de la recherche ont été très peu exploités, à cause, d'une part de leur inadaptation aux besoins des producteurs agricoles, et d'autre part de l'inorganisation des services de recherche et de vulgarisation⁵⁹. Après la restructuration, il a été mis en place le Programme National de Recherche et de Vulgarisation Agricole (PNRVA) qui a démarré ses activités en 1998 sur un financement de la Banque Africaine de Développement (BAD), en partenariat très étroit avec le programme homologue, le Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricoles (PNVRA) au MINAGRI et au MINEPIA financé par la Banque Mondiale et le FIDA. Outre la recherche développement conduite en amont par l'IRAD, les deux programmes avaient la charge d'assurer la vulgarisation accrue des résultats de la recherche agricole à destination des petits producteurs dans le cadre de l'approche « Training and Visit ».

Cette période de collaboration soutenue entre Recherche et utilisateurs finaux des résultats a marqué les producteurs (visites des agents de vulgarisation, fourniture des paquets techniques : semences améliorées, itinéraires techniques, conseils).

⁵⁹ FAO, 2008, *Diagnostic du système national de recherche et de vulgarisation agricoles du Cameroun et stratégie de renforcement des capacités pour la dissémination des connaissances et des technologies agricoles.*

A côté de l'IRAD, d'autres centres internationaux de recherche intervenaient de façon directe ou indirecte à la formation des acteurs et la recherche agricole : le CIRAD (Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement) ; l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement) ; l'ICRAF (International Center for Research in Agroforestry) ; le CIFOR (Center for International Forestry Research) ; l'IITA (International Institute of Tropical Agriculture), et le Centre Africain de Recherche sur Bananiers et Plantains (CARBAP). Certaines de ces institutions de recherche vont expérimenter des approches de formation des producteurs comme l'approche « Champ-Ecole Paysanne » ou « Champ-Ecole des Producteurs » (CEP). Cette approche part du constat et de la nécessité que les paysans doivent s'associer et comprendre effectivement ce qu'ils font en choisissant la méthode et les solutions qui leurs sont appropriées, et donc devenir professionnels de leur métier.

3.3. La transformation en cours depuis 2005 du dispositif de formation agricole et rurale au Cameroun

La libéralisation de l'économie et le gel des recrutements dans la fonction publique, suite aux PAS, ont fondamentalement remis en question le système de formation agricole et rurale. Cependant, suite à la dévaluation du FCFA en janvier 1994 accompagnée d'un regain de compétitivité des produits agricoles sur le marché international, le secteur agricole a renoué avec la croissance. Par conséquent, on assiste à un regain d'intérêt de l'Etat sur les questions de renforcement des capacités. Comment définir et construire des systèmes d'enseignement et de formation qui développent des compétences primordiales pour le développement agricole ? Cette question est au centre des enjeux des réformes dans le secteur au Cameroun.

3.3.1. La déclaration de politique nationale de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole

A partir de 1998, le Gouvernement ambitionnait de développer une nouvelle stratégie de formation agricole et rurale, avec l'aide de la FAO. Un séminaire national organisé en février 1998, permet de valider les nouveaux axes de cette stratégie (professionnalisation, adéquation formation/emploi, régionalisation, rénovation pédagogique, requalification des formateurs et autonomie des établissements)⁶⁰. Les recommandations de ce séminaire ont abouti, en 2002, à une déclaration de politique nationale de l'enseignement et de la formation professionnels agricoles qui situe le renforcement des compétences et des capacités des acteurs au cœur du développement agricole et rural. Elle recommande le renforcement de l'autonomie des établissements dans l'environnement économique et le réseau d'acteurs locaux, et l'articulation du dispositif de formation professionnelle agricole et rurale avec celui de l'enseignement général ; et propose, dans ce cadre, de compléter les cycles secondaires (général et technique) et supérieur de l'ETFP avec un nouveau dispositif : le cycle de for-

⁶⁰ MINAGRI, 1998, *Réforme de l'Enseignement et de la Formation Agricole et Rurale*, Séminaire National du 24 au 27 février 1998, Yaoundé.

mation professionnelle post-primaire.

3.3.2. La Politique Agricole-Nouveaux Défis

Huit ans après sa mise en œuvre, la Nouvelle Politique Agricole (NPA) lancée en 1990 a été évaluée. Les résultats attendus se sont avérés insuffisants pour relever les défis du secteur agricole. C'est ainsi que les objectifs de la NPA ont été revus, aboutissant à l'élaboration de la Politique Agricole-Nouveaux Défis en 1998. Son élaboration a suivi le même processus que la NPA. Toutefois, elle a été revue en 2003 dans le cadre de l'élaboration du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) pour corriger certaines défaillances relevées depuis sa mise en œuvre. C'est ainsi que la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) a vu le jour en 2005 (cf. figure 6). Ainsi, les axes stratégiques développés et intégrés dans le SDSR⁶¹, ont été pris en compte dans l'élaboration du programme AFOP⁶², sans une stratégie nationale de formation professionnelle agricole et rurale préalablement élaborée comme dans d'autres pays d'Afrique (le Maroc par exemple).

3.3.3. Les structures de formation et leur ancrage territorial

Depuis 2005, la transformation de la formation agricole et rurale est dominée par **cinq principaux sous-dispositifs** (cf. figure 7) : celui du MINADER et du MINEPIA, celui du ministère des Enseignements Secondaires (MINESEC) et du ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP), celui du ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP), celui les autres ministères⁶³, et enfin celui du secteur privé.

3.3.3.1. Le sous-dispositif MINADER-MINEPIA en pleine rénovation

3.3.3.1.1. La formation relevant du MINADER

La formation agricole du MINADER comporte neuf Ecoles Techniques d'Agriculture (ETA), six écoles de formation (cf. détails *infra*), trois Collèges Régionaux d'Agriculture (CRA), 35 centres de formation des agriculteurs, 24 Centres de Formation Rurale (CFR) et 11 Centres de Formation des Jeunes Agriculteurs (CFJA).

En ce qui concerne les six écoles, ce sont :

- 3 Ecoles de Formation des Spécialistes de Développement Communautaire (EFSDC),
- 2 Ecoles de Formation des Spécialistes en Coopération (EFSC),
- l'École de Formation des Spécialistes en Equipements et Aménagements Ruraux (EFSEAR).

⁶¹ *Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR)*, déjà cité, p. 8.

⁶² AFOP, 2007, *Programme de rénovation et de développement de la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, l'élevage et la pêche*, Proposé au financement C2D, 85 p.

⁶³ De nombreux ministères interviennent directement ou indirectement dans la formation professionnelle post-primaire, à travers une diversité de parcours pour répondre aux besoins de qualification des jeunes.

Les trois CRA préparent aux diplômes de Technicien Supérieur et de Technicien d'Agriculture. Les neuf ETA préparaient au diplôme d'Agent Technique d'Agriculture. Les trois EFSDC et les deux EFSC formaient des agents techniques et des techniciens dans les domaines du développement communautaire et de la gestion des coopératives. L'EFSEAR formait des agents techniques en équipements et aménagements ruraux.

Ces établissements formaient en moyenne 500 jeunes cadres et agents de développement rural par an, pendant une durée de deux ans (cf. tableau 3). A l'entrée, c'étaient des jeunes diplômés de l'enseignement secondaire titulaires :

- D'un BEPC ou d'un CAP pour la préparation aux diplômes d'Agent Technique et Brevet d'études professionnelles,
- D'un Probatoire ou d'un diplôme d'Agent Technique/Brevet d'Etudes Professionnelles pour la préparation aux diplômes de Techniciens,
- D'un Baccalauréat scientifique ou d'un Brevet de Technicien pour la préparation aux diplômes de Techniciens Supérieurs.

Tableau 3. Niveaux et flux de formation des écoles de formation des cadres et agents de développement du MINADER en 2007

Types d'établissements	Niveau de formation			
	Agents techniques	Techniciens	Techniciens supérieurs	Total
CRA	-	90	85	175
ETA	175			175
EFSDC	42	62	-	107
EFSC	20	35	-	55
EFSEAR	25	-	-	25
TOTAL	265	187	85	537

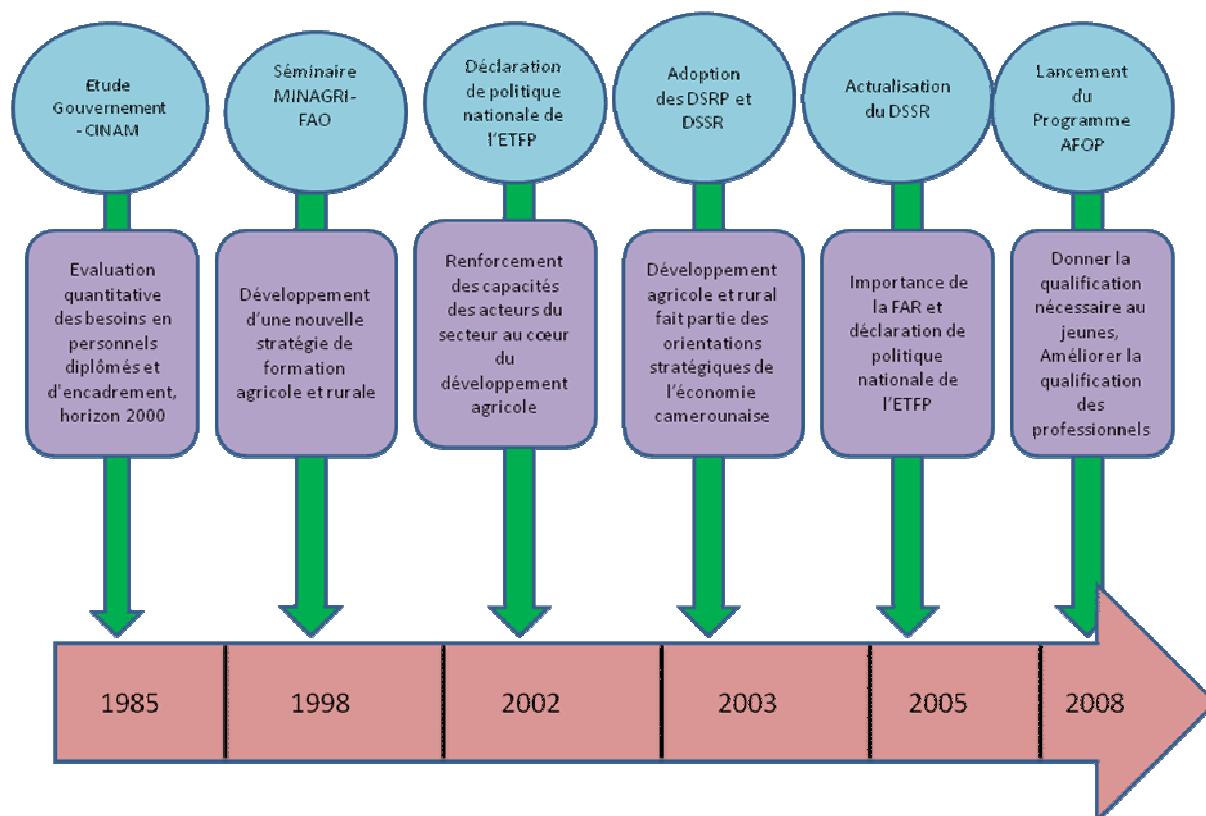
Source : Programme AFOP proposé au Financement C2D, MINADER/MINEPIA, 2007.

Actuellement, dans la première phase du programme AFOP (2007-2012), sept écoles du MINADER sur les 18 sont en cours de rénovation.

Les CFR et CFJA forment environ 300 à 500 producteurs chaque année. Ce sont des formations de type modulaire et à la demande, d'une durée d'un à deux jours pour les CFR et d'un an pour les CFJA. Les bénéficiaires sont des producteurs en activité ou des personnes en quête d'emplois (retraités, déflatés, jeunes en situation post primaire...).

Le personnel des centres des MINADER et MINEPIA se résumait le plus souvent à un directeur, principal formateur assisté d'un à deux personnels d'appui. Dans le cadre de la première phase de la rénovation, huit centres sur les 35 sont appuyés par AFOP.

Figure 7. Chronologie d'élaboration des politiques de rénovation de la formation professionnelle agricole et rurale



Source : Auteur, 2012.

– Programme d'Appui à l'Installation des Jeunes Agriculteurs (PAIJA) :

Ce programme basé au MINADER a pour objectif de concourir au rajeunissement des exploitants et à la modernisation des exploitations agricoles. Il ambitionne une augmentation de la productivité agricole à travers le développement de capacités et de responsabilités des jeunes agriculteurs. Ces derniers peuvent bénéficier d'appui à l'installation sur leur propre domaine foncier ou sur les sites viabilisés par l'Etat. C'est ainsi que six sites (Wassandé, Nlobesse, Gnibou, Foosong Ellelem, Obis, Ikiliwindi, Ngyen-Mbo) ont été créés dans six régions. Le recrutement des jeunes tient compte de l'âge (18 à 35 ans), du niveau (minimum du CEP) et des capacités d'adaptation. Le bilan de ce programme encore faible, indique 260 projets

des jeunes et groupes de jeunes installés dont 15 % de femmes, bénéficiant d'un financement d'un million de F CFA par projet.

3.3.3.1.2. La formation relevant du MINEPIA

En 2006, le MINEPIA dispose de **16 centres spécialisés** comme suit :

- 4 pour le bétail dont deux pour le petit bétail et deux pour le gros bétail,
- 4 pour la pêche dont deux pour la pêche artisanale maritime et deux pour la pêche continentale,
- 8 en aquaculture.

La formation continue durait alors de un à trois mois.

Le MINEPIA dispose en outre de trois centres nationaux de formation zootechnique, vétérinaire et halieutique qui préparent aux Brevets de Techniciens Supérieurs et de techniciens (Infirmier vétérinaire, technicien d'élevage, technicien des pêches et technicien d'aquaculture) et aux Brevets d'Etudes Professionnelles (infirmier vétérinaire adjoint, technicien adjoint d'élevage et technicien adjoint d'aquaculture).

Les écoles du MINEPIA fonctionnent encore avec les anciens référentiels et, depuis 1986, les élèves en fin de formation reçoivent les attestations co-signées du Directeur de l'école et du Délégué régional de l'élevage. Six centres MINEPIA sont enrôlés dans le processus de rénovation du programme AFOP.

Les flux annuels de formation par catégorie d'établissement et par niveau de formation au MINEPIA sont récapitulés dans le tableau suivant⁶⁴.

Tableau 4. Niveaux et flux de formation des écoles de formation des cadres et agents de développement du MINEPIA en 2007

Types d'établissements	Niveau de formation			
	Brevet d'études professionnelles	Techniciens	Techniciens supérieurs	Total
CNFZV Maroua	50	60	-	110
CNFZV Jakiri	50	60	-	110
CNFZV Foumban	50	90	-	140
TOTAL	150	210	0*	360

* : Le cycle des brevets de techniciens supérieurs retenu dans les CNFZV n'est pas encore opérationnel.

Source : Programme AFOP proposé au Financement C2D, MINADER/MINEPIA, 2007.

⁶⁴ Programme AFOP proposé au Financement C2D, MINADER/MINEPIA, mai 2007.

3.3.3.1.3. Résumé sur la situation de la formation dans les centres et les écoles du MINADER-MINEPIA

De 1992 à 2004, plus de 9 000 jeunes ont été formés dans les structures publiques de formation professionnelle agricole et rurale. Sur le plan de l'emploi, près de 3 000 jeunes lauréats ont été recrutés dans la fonction publique et environ 1 000 dans le secteur privé au cours de cette période. Environ 50 % de jeunes formés n'arrivaient pas à s'insérer dans la vie active, faute de profil adéquat, alors que les opportunités existent bel et bien dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des pêches, de la pisciculture et des industries animales avec une demande de plus en plus croissante face à la démographie galopante⁶⁵.

3.3.3.1.4. Deux programmes conjoints MINADER-MINEPIA soutenant le secteur agricole et rural : ACEFA et PACA

(i) Le Programme d'Amélioration de la compétitivité des exploitations familiales agropastorales

Le programme ACEFA financé dans le cadre du premier C2D, est placé sous la maîtrise d'ouvrage conjointe du MINADER et du MINEPIA.

Le but du programme est d'apporter aux exploitants agricoles à travers les groupements de producteurs, un appui conseil leur permettant de mieux maîtriser la conduite de leurs productions et d'améliorer leur gestion. Il assure l'accompagnement des exploitants familiaux agropastoraux et leurs organisations (GIC/Groupes d'Initiative Commune, GIE/Groupements d'Intérêt Economique, coopératives) à leur demande.

Dans sa première phase (2008-2012), le programme expérimente le programme d'appui-conseil, dans dix départements pilotes sélectionnés dans cinq régions (Adamaoua, Nord, Ouest, Sud et Sud-ouest) à travers le dispositif d'observatoire des exploitations familiales agropastorales (EFA) pour voir leur évolution. La deuxième phase (à partir de 2012) prévoit l'extension du programme à tout le pays.

ACEFA dispose de 250 conseillers de groupements de producteurs, soit 25 à 32 par département. Chaque conseiller accompagne six à dix groupements. Dans chaque groupement, deux exploitations sont suivies dans le cadre de l'observatoire par le conseiller en gestion des exploitations. ACEFA assure le financement des investissements productifs des groupements qui peuvent accueillir les apprenants. L'une des principales innovations de ce guichet de financement est le mode de cogestion du processus de sélection des projets des groupements par les commissions locales associant les producteurs.

Les programmes ACEFA et AFOP (*cf. infra*) ont une forte complémentarité. A titre d'exemple, ACEFA utilise les mêmes outils (diagnostic agraire) qu'AFOP et participe à la rédaction du référentiel d'Agent de Développement Agropastoral (ADAP). En retour, AFOP participe aux formations organisées par ACEFA.

⁶⁵ P.-B. Ango, T. Kaou et A. Beyegue, 2007, *Comment mettre en œuvre une analyse de la demande et des besoins des jeunes ? Est-il possible d'adapter un dispositif à la diversité des attentes ?*, 13 p.

(ii) Le Projet d'Amélioration de la Compétitivité Agricole

Le projet PACA financé par la Banque Mondiale d'une durée de six ans (2009-2015) a pour objectif d'accroître la compétitivité des organisations de producteurs (OP) qui travaillent en priorité sur les filières spécifiques ciblées : le bananier plantain, le riz, le palmier à huile, le maïs, le porc et la volaille. Le Projet intervient dans sept des dix régions du Cameroun : le Centre ; le Nord-Ouest ; l'Extrême-Nord ; l'Est ; l'Ouest ; le Sud et le Littoral. Il couvre environ 30 Départements où ces filières offrent le potentiel de productivité le plus important. Ce projet a cinq composantes : réhabilitation des infrastructures rurales, développement des partenariats économiques, appui institutionnel, renforcement de capacités des organisations faîtières des OP, et coordination et suivi des projets.

3.3.3.2. Le sous-dispositif MINEFOP - MINESEC

3.3.3.2.1. L'évolution du dispositif de la Formation Professionnelle

Le Cameroun s'est engagé dans l'élaboration de son programme d'investissement dans la formation professionnelle avec la création en 2004 du ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP). Les premiers états généraux de l'emploi ont été organisés en 2005. Les conclusions et recommandations qui en ressortent soulignent, entre autres choses, la faible intégration des formations technologiques et professionnelles dans le système éducatif et la nécessité pour le Gouvernement d'investir davantage dans le renforcement des ressources affectées à la formation des jeunes en vue de leur insertion dans le monde du travail⁶⁶.

Durant la même année, la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Cameroun (CCIMA) a publié un « Livre Blanc »⁶⁷ qui, tout en présentant la stratégie de la Chambre pour la période 2005-2010 sur l'artisanat, propose une mutation du système d'éducation et de formation existant vers la **formation en alternance et par apprentissage**.

C'est dans ce contexte que le MINEFOP⁶⁸ a finalisé en 2008 la « Stratégie de la formation professionnelle ». Ce document présente le concept de formation tel qu'il est développé dans le cadre des attributions du MINEFOP : « la formation professionnelle qualifiante dispensée dans les centres de formation parascolaire, la formation non formelle, et aussi la formation professionnelle par apprentissage ». Ce document de stratégie fait une description et un diagnostic du secteur, définit les objectifs et les actions à développer pour les années à venir, propose un dispositif de mise en œuvre et de suivi, et quantifie les coûts. Il propose en conclusion, un plan d'action d'urgence qu'il convient de mettre en œuvre dès que possible pour que le pays puisse répondre, par une qualification adaptée des jeunes aux défis actuels.

⁶⁶ République du Cameroun, 2007, *Déclaration de la politique nationale de l'emploi*, Yaoundé

⁶⁷ CCIMA, 2005, *L'Artisanat: un atout pour le Cameroun, Etat des lieux, enjeux et perspectives*, Douala.

⁶⁸ MINEFOP, 2008, *Stratégie de formation professionnelle*, Rapport final, Yaoundé.

Ce plan d'urgence est d'autant plus important que le MINEFOP se trouve confronté, suite à la Stratégie Sectorielle de l'Éducation (SSE)⁶⁹ validée en 2006, à une difficulté en termes de gestion des flux : selon cette stratégie, 50 % des enfants sortant du primaire, du secondaire et du supérieur doivent être orientés vers la formation professionnelle à l'horizon 2015. En valeur absolue, le MINEFOP devrait accueillir annuellement près de 150 000 jeunes dans le système de formation professionnelle et d'apprentissage ; ce qui est difficile par rapport aux possibilités d'accueil existantes.

3.3.3.2.2. Les mutations en cours dans la formation professionnelle

Les entretiens avec les acteurs institutionnels publics et privés engagés dans la formation professionnelle ont permis d'identifier la diversité des parcours et des dispositifs de professionnalisation projetés ou mis en œuvre par ces différents acteurs. Les descriptions rendent compte des voies de formation et de qualification présentées par ces acteurs en les structurant selon les domaines de compétence des différents ministères intervenant dans le champ de la formation professionnelle. Elles essaient, de dégager ce qui, dans les parcours ou dispositifs institués, permet aux nombreux jeunes ayant quitté le système éducatif en cours de route de se qualifier en vue de leur insertion dans le monde du travail.

La réforme au MINEFOP prévoit de développer des parcours de professionnalisation dans les secteurs à forte potentialité de croissance et d'emplois. Le document de stratégie cite parmi ces secteurs : l'agriculture, l'exploitation de la bauxite, la transformation du bois, les énergies renouvelables, le coton, la fabrication des jus de fruits, l'aviculture, le bâtiment et travaux publics (BTP), le tourisme, la réparation navale et la construction métallique, les technologies de l'information et de la communication (TIC), etc. Pour le moment, ce ministère investit fortement dans l'identification des métiers liés aux TIC, prévoit de rénover les formations traditionnelles dispensées dans les Sections Artisanales Rurales et les Sections Ménagères (SAR/SM) et les Centre de Formation Professionnelle Rapide (CFPR) pour développer des parcours de professionnalisation dans les filières et métiers porteurs.

3.3.3.2.3. L'urgence de la transformation de la formation professionnelle au niveau de l'enseignement technique

La stratégie sectorielle de l'éducation⁷⁰, adoptée en juin 2006, fixe les mêmes objectifs à l'enseignement technique ainsi qu'à la formation professionnelle : l'enseignement technique doit adapter son offre à la demande, et pour cela il doit impliquer les organisations socioprofessionnelles.

Dans les faits, l'enseignement technique prépare à des diplômes du type CAP et BT pour l'entrée dans la vie professionnelle tout en préservant, pour ceux qui les obtiennent, la possibilité de continuer leurs études. Il donne accès aussi au baccalauréat technique du type F (génie électrique, civil ou informatique) ou G (formations tertiaires) dont la finalité première

⁶⁹ Document de Stratégie Sectorielle de l'Éducation (DSSE), 2006.

⁷⁰ DSSE, 2006, déjà cité, p. 36.

est l'entrée dans l'enseignement supérieur court. Dans ces deux voies, les établissements permettent aux jeunes d'avoir une formation pratique, bien que la plupart du temps la vétusté des équipements réduit ce type de formation à la théorie : des cours magistraux pendant les heures imparties à la technique.

L'augmentation du budget allouée à l'ETFP qui passe de 5,1 milliards en 2011 à 14 milliards en 2012 montre la considération que l'Etat accorde à la préparation de la jeunesse à l'emploi. Néanmoins, cet effort dans son ensemble insuffisant (environ 3 % du budget total de l'éducation), met en lumière les fragilités d'une réforme qui ne prendrait pas la mesure des investissements à réaliser pour atteindre les objectifs fixés à l'ETFP. C'est ainsi que le Gouvernement a fait appel à ses partenaires financiers dont la Banque Africaine de Développement (BAD)⁷¹, à travers le Projet d'appui à la réforme de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (PARETFORM).

Le PARETFORM est né d'une évaluation de la situation : des programmes de formation désuets, inadaptés et non mis à jour depuis vingt ans, une absence d'expérience professionnelle des enseignants, une absence de pilotage, de gestion et de planification de l'enseignement technique et professionnel, et un très faible taux d'insertion professionnelle des diplômés.

Partant de ces constats, le projet s'est fixé trois objectifs : créer les conditions d'un ETPF plus efficace, réaliser l'adéquation entre l'enseignement technique et l'emploi, et faciliter l'insertion des jeunes dans le monde du travail. Le PARETFORM aurait dû débuter en 2005 pour une durée de cinq ans. Il n'a été finalement opérationnel qu'à partir de la rentrée 2009. Il interviendra dans onze lycées techniques situés dans les dix régions du Cameroun et développera dans chacun d'entre eux les activités suivantes :

- L'appui à l'organisation de la formation en alternance ;
- La formation et le recyclage du personnel enseignant et d'encadrement ;
- Le renforcement des compétences technologiques et managériales des maîtres artisans afin d'accroître leur productivité et de les préparer à accueillir les élèves pour des stages pratiques ;
- L'appui à la formation professionnelle des jeunes filles et des femmes.

S'est ajouté à ces éléments la création de mini-incubateurs dans chaque lycée, afin de permettre aux jeunes d'être formés tout en étant placés dans des conditions d'apprentissage favorisant l'insertion dans l'emploi. Ils comporteront un volet de formation initiale et un volet de formation continue.

⁷¹ *Idem.*

3.3.3.3. *Le sous-dispositif du ministère de l'Enseignement Supérieur*

3.3.3.3.1. *La formation agricole universitaire au Cameroun*

Le Cameroun compte huit Universités d'Etat dont quatre disposent de programmes de formation liés au secteur agricole et rural : Dschang, Ngaoundéré, Maroua et Buéa. De toutes ces institutions, **l'Université de Dschang** occupe une place de choix car elle héberge la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles (FASA), la plus ancienne et la mieux structurée pour la formation des cadres supérieurs d'agriculture et du développement rural (cf. figure 8). En 2011, elle a formé 120 Ingénieurs Agronomes, 42 Masters scientifiques et 5 Doctorats/PhD.

Les principaux diplômes actuellement offerts après le Baccalauréat scientifique sont :

- Techniciens supérieurs en agriculture (enseignement à distance, 4 semestres) ;
- Ingénieurs des travaux ou licence professionnelle (6 semestres) ;
- Ingénieur de conception ou Master professionnel (10 semestres) ;
- Master Scientifique (4 semestres) ;
- Ph.D (6 semestres après le Master scientifique).

Ensuite, **l'Université de Ngaoundéré** créée en 1993 dans le cadre de la réforme universitaire dispose de l'Ecole des Sciences et de Médecine Vétérinaire (ESMV) et de l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences Agro-industrielles (ENSAI). Si l'ENSAI forme des Ingénieurs Agro-alimentaires (120 par ans) depuis près de 20 ans, l'ESMV, qui a donné ses premiers enseignements en 2008 par contre attend la sortie de ses premiers docteurs vétérinaires en 2014.

L'Université de Maroua créée en 2008 héberge l'Institut Supérieur du Sahel (ISS) qui dispose des programmes de formation dans le domaine des énergies renouvelables, de l'agriculture et de l'hydraulique des zones sahéliennes. Il assure également la formation et le perfectionnement des techniciens et des professionnels dans la protection environnementale, la lutte contre la désertification et l'érosion des sols. L'Institut prépare aux diplômes d'Ingénieur des Travaux/Licence professionnelle, d'Ingénieur de conception/Master Professionnel et de Doctorat/PhD.

Enfin, **l'Université de Buéa** créée en 1985 dans le cadre du système anglo-saxon, délivre le « Bachelor of Sciences » (BSc) dans les domaines suivants : Agriculture, Productions animales, Economie rurale, Education, Agribusiness, Génie rural.

Par ailleurs, l'enseignement supérieur privé (lucratif) prend de plus en plus une place importante dans le dispositif de formation. Selon Roger Tsafack Nanfosso, la « privatisation » de l'enseignement supérieur a consisté, depuis 2000, à identifier certaines filières professionnelles pouvant permettre de spécialiser les étudiants dans des disciplines porteuses au plan

de la recherche d'emploi⁷². Ainsi certaines institutions supérieures privées ont des programmes de formation agricole et rurale : l'Université Catholique de Bertoua à 400 km à l'Est de Yaoundé pour la formation des moniteurs, l'Université protestante de Libamba à 150 km de Douala dans la région du Littoral pour la formation d'ingénieurs agronomes, et l'Université des Montagnes à 50 km de Bafoussam à l'Ouest du Cameroun pour la formation vétérinaire.

3.3.3.2. Les Universités dans la rénovation de la formation agricole

Les Universités devraient jouer un rôle primordial dans la transformation de la formation agricole et rurale, particulièrement dans la formation des formateurs. Cependant, il est regrettable de noter que ces Universités publiques et privées évoluent en rangs dispersés. Cette situation est à l'origine des duplications, des chevauchements, et des conflits de compétence, sources d'inefficacité et de gaspillage de ressources. Or, l'existence de plusieurs Universités est une opportunité s'il y avait concertation entre elles, pour créer des synergies, mutualiser les ressources (humaines et infrastructurelles) et capitaliser les expériences. Il serait souhaitable de formaliser les partenariats entre elles dans le cadre d'une plateforme des institutions de l'enseignement supérieur agricole pour améliorer la qualité de la formation. A titre d'illustration, on peut imaginer l'élaboration participative d'un référentiel de formation des formateurs, ainsi que des modules de formation d'autres acteurs (Directeurs, Conseillers, Référents Professionnels...) en phase avec les besoins réels de la formation professionnelle agricole et rurale.

3.3.3.4. Le sous-dispositif de formation relevant d'autres ministères

3.3.3.4.1. Le Ministère de la Jeunesse (MINJEUN)

Plusieurs initiatives d'appui à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes ont été lancées par le MINJEUN. Il s'agit notamment :

- **Les Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ)**

Créés en 2005, les CMPJ sont des structures d'encadrement de proximité dont la mission est de proposer une offre adéquate de services d'encadrement à destination de la jeunesse extrascolaire. En 2010, le Cameroun compte huit centres spécialisés en modules agriculture⁷³. Les CMPJ forment les apprenants dans 19 spécialités, entre autres, l'agriculture, l'élevage, les arts ménagers, l'électricité, la maçonnerie, la mécanique, le secrétariat, et la menuiserie.

- **Le Projet d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine (PAJER-U)**

C'est un mécanisme d'accompagnement des jeunes dont la sélection se fait dans la tranche d'âge de 15 à 35 ans. Le profil académique, l'expérience dans l'activité, le

⁷² R. Tsafack Nanfosso, 2006, « La dynamique de l'enseignement supérieur privé au Cameroun. Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique », *JHEA/RESA*, vol. 4, n° 2, p. 99-122.

⁷³ INS, 2010, déjà cité, p. 5.

genre (femmes), la vulnérabilité (handicapés), et les capacités managériales sont d'autres critères qui entrent en jeu. La formation est relative au domaine dans lequel le jeune veut se lancer. La formation théorique se fait dans les centres multifonctionnels de promotion des jeunes, et la phase pratique est assurée par les jeunes précédemment installés avec l'appui du programme (les référents). L'encadrement des jeunes est assuré par les cabinets d'études privés, les GIC/Groupes d'Initiative Commune et les structures privées.

Le programme tourne autour des points suivants :

- Parcours de préparation au projet professionnel : les modules de formation sont la capacité civique, l'aspect social, le management, la dynamique de groupe ;
- Immersion dans l'environnement professionnel : il s'agit de placer les jeunes en formation dans les structures techniques ;
- Développer les capacités en entrepreneuriat et en gestion, et préparer les projets.

Le financement des microprojets se fait par sélection dans le cadre du Comité Régional de Crédit, pour environ un million de FCFA, et pour les micro-entreprises (plus d'un million de F CFA), la sélection définitive est faite par le Comité National.

Le PAJER-U assure aussi l'accompagnement à l'installation et au développement de l'entreprise jusqu'au remboursement final du crédit. A ce jour, environ 116 micro-entreprises ont été installées, 3 412 microprojets installés dont 813 projets de femmes, soit 33 %. Le critère de réussite d'un projet dépend de l'engagement et de la détermination de son promoteur. Le PAJER-U a fait le constat que les femmes réussissent mieux que les hommes.

– **Le Service Civique National de Participation au Développement (SCNPD)**

Le SCNPD qui démarre ses activités en 2012, a pour but de contribuer à la mobilisation des énergies pour répondre aux impératifs du développement économique et social du pays et de promouvoir chez tous les citoyens le sentiment national, de la tolérance, de l'intérêt général et de la dignité du travail, ainsi que l'esprit civique et la culture de la paix. A ce titre, il concourt à la formation des jeunes en vue de leur insertion dans les circuits de développement économique et social.

La formation se fait en deux phases : une phase dite obligatoire de 60 jours, pour la formation au civisme, au secourisme, à la protection de l'environnement ; et une phase volontaire de six mois portant sur le développement des aptitudes à la création des activités génératrices de revenus, dont l'agriculture. A l'issue de la formation les jeunes peuvent bénéficier de mesures spécifiques devant faciliter leur insertion dans les secteurs d'activités publics ou privés.

Si les objectifs et missions de ce nouvel instrument de formation sont louables, on peut se demander avec quels référentiels, quels formateurs, dans quel cadre et pour quel effectif ces formations seront réalisées ; et quel seraient ses liens avec d'autres initiatives

en cours comme le programme AFOP ou les programmes des autres sous-secteurs de la formation professionnelle agricole et rurale.

3.3.3.5. La densification du sous-dispositif privé de formation

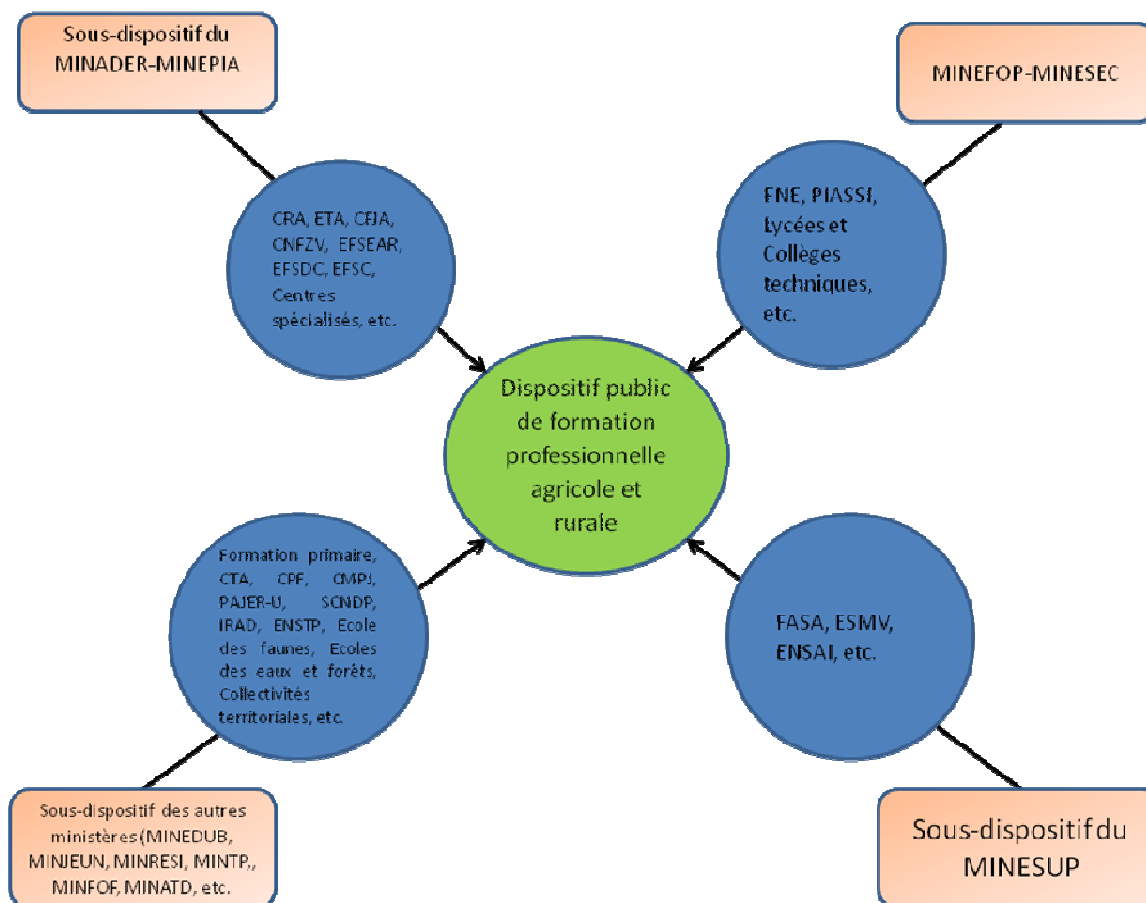
Aux Ecoles Familiales d'Agriculture (EFA) et Ecoles Familiales et Rurale (EFR) créées dans la décennie 1990 se sont ajoutées les Maisons Familiales Rurales (MFR) pour la formation des ruraux. Une Maison Familiale Rurale (MFR) est un établissement de statut associatif qui a pour objectif la formation et l'éducation des jeunes et des adultes, ainsi que leur insertion sociale et professionnelle.

La première MFR a été créée en 2005 sous l'appellation de Maison Familiale Rurale et d'Education de Ndognihbé (MAFAREND) dans le département de la Sanaga maritime (région du littoral).

En 2007, la MAFAREND a fusionné avec l'Union des EFR (UEFR) comportant 14 Ecoles Familiales Rurales (EFR) pour former la Fédération des Ecoles et Maisons Familiales Agricoles et Rurales du Cameroun (FEMAFARC). Cette nouvelle fédération se veut une association laïque et apolitique. Elle pratique la formation par alternance des jeunes en situation post-primaire, la formation des administrateurs, des directeurs et formateurs. La FEMAFARC bénéficie de l'appui de l'AFD (appui pour les indemnités des directeurs) et de l'EFR d'Auvergne (France). Elle travaille également avec l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation (UNMFREO), France.

Globalement, les structures privées (associatives, confessionnelles et lucratives) souffrent encore de sérieux problèmes de légitimité, voire de compétition entre elles, et cela dans un environnement où les textes législatifs sont archaïques (*cf.* figure 9). Actuellement elles fonctionnent encore avec leurs propres référentiels. Dans sa première phase, AFOP a sélectionné 13 des centres privés dans son programme de rénovation. Il convient donc de faire une description du processus de rénovation, et une analyse des relations qu'AFOP entretient avec les autres acteurs de la formation agricole et rurale.

Figure 8. Eléments du dispositif public actuel de la formation professionnelle agricole et rurale au Cameroun

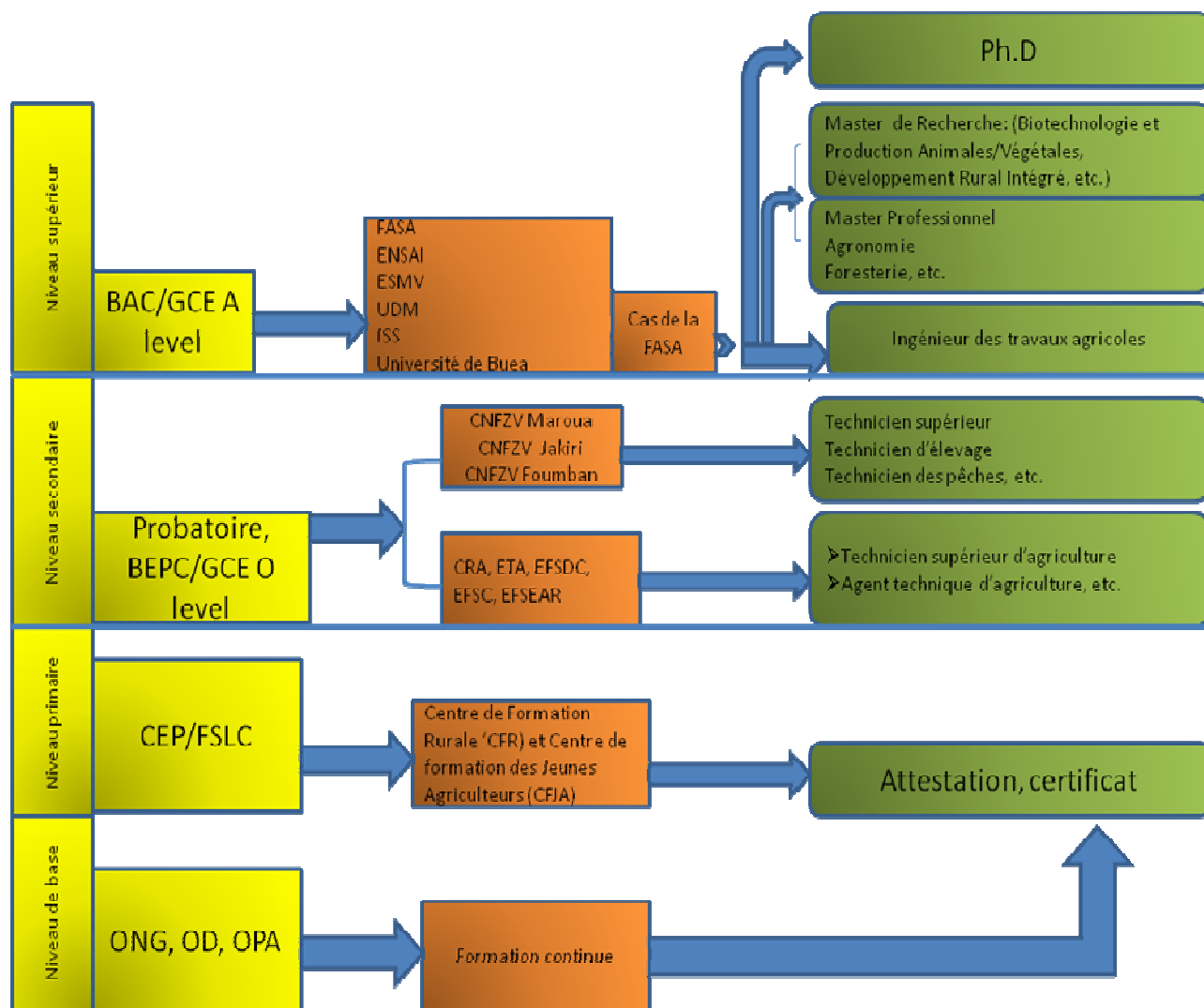


Abréviations concernant les Ministères (boîtes) : MINADER : Agriculture et Développement Rural – MINEPIA : Elevage, Pêches et Industries Animales – MINEFOP : Emploi et Formation Professionnelle – MINESEC : Enseignements Secondaires – MINEDUB : Education de Base – MINJEUN : Jeunesse – MINRESI : Recherche Scientifique et Innovation – MINT : Transport – MINFOF : Forêt et Faune – MINATD : Administration territoriale et Décentralisation – MINESUP : Enseignement Supérieur.

Autres abréviations importantes (cercles) : principaux établissements dont les sigles sont à rechercher en début de volume.

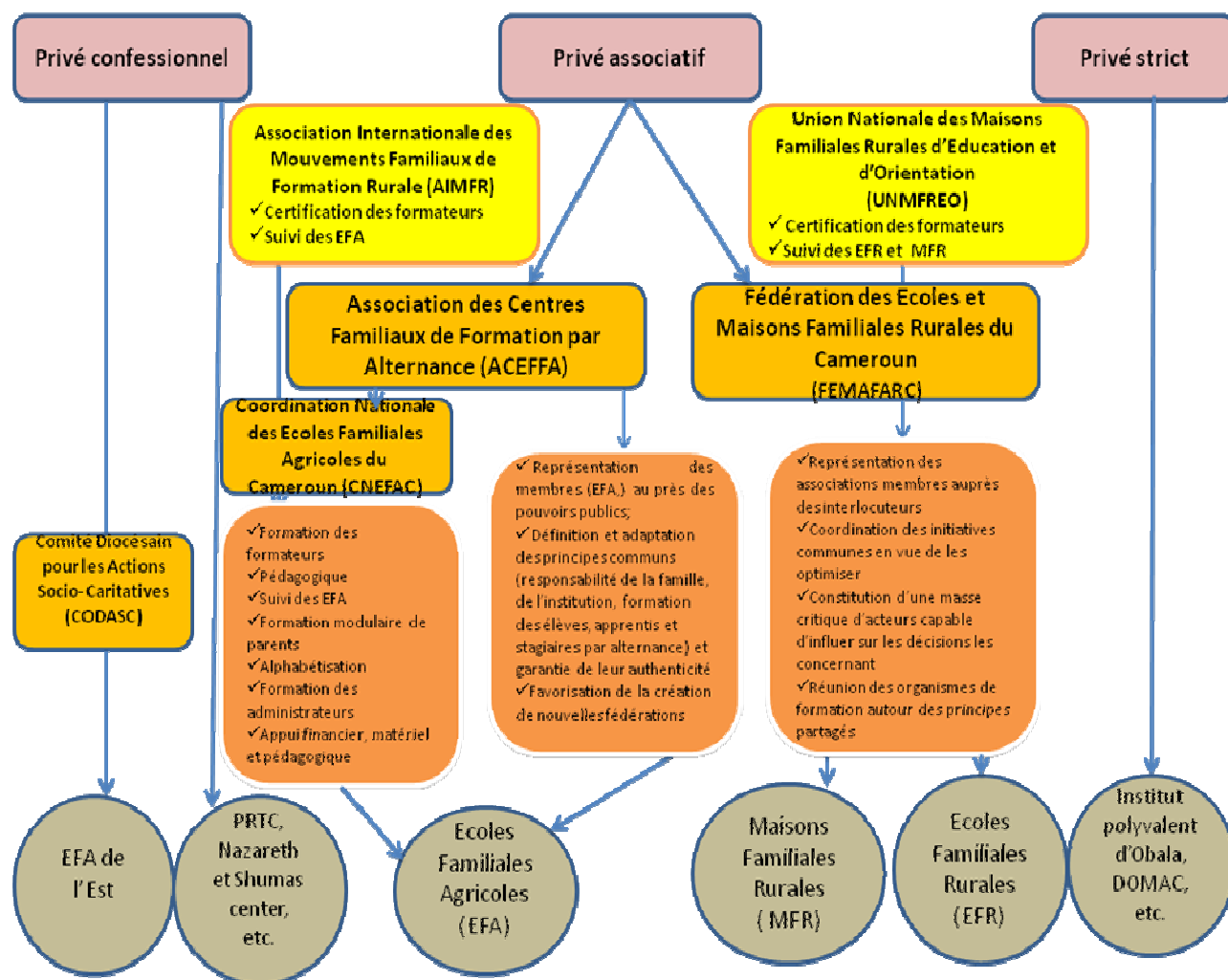
Source : Auteur, 2012.

Figure 9. Les quatre principaux niveaux de formation du dispositif de formation agricole au Cameroun



Source : Auteur, 2012.

Figure 10. Sous-dispositif privé actuel de formation agricole et rurale au Cameroun



Source : Auteur, 2012.

4. Le programme AFOP, processus de transformation du dispositif camerounais de formation professionnelle agricole et rurale

4.1. Les défis du système de formation professionnelle agricole et rurale

Le secteur agricole et rural est plus que jamais confronté à de nombreux défis pour une meilleure valorisation de ses énormes potentialités, facteurs de croissance économique et de sécurité alimentaire pour un pays qui ambitionne de devenir émergent à l'horizon 2035⁷⁴. Cependant, les efforts consentis jusqu'à très récemment pour promouvoir la transformation de l'agriculture camerounaise ne prenaient pas suffisamment en compte la « capacitation » des producteurs (organisation, formation professionnelle, crédit, infrastructures rurales, intrants, commercialisation, gouvernance, etc.).

Un des défis fondamentaux de la formation agricole et rurale est la priorité à donner à la formation des ruraux eux-mêmes et non à la formation des techniciens et cadres chargés de les appuyer et de les conseiller, voire de les encadrer comme dans le passé. L'autre aspect est la prise en compte de l'augmentation exponentielle des ruraux qui ne se consacreront plus à des activités agricoles, ou seulement à temps partiel. Il faut donc passer d'un système peu diversifié dans ses offres de formation et essentiellement axé sur une formation agricole diplômante, à un système très diversifié dans ses offres de formation, dans ses méthodes et ses pédagogies. Compte tenu de l'ampleur des questions à résoudre (diversité des publics, formation de masse, adaptation des formations aux conditions locales, gestion prévisionnelle rigoureuse des ressources, maîtrise des coûts, insertion professionnelle des jeunes formés, etc.) seules des interventions d'origines diversifiées (intervention de l'Etat, d'organisations non gouvernementales, d'association des parents, de communautés de base, d'organismes professionnels) semblent aujourd'hui susceptibles de répondre à ce défi.

Dans ce contexte, le rôle de l'Etat est d'assurer la cohérence par la définition des orientations générales de la politique éducative, la garantie de l'accessibilité au savoir pour tous, l'agrément des organismes de formation et des cursus, l'évaluation de la qualité des formations dispensées et leur certification. C'est dans ce contexte que le Cameroun a initié un programme expérimental pour la rénovation du dispositif de formation agricole et rurale.

⁷⁴ DSCE, 2009, déjà cité p. 3.

4.2. Un processus de transformation du dispositif de formation en adéquation avec l'emploi

Suite à la crise économique des années 1990, les institutions publiques d'enseignement et de formation agricole et rurale se sont tournées vers la formation des auditeurs libres. Mais, force a été de constater que ces formations ne permettaient plus aux jeunes lauréats de s'insérer directement dans la vie active.

Ces dernières années, les besoins sont pourtant nombreux au sein des projets et programmes mis en œuvre dans le secteur public (AMO, ACEFA, PACA, PAIJA, PAIJE), le secteur privé et celui des ONG nationales et internationales. Par exemple, la création de nombreuses institutions de micro finances et l'ouverture prochaine de la banque agricole nécessitent des cadres formés dans les nouveaux métiers comme les conseillers en gestion des exploitations, en gestion des crédits ruraux, en petites et moyennes entreprises rurales. Par ailleurs, l'Etat ambitionne de passer à une agriculture dite de deuxième génération pour une économie nationale émergente.

Encadré 2. Le programme AFOP et ses quatre composantes à sa conception

Composante 1 : Renforcement des capacités des personnels

L'objectif de cette composante est de permettre aux cadres chargés de l'administration du dispositif, aux responsables des établissements (écoles et les centres) et aux formateurs (formateurs des écoles publiques) d'acquérir des compétences en matière d'ingénierie des dispositifs de formation et d'ingénierie pédagogique ainsi que de les accompagner dans la mise en œuvre du programme.

Cette mise en œuvre s'est faite à travers trois volets :

- **Renforcement des capacités du personnel des administrations centrales du MINADER et du MINEPIA** : En rapport à ce volet, 20 cadres des Administrations centrales (AC) ont reçu une formation en ingénierie pédagogique, animée par trois experts du consortium coordonné par Montpellier SupAgro qui leur a permis (i) d'harmoniser la compréhension de certains concepts clés et courants pédagogiques retenus dans les référentiels notamment l'individualisation, le positionnement, l'objectif d'évaluation, l'alternance, l'andragogie, etc., de partager les éléments de langage et (ii) de permettre aux participants, à partir d'un cas concret pris dans un centre privé pratiquant l'alternance d'appréhender le changement de posture que doit avoir l'ensemble des formateurs (Cadres des AC, futurs Directeurs CPM, Personnes Ressources, Moniteurs) pour répondre aux différents défis pédagogiques liés au développement des nouvelles formations professionnelles par alternance portées par les deux référentiels d'EA et de moniteur.

Aussi, 22 cadres camerounais dont sept du projet PAIJA, quatre du programme ACEFA et onze d'AFOP ont reçu une formation action animée par deux experts du Consortium sur la construction de l'offre de formation des producteurs. Cette formation visait à apporter des éléments méthodologiques de construction d'une offre de formation continue basée sur une compréhension profonde des systèmes de production des jeunes, de leurs projets et de leurs préoccupations et aussi à proposer l'architecture d'un dispositif global d'accompagnement des jeunes du PAIJA au sein duquel un plan de formation soit défini en fonction des compétences à construire/renforcer.

Le renforcement des capacités de 25 cadres des administrations centrales du MINADER et du MINEPIA, s'est organisé à travers une série de trois séminaires centrés sur (i) ingénierie et cadres réglementaires des dispositifs de formation (ii) ingénierie de formation et élaboration des programmes

de formation et (iii) ingénierie et rénovation pédagogique. Il est également prévu que six à huit cadres complèteront leur formation par des stages et des voyages d'études en France et/ou dans d'autres pays. De plus, les personnels de l'administration centrale impliqués dans la mise en œuvre et la gestion du programme, bénéficieront d'un séminaire de formation de deux semaines leur permettant de s'approprier totalement le programme et d'en maîtriser les procédures de gestion administrative et financière.

- **Renforcement des capacités des responsables des centres de formation agropastorale, halieutique et rurale :** Le renforcement des capacités de cette catégorie de personnel a consisté sur la base du guide méthodologique élaboré en fin 2009, en un accompagnement à la finalisation des projets de centre, qui ont été soumis à la validation au mois d'octobre 2010. Ainsi donc, quinze équipes de centres publics et quinze équipes des centres privés ont reçu cette formation action.
- **Renforcement des capacités des formateurs** s'est fait dans trois directions : l'ingénierie pédagogique ; L'acquisition de compétences dans des disciplines nouvelles pour les formateurs telles que la gestion des entreprises, la commercialisation des produits, la conservation et la transformation, l'animation rurale et Le recyclage des formateurs dans leurs disciplines. Comme leurs homologues des centres, dix équipes des écoles de formation du MINADER (7) et du MINEPIA (3) ont été accompagnées à l'élaboration de leur projet d'établissement.

Les partenaires locaux (maires, représentants d'OPA, autorités traditionnelles, représentants OE, représentants Communautés rurales) ont participé à : (i) l'identification des métiers dans le cadre de l'étude d'opportunités, (ii) à la validation des référentiels de métiers et des projets de centre/établissement. Par ailleurs, une cinquantaine d'entre eux, membres des commissions régionales ont été formés à l'utilisation du manuel de sélection et d'approbation des projets de centre.

Composante 2 : Réforme du cadre réglementaire

Cette composante concerne les textes réglementaires relatifs à l'organisation du dispositif de formation professionnelle, aux statuts des établissements (publics et privés) et au statut des formateurs ainsi que les référentiels de formation.

La réforme du cadre réglementaire vise à élaborer un ensemble de textes qui définissent :

- Les missions du dispositif de formation et son organisation, la nature et le contenu des formations, les diplômes préparés et leur mode de délivrance ;
- Le statut des établissements publics ;
- Le statut des formateurs ;
- Le mode d'intégration des établissements privés au dispositif de formation professionnelle agropastorale.

Ces textes visent notamment une intégration des centres et écoles dans leur environnement en leur conférant une autonomie de gestion et en associant à leur administration leurs partenaires locaux (collectivités territoriales, représentants des communautés, représentants des organisations professionnelles, opérateurs économiques, les parents d'élèves, etc.) et une rénovation des programmes et des formations pour les adapter à l'évolution des métiers et des emplois.

Composante 3 : Développement de la formation des producteurs et des jeunes et adultes projetant de devenir producteurs

L'objectif de cette composante est d'améliorer et de développer l'offre de formation **des centres publics et privés**. Il s'agit de rénover les équipements et infrastructures des centres existants et d'adapter leur offre de formation sur la base de leurs projets respectifs. De nouveaux centres publics seront également créés.

La composante est mise en œuvre à travers cinq volets :

- Appui à l'élaboration du « projet de centre » des centres publics et privés ;
- Appui à la mise en œuvre des nouvelles formations dans les centres publics ;
- Appui à la rénovation des centres publics ;
- Appui à la création de nouveaux centres publics ;
- Appui aux centres privés.

En rapport à l'élaboration du projet de centre, en 2010, 15 équipes de centres publics et 15 équipes de cen-

tres privés ont bénéficié de 110 hommes/jours de formation de « l'équipe centre » à l'utilisation du guide méthodologique d'élaboration des projets de centre, 124 hommes jours d'appuis à :

- la budgétisation de leur projet ;
- l'analyse, l'interprétation et l'exploitation des résultats de leurs diagnostics ;
- la définition de la vision de leur centre sur la base des résultats des diagnostics et de leur participation à la mission d'utilité publique telle que définie par le gouvernement ;
- la déclinaison de la vision du centre en objectifs globaux et opérationnels.

Ces appuis ont également été étendus à l'écriture des projets à laquelle 184 hommes jours ont été consacrés.

De même, un manuel de procédures de sélection et d'approbation des projets de centre a été élaboré et constitue le document de travail des organes intervenant dans la procédure de sélection et d'approbation des projets notamment les commissions régionales de sélection et d'approbation des projets composés des responsables de l'administration (Délégués régionaux) et les partenaires locaux des centres (Maires, responsables OPA, autorités traditionnelles et responsables des communautés).

Le projet de centre décrit pour une période de trois ans les formations que le centre ambitionne de réaliser et les moyens qu'il pourra raisonnablement mobiliser pour ce faire.

Le programme appuiera les 51 centres publics et 40 centres privés dans l'élaboration participative d'un projet de centre sous forme de dotation budgétaire et d'appui technique.

Le programme appuie les centres publics dans l'accroissement du nombre de formations destinées aux producteurs en activité, pour le porter progressivement à une moyenne de dix sessions de deux jours par an contre 4 sessions aujourd'hui. Le programme appuie également chaque centre public pour la mise en place chaque année pour 30 jeunes en situation post primaire, d'une formation préparatoire au métier de producteurs et organisée en quatre modules (bases de la production végétale, bases de la production animale, bases de la gestion des exploitations, formation à la démarche de projet d'installation).

La rénovation des 51 centres publics concerne aussi bien les équipements et infrastructures que les matériels pédagogiques. Un état des lieux réalisé en début de programme a fait apparaître pour chaque centre la nature des réhabilitations indispensables et prioritaires et donné une estimation de leur coût. Il est prévu que le programme appuiera la construction de nouveaux centres.

Il est prévu, sur la base de leur projet de centre et dans le cadre d'un conventionnement avec le MINADER ou le MINEPIA, d'appuyer 40 centres privés, pour d'une part développer de nouvelles formations et d'autre part rénover ou développer leurs infrastructures et leur équipement à finalité pédagogique.

Composante 4 : Développement de la formation des jeunes de l'enseignement secondaire désirent s'orienter vers les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche

Le contenu est similaire à celui de la composante 3, sauf qu'il s'agit de l'offre de formation **des écoles**. Un appui à l'élaboration des projets d'école et la mise en œuvre des nouveaux référentiels de formation est inclus dans cette composante. La rénovation de l'ensemble des écoles et la création de quatre nouvelles écoles sont également prévues.

La composante est mise en œuvre à travers quatre volets :

- Appui à l'élaboration des projets d'établissements,
- Appui à la mise en œuvre de nouveaux programmes,
- Appui à la rénovation des écoles,
- Appui à la création de nouvelles écoles.

Le projet d'établissement constitue l'outil sur lequel s'appuient les écoles pour conduire la rénovation de leur offre de formation. Il précise en effet les types de métiers auxquels l'école entend préparer ses élèves et procède à l'analyse des débouchés qui peuvent s'offrir à eux. Il définit en conséquence pour une période de 5 ans, les formations qu'elle se propose de développer et les diplômes qu'elle entend préparer en application des programmes nationaux, compte tenu des moyens raisonnablement mobilisables.

Le programme appuie les 21 écoles existantes (18 écoles d'agriculture les trois centres de formation zootechinique ou vétérinaire) dans l'élaboration de leur projet d'établissement, sous forme de dotation budgétaire et d'appui technique : les infrastructures, les équipements et les matériels à finalité pédagogique. Un bilan de l'état des équipements et infrastructures des écoles a été réalisé en début de programme. Il a fait apparaître pour chacune d'elles, la nature des réhabilitations indispensables et prioritaires et donné une

estimation de leur coût.

Ces quatre composantes techniques sont accompagnées d'une composante transversale permettant la gestion et le suivi de l'ensemble des actions mises en œuvre dans le cadre du programme.

Source : AFOP, 2011, Rapport d'activités 2010, 52 p.

4.3. Les pré-requis au démarrage du programme AFOP : ressources financières, assistance technique et capacitation des cadres des services centraux

Le Cameroun a sollicité l'appui de la France dans la mise en œuvre du processus de transformation de la formation professionnelle agricole et rurale. C'est ainsi que les ressources financières du C2D pour un montant de près de 7,8 milliards de FCFA ont été mobilisés pour une première phase de trois ans (2008-2011).

Un appel d'offres a été lancé par le Gouvernement pour recruter l'assistance technique en charge de l'accompagnement du processus de mise en œuvre du programme. Un consortium porté par Montpellier SupAgro a ainsi été retenu en 2009. Entre autres principales missions, le consortium a contribué au développement d'une expertise nationale en matière de rénovation des dispositifs à travers 56 semaines de mission ponctuelles sur trois ans⁷⁵. A cette assistance technique ponctuelle, il faut associer la mission d'assistance technique permanente avec un expert résident au Cameroun.

Plus spécifiquement, les missions de l'assistance technique ont été les suivantes :

- Apporter à la coordination nationale un appui technique et méthodologique dans la mise en œuvre du programme ;
- Développer les compétences des cadres de l'administration centrale en matière d'ingénierie, de gestion et de suivi-évaluation des dispositifs de formation agricole et rurale ;
- Accompagner les responsables des établissements de formation (centres et écoles), dans l'adaptation de leur offre de formation à travers l'élaboration et la mise en place des projets de centres ou d'écoles ;
- Apporter à l'équipe thématique un appui technique et méthodologique dans l'écriture des référentiels ;
- Accompagner les formateurs dans la mise en œuvre du nouveau dispositif, notam-

⁷⁵ Le détail de la répartition des missions est de 20,2 semaines en 2009, 20,6 en 2010 et 15,2 en 2011 d'après les données fournies en 2012 par les coordinateurs du consortium d'assistance technique.

ment à travers le recyclage en pédagogie, la formation dans les nouvelles disciplines et la formation à la pluridisciplinarité ;

- Soutenir les partenaires locaux dans la déclinaison locale et la mise en œuvre sur le terrain du nouveau dispositif de formation à travers leur capacitation à l'exercice des rôles qui leur sont confiés dans le pilotage et l'animation des établissements de formation.

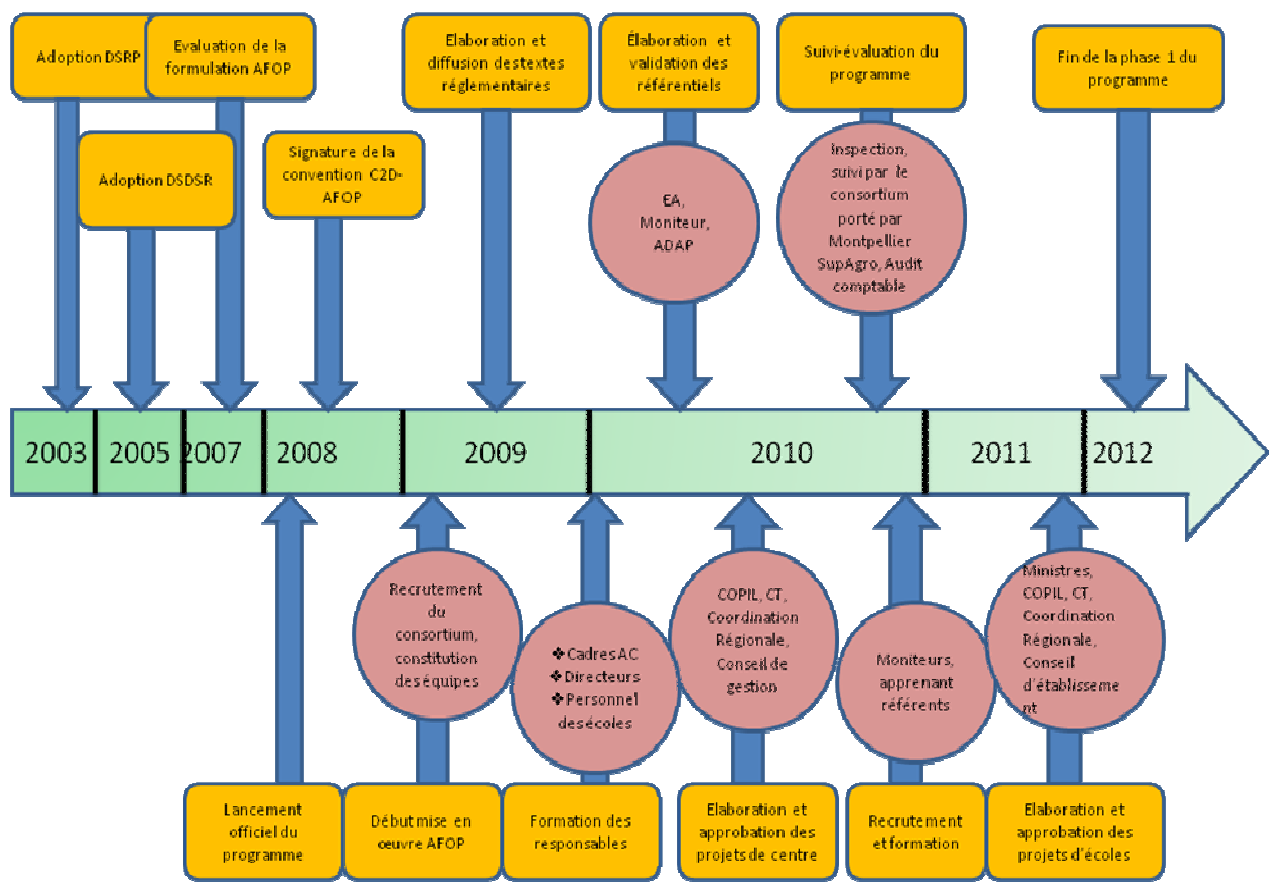
L'assistance technique permanente travaille étroitement avec la coordination nationale pour l'appuyer dans la mise en œuvre du programme, notamment à travers :

- La construction d'un plan de formation et d'accompagnement pour les cadres du programme ainsi que pour les responsables des établissements de formation ;
- La mobilisation de l'expertise ponctuelle ainsi que l'organisation et le suivi de leurs missions ;
- L'accompagnement de la coordination nationale dans l'animation et le suivi des activités du programme ;
- L'élaboration des plans de communication interne et externe autour du programme.

Le démarrage de façon harmonieuse du programme s'est opéré de manière chronologique en trois temps.

- Dans un premier temps, la structure nationale de gouvernance du programme AFOP a été mise en place.
- Dans un deuxième temps, il a fallu commencer par le renforcement des capacités des cadres des administrations centrales, d'abord sur des thématiques de formation périphérique (préformation, formation à l'usage des manuels de procédures, formation en outils informatiques et internet) et ensuite, sur des thématiques au cœur même de la formation (ingénierie de formation, ingénierie du dispositif de formation, ingénierie pédagogique, construction sociale de la demande de formation, écriture des référentiels, déclinaison du référentiel en programme de formation, évaluation, élaboration des projets de centres/écoles.
- Enfin, dans un troisième temps, ou phase opérationnelle, on est passé à l'expérimentation du processus de réforme au niveau des centres et des écoles, en impliquant des acteurs ancrés dans leur territoire (directeurs des centres, moniteurs, chefs traditionnels, conseillers municipaux ou maires, producteurs, élites, etc.) (cf. figure 11 ci-après).

Figure 11. Evolution du processus de mise en œuvre du programme AFOP



Source : Auteur, 2012.

4.4. L'opérationnalisation du processus de transformation de la formation

Au niveau de la coordination nationale du programme AFOP, la mise en œuvre du processus de transformation de la formation a nécessité 25 cadres qualifiés affectés par les ministères de tutelle. Ces derniers ayant bénéficié du renforcement de leurs capacités par les experts du consortium, ont été repartis au sein de cinq équipes opérationnelles sur les thématiques clés du processus de réforme : centres, écoles, référentielles, pédagogiques et textes réglementaires.

4.4.1. L'accompagnement des centres en rénovation par l'équipe centre

La mission de cette équipe consiste à la sélection des centres à appuyer, à la formation des responsables des centres sur la philosophie de rénovation d'AFOP, et à la formation des directeurs et de leurs équipes sur l'élaboration de projets et leur accompagnement tout au long du processus.

Un **Processus de validation des projets de centre** a été mis en œuvre. Ainsi tout centre à appuyer doit disposer d'un projet validé par le Conseil de Gestion du Centre composé du Maire ou de son représentant, du représentant du comité de développement de la localité, des chefs traditionnels, d'une micro finance, des formateurs, des apprenants et du représentant du Ministre (pour les projets centre du MINADER). A ceux-ci s'ajoute le délégué départemental ou d'arrondissement pour les projets du MINEPIA.

Après l'étape du Conseil de gestion, le projet de Centre est soumis au Correspondant de Zone qui, en association avec les deux délégués régionaux (MINADER, MINEPIA), le Maire, un représentant de l'une des plateformes d'agriculteurs ou d'éleveurs, valident le projet. Le procès verbal de cette validation est envoyé à la Coordination Nationale AFOP qui le passe au Comité Technique qui décide de son acceptation. Après son approbation, le projet est envoyé au Comité de Pilotage pour validation (*cf.* figure 9).

Pour s'assurer de leur qualité, un guide d'élaboration des projets de centre, un manuel de sélection des projets et un manuel de procédure de validation de projet centre ont été élaborés à cet effet.

4.4.2. L'équipe école accompagne les écoles dans leur rénovation

Le projet d'établissement est une construction collective d'un plan de cadrage et de développement des ambitions d'une école de formation agricole tant au niveau régional, national, qu'international. Il se construit sous la conduite du chef d'établissement, qui recherche à la fois la plus large participation possible des acteurs locaux, mais et surtout, leur adhésion au projet d'établissement arrêté. Le processus de validation des projets école est similaire à celui du projet des centres.

4.4.3. L'équipe « référentiels » développe des référentiels de formation adaptés au marché de l'emploi et aux évolutions de l'agriculture

C'est l'une des équipes qui a le plus bénéficié du renforcement de capacité par le consortium porté par Montpellier SupAgro pour être apte à l'écriture de référentiels de formation adaptés au marché de l'emploi et aux évolutions de l'agriculture.

Pour y parvenir, elle met en œuvre la démarche suivante :

- Identification et définition du périmètre d'un métier ;
- Conduite des enquêtes métier auprès de ceux qui exercent le métier ou travaillent avec eux (année « N + 1 » ou « N - 1 ») ;
- Ecriture du référentiel professionnel ;
- Référentiel de certification (qui donne la liste des capacités de l'apprenant) ;

- Ecriture du référentiel de formation ;
- Validation du référentiel par une commission multisectorielle, avec l'implication de plusieurs ministères.

Le programme AFOP à ce jour a élaboré et validé les cinq référentiels métiers suivants :

- « Exploitant Agricole » (dénommé EA) qui fixe la base des formations mises en œuvre par les centres de formation à destination des jeunes en situation postsecondaires ;
- « Moniteur de centre » (dénommé MON) qui constitue aujourd'hui la base des formations dispensées dans les trois centres de professionnalisation des moniteurs (Zoum, Debunsha, Goyang) ;
- « Agent de Développement Agropastoral » (dénommé ADAP) qui servira à la formation des jeunes issus de l'enseignement secondaire, et qui se destinent à ce métier ;
- « Technicien Supérieur en Infrastructures, Equipements ruraux et Gestion de l'Eau » (dénommé TIEGE).

Les deux premiers référentiels finalisés et celui de maître pêcheur en cours de finalisation servent de support à des formations dispensées dans les centres alors que les autres – ADAP et TIEGE - seront mis en œuvre dans les écoles publiques à destination des jeunes issus de l'enseignement secondaire et que le dernier devrait servir de support à des formations des artisans pêcheurs.

Enfin, deux autres référentiels métiers sont en cours d'élaboration, à savoir :

- « Pêcheur » ou patron de pêche artisanale ;
- « Para vétérinaire » (dénommé PARA VETO).

4.4.4. L'équipe pédagogique est en charge de la formation des moniteurs

La mission de l'équipe est de cadrer la rénovation pédagogique dans les centres concerne le déroulement des guides d'animation et des contenus de formation (type de formation, modalités pédagogiques, outils pédagogiques, contenus, évaluations formative et certificative). Cette équipe s'occupe essentiellement de la formation au niveau des Centres de Professionnalisation des Moniteurs (CPM). En 2010, sur les 130 moniteurs sélectionnés, 119 ont été formés pendant onze semaines sur sept thématiques : l'alternance, l'individualisation, les techniques d'animation et de communication, la conception et la mise en œuvre d'une séquence de formation, le projet, le plan de formation et d'évaluation. L'équipe a souvent fait appel à l'expertise externe pour un module dont elle n'a pas la maîtrise.

4.4.5. L'élaboration et la diffusion des textes réglementaires plus adaptés

Dans un contexte où les textes réglementaires régissant la formation étaient non seulement archaïques, mais spécifiques à chacun des deux ministères (MINADER/MINEPIA), l'expérimentation du processus de rénovation de la formation professionnelle agricole et rurale au Cameroun a conduit à la production des premiers textes réglementaires plus adaptés, qui ont été validés, puis diffusés.

Il s'agit de deux décisions conjointes MINADER/MINEPIA définissant les modalités de collaboration pour la formation professionnelle des exploitants agricoles entre :

- l'Etat et les centres de formation agropastorale et rurale promus par les collectivités territoriales et décentralisées;
- l'Etat et les centres privés de formation agropastorale.

Il s'en est suivi d'autres décisions définissant les dispositifs expérimentaux à mettre en œuvre dans certaines structures de formation du MINADER et du MINEPIA :

- dans sept écoles de formation du MINADER : Ebolowa, Sangméline, Garoua, Bamenda, Bafang, Dibombari, Kumba⁷⁶ ;
- dans dix centres de formation du MINADER : Koza, Dana, Moulvoudaye, Muyuka, Nkondjock, Bafoussam, Bafang, Bouam, Evoudoula, Otele⁷⁷ ;
- dans certains centres de formation du MINADER (Zoum et Goyang) pour la formation des moniteurs de centre⁷⁸ ;
- dans les centres de formation du MINADER (Zoum et Goyang) pour la formation des moniteurs⁷⁹ ;
- au centre de professionnalisation des moniteurs de Debundsha⁸⁰.

4.5. Le financement du processus de réforme de la formation

Le coût global du programme de rénovation portée par AFOP est de 10,536 milliards de FCFA et se décompose comme indiqué dans le tableau 5 ci-après.

⁷⁶ Décision N° 979/D/VPM/MINADER du 17 Septembre 2009.

⁷⁷ Décision N° 981/D/VPM/MINADER du 17 Septembre 2009.

⁷⁸ Décision N° 983/D/VPM/MINADER du 17 Septembre 2009.

⁷⁹ Décision N° 983/D/VPM/MINADER du 17 septembre 2009 du Vice Premier Ministre, Ministre de l'Agriculture et du Développement rural.

⁸⁰ Décision N° 0420/D/MINEPIA du 18 septembre 2009 du Ministre de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales.

Tableau 5. Coût global du programme AFOP en millions de FCFA et d'Euros

	Total*	C2D-AFOP	Etat	Bénéficiaires
Renforcement des capacités des personnels	872 (1,33)	872 (1,33)	-	-
Réforme du cadre réglementaire	249 (0,38)	249 (0,38)	-	-
Développement de la formation producteurs et des jeunes en situation post-primaire	2 506 (3,82)	2 460 (3,75)	46 (0,07)	-
Développement de la formation des jeunes issus de l'enseignement secondaire	1 804 (2,75)	1 705 (2,60)	72 (0,11)	26 (0,04)
Coordination, gestion et suivi-évaluation du programme du programme	1 797 (2,74)	1 797 (2,74)	-	-
Divers et imprévus	748 (1,14)	735 (1,12)	13 (0,02)	-
TOTAL	7 976 (12,16)	7 819 (11,92)	131 (0,20)	26 (0,04)

* : en millions de FCA et entre parenthèses, en millions d'euros (valeurs arrondies au million pour les FCFA et au centième de millions pour les Euros)

Source : Programme AFOP, MINADER/MINEPIA, 2012.

Encadré 3. Les organes de mise en œuvre du programme AFOP

Ce sont :

Organe d'orientation et de décision :

Ces organes jouent un rôle d'orientation en arrêtant les programmes d'activités et les budgets y afférents. Par ailleurs ils décident du choix des bénéficiaires et des appuis accordés par le programme. Dans cette optique il a été créé un Comité National de Pilotage au sein duquel a été constitué un Comité Technique.

Comité national de pilotage du programme :

Ce comité est chargé d'arrêter les programmes d'activités et les budgets afférents à AFOP. Diverses administrations y sont impliquées : le MINEPAT, le MINADER, le MINEPIA, les autres ministères dispensateurs de la formation professionnelle agricole et rurale, et l'Agence française de Développement (AFD). Ces administrations se retrouvent aussi dans le comité technique où siègent les directions techniques en charge des questions de formation professionnelle agricole dans leurs ministères respectifs, les représentants des organisations professionnelles de producteurs, des secteurs économiques, des communes, des structures de formation et de l'AFD. Il est à noter la **parité** entre représentants des institutions publiques et de la société civile. Cette configuration est **valable dans toutes les autres instances du programme** (cf. figure 12).

Comité technique du programme :

Il est créé au sein du Comité de Pilotage et permet de décharger ce dernier d'un certain nombre de tâches et plus particulièrement de la décision d'affectation des ressources financières pour l'élaboration des projets de centres ou d'établissements et à la mise en place de nouvelles formations ou de nouveaux programmes.

Coordination nationale du programme :

La coordination nationale est composée de quatorze membres issus des deux ministères concernés par la formation professionnelle agricole, MINEPIA et MINADER. Le coordinateur national assure la

mise en œuvre et le suivi des activités du programme. Il est appuyé dans ses responsabilités par le coordinateur adjoint et les responsables affectés à chacune des composantes du programme. La coordination nationale travaille en concertation avec les administrations centrales et les différents services déconcentrés de l'Etat sont mobilisés sur le terrain.

La coordination nationale bénéficie de l'appui d'un assistant technique résident et d'experts portés par le consortium Montpellier SupAgro mobilisables à la demande. Elle est aussi appuyée par la Division de l'Enseignement de la Formation Agricole Communautaire et Coopérative (DEFACC) pour le MINADER et de la Cellule de l'Enseignement Zootechnique, Vétérinaire et Halieutique (CEZVH) pour le MINEPIA.

Chacune des quatre composantes (Renforcement des capacités des personnels ; Réforme du cadre réglementaire ; Développement de la formation des producteurs et des jeunes en situation post-scolaire ; Développement de la formation des jeunes issus de l'enseignement secondaire) est sous la charge d'un responsable technique.

Le suivi-évaluation est assuré par un agent dédié.

Commissions régionales d'examen des projets de centre :

Les commissions d'examen de projets de centres ont été créées dans le cadre du programme au niveau des régions (le Cameroun est divisé administrativement en dix régions). Elles sont composées du délégué régional de chaque ministère (MINADER et MINEPIA), du correspondant régional du programme et des représentants des organisations professionnelles des producteurs, et permettent de s'assurer de l'adéquation des projets de centres avec les besoins de formation des producteurs et de leur cohérence avec les autres projets et programmes mis en œuvre dans la région.

Coordinations régionales du programme :

En plus de l'équipe de coordination nationale, il existe quatre correspondants régionaux, chacun rattaché à l'une des zones agro-écologiques du pays. Ces correspondants accompagnent la mise en œuvre du programme dans leur zone d'intervention.

Elles sont au nombre de quatre :

- Zone septentrionale : régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-nord, basée à Garoua ;
- Zone des hauts plateaux : régions de l'Ouest et du Nord-ouest, basée à Bafoussam ;
- Zone côtière : régions du Sud-ouest, du Littoral et du département de l'Océan, basée à Douala ;
- Zone centrale et méridionale : régions du Centre, de l'Est et du Sud, à l'exception du département de l'Océan, basée à Yaoundé).

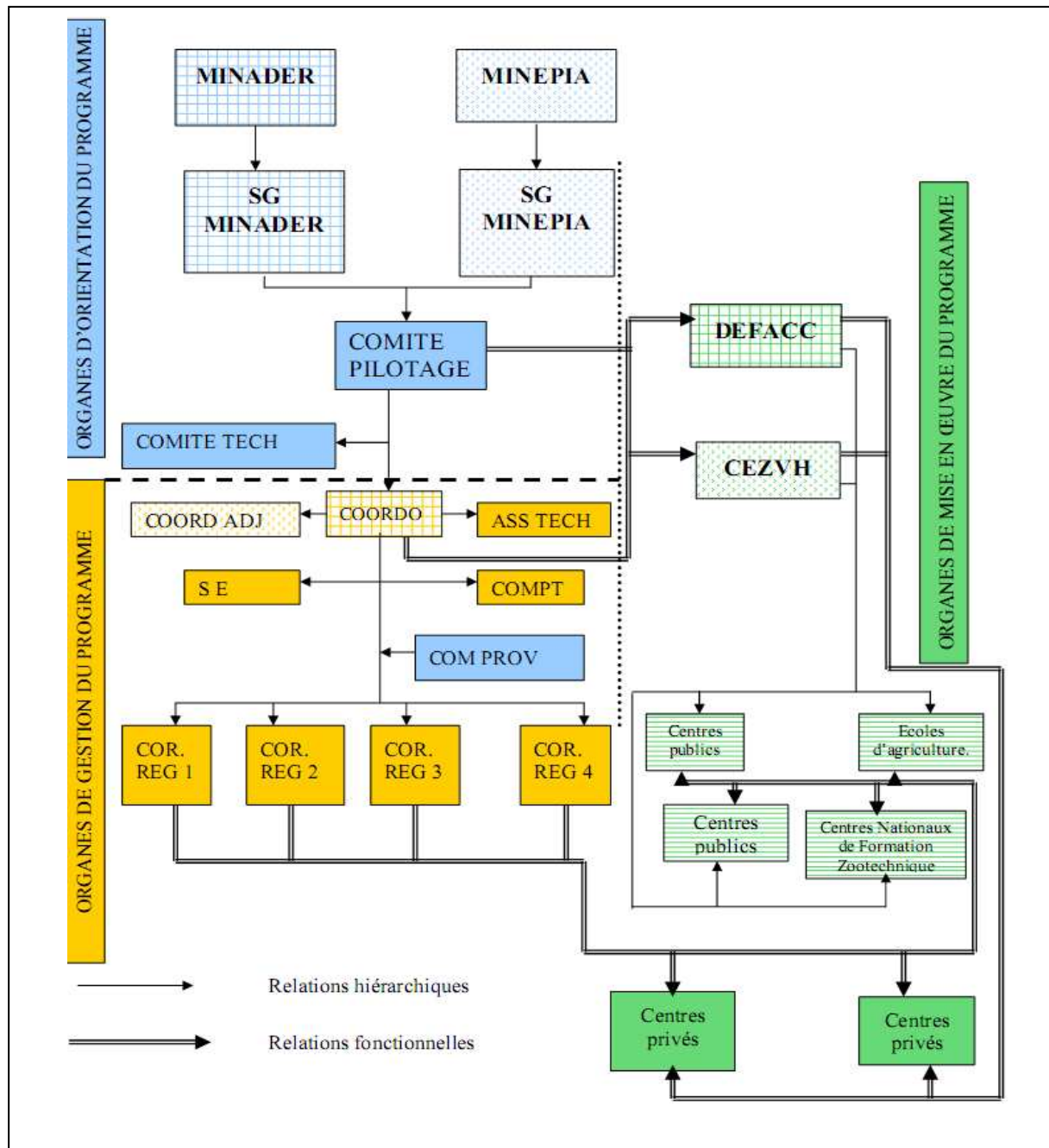
Elles ont un rôle de liaison entre les équipes de terrain, les partenaires et la coordination nationale, mais également de représentation, d'investigation, d'appui aux chefs de centres et d'établissements et de coordination au niveau de la zone. Elles informent les structures de formation et leurs partenaires des opportunités offertes par le programme, reçoivent et instruisent leurs demandes d'appuis, les appuient dans l'élaboration de leurs programmes, assurent le secrétariat des commissions régionales d'examen des projets, assurent le suivi dans leur zone.

Conseils de gestion des écoles et des centres :

Ils impliquent les partenaires sociaux dans la mise en place du programme et dans la co-gestion et la co-animation des structures de formation. Ils peuvent regrouper différents types de partenaires (communes, communautés rurales, OPA, notables, opérateurs économiques, élites externes, notables locaux, associations de femmes, groupes religieux, apprenants, moniteurs, responsables des services déconcentrés des ministères, parents d'élèves, etc.).

Source : AFOP, 2010.

Figure 12. Organigramme du programme AFOP



Source : AFOP, 2007.

Abréviations :

ASS TECH	Assistance Technique
CEZVH	Cellule de l'Enseignement Zootechnique, Vétérinaire et Halieutique
COM PROV	Commission Provinciale
COMPT	Comptable
COORD ADJ	Coordonnateur Adjoint
COORDO	Coordinateur Nationale
COR. REG	Correspondant Régional

DEFACC	Division de l'Enseignement de la Formation Agricole Communautaire et Coopérative
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINEPIA	Ministère de l'Elevage des Pêches et des Industries Animales, Cameroun
SE	Suivi Evaluation
SG	Secrétaire Général

4.6. Les mécanismes de suivi-évaluation de la réforme du programme AFOP

Au sein des deux ministères de tutelle (MINADER et MINEPIA), il existe des cellules chargées du suivi externe du Programme. Elles sont tenues informées du déroulement du Programme par la Coordination Nationale qui produit les rapports trimestriels, semestriels et annuels.

En plus, les services d'inspection des ministères de tutelle diligent des missions de contrôle. Le bailleur de fond (AFD), conjointement avec les ministères de tutelle, conduit les missions de supervision et d'évaluation périodiques du programme.

Les audits comptables et financiers annuels permettent de vérifier les comptes du programme, de s'assurer de la conformité des procédures, de la régularité des dépenses, et de juger de l'efficacité de la gestion.

L'évaluation à mi-parcours permet d'affiner certains indicateurs, de faire des propositions sur les priorités à court terme et d'apprécier les possibilités d'extension du programme.

5. La construction de la demande socioprofessionnelle en formation agricole et rurale au Cameroun : un processus participatif

L'une des particularités du système de formation agricole et rurale du Cameroun est la multiplicité des acteurs, leur éclatement dans plusieurs ministères et autres institutions, mais aussi leur cloisonnement. On les rencontre au sein des ministères, des organismes publics, des structures associatives (CNEFAC, FEMAFARC, ACEFA), des organisations de la société civile, des organisations des producteurs (CNOP-CAM, APES...), des ONG (SAILD), ainsi que des organismes impliqués dans l'installation des jeunes (PAJER-U, PIASSI, PAIJA, PIAJE, FNE).

5.1. Les démarches méthodologiques de la rénovation du dispositif de formation

Au démarrage, le dispositif expérimental de la rénovation de la formation agricole et rurale comporte 27 centres sélectionnés à travers le territoire national, à savoir douze centres privés, un centre communal et 14 centres publics. Les capacités des directeurs des centres ont été renforcées par les cadres du programme AFOP en matière d'élaboration des visions, des objectifs et des plans triennaux de leurs structures de formation.

Le programme de formation à mettre en place dans un centre doit être une réponse aux exigences de développement du territoire d'influence de ce centre. A ce titre, le processus de construction de la demande en formation agricole et rurale a été *participatif*. Il a largement associé dans ses *douze étapes* (voir tableau 8 ci-après), non seulement les acteurs en amont, mais aussi à la base : les directeurs des centres et des écoles, les exploitants agricoles, les familles des apprenants, les communautés locales décentralisées, et les chefferies traditionnelles. C'est ainsi qu'un conseil de gestion du centre est localement élu par toutes les forces vives de développement du territoire couvert par chaque centre, dont la responsabilité est d'accompagner la direction du centre tout au long du processus de rénovation de la formation.

Au niveau d'un centre, le processus de construction de la demande en formation comporte trois étapes essentielles : les diagnostics socioprofessionnels, la définition des objectifs globaux et opérationnels, l'élaboration du document de projet du centre.

5.1.1. Les diagnostics socioprofessionnels

Quatre principaux diagnostics sont réalisés dans la structure de formation et dans le territoire. Les cadres des Administrations Centrales portent les personnels en capacité et ne font pas eux-mêmes les diagnostics.

- Le diagnostic du centre permet de recueillir les informations en interne et en externe sur l’histoire du centre, son fonctionnement, ses ressources, ses infrastructures et équipements et les liens avec son territoire, offrant ainsi une situation de référence pour son évaluation future ;
- Le diagnostic du territoire permet d’identifier et d’analyser les activités de l’aire d’influence actuelle et potentielle du centre, leur évolution, les opportunités et les contraintes, et de repérer les partenaires potentiels et les compétences utiles pour le centre ;
- Le diagnostic des jeunes consiste à réaliser les entretiens individuels avec les jeunes du territoire pour connaître leurs trajectoires, leurs projets et leurs attentes vis-à-vis de la formation ;
- Le diagnostic agraire est une analyse des activités agropastorales et halieutiques de la localité et le contexte dans lequel elles évoluent. Il permet de recueillir les concepts des agriculteurs sur leur situation, leurs préoccupations, leurs projets et leurs attentes vis-à-vis de la formation agricole.

Le traitement et l’analyse des données issues des diagnostics sont effectués, et la restitution des résultats aux acteurs est faite localement. Les acteurs interviewés sont invités à la restitution des résultats sous forme de :

- Synthèse des atouts, des contraintes, des opportunités et des menaces ;
- Attentes des acteurs du territoire vis-à-vis de la formation et du centre ;
- Partenariats locaux à susciter.

L’objectif de cette restitution est de faire valider les résultats par les acteurs concernés, et, en débattant à partir de leurs questions, remarques et suggestions, de les impliquer dans la construction du projet de centre, afin qu’ils y adhèrent.

Une fois la vision et les objectifs partagés avec le conseil de gestion, le projet de centre est validé, puis soumis à la coordination régionale pour une présentation à la commission régionale de sélection des projets.

5.1.2. La définition des objectifs globaux et opérationnels de formation

Il s’agit d’esquisser des projets de formation locaux sur la base des diagnostics réalisés et des échanges au cours de la restitution, en tenant compte du cadre défini par le programme AFOP (c’est ce qu’on appelle objectifs globaux : objectifs de formation des jeunes et des producteurs).

La définition des objectifs globaux consiste pour l'équipe du centre le directeur et son équipe et les membres du Conseil de gestion, en la déclinaison à l'échelle du centre, des objectifs globaux pour ce qui est de la formation professionnelle des jeunes, des producteurs en activité, et du projet éducatif en lien avec les priorités de développement de leur territoire.

La définition des objectifs opérationnels est l'élaboration d'un plan triennal (dans le domaine des partenariats, de la communication, de la production, etc.) qui permettra d'atteindre les objectifs de formation au niveau du Centre.

5.1.3. L'élaboration du document de projet du Centre

Après la définition des objectifs globaux et opérationnels, il revient au Directeur du Centre et son équipe de mettre toutes les informations rassemblées depuis les diagnostics jusqu'à la définition d'un plan triennal sous forme de chapitres chronologiques et cohérents articulés les uns avec les autres.

Tableau 6. Processus participatif de la construction de la demande socioprofessionnelle en formation agricole et rurale au Cameroun

Etapas		Objectifs	Acteurs impliqués
1	Diagnostic du centre	Recueillir les informations en interne et en externe sur l'histoire du centre, son fonctionnement et les liens avec son territoire offrant la situation de référence pour son évaluation future	<ul style="list-style-type: none"> • Cadres du programme AFOP • Directeur du centre • Personnel du centre
2	Diagnostic du territoire	Identifier et analyser les activités de l'aire d'influence actuelle et potentielle du centre, leur évolution, les opportunités et les contraintes, et repérer les partenaires potentiels et les compétences utiles pour le centre	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur • Personnel du centre • Conseil de gestion • Producteurs • Jeunes du territoire
3	Diagnostic des jeunes	Connaître les trajectoires, les projets et les attentes des jeunes vis-à-vis de la formation	<i>Idem</i>
4	Diagnostic agraire	Analyser les activités agropastorales et halieutiques de la localité et le contexte dans lequel elles évoluent Recueillir les concepts des agriculteurs sur leur situation, leurs préoccupations, leurs projets et leurs attentes vis-à-vis de la formation agricole	<i>Idem</i>
5	Analyse des données issues des	Capitaliser les informations recueillies lors des diagnostics	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur • Personnel du centre

Etapas		Objectifs	Acteurs impliqués
	diagnostics		
6	Restitution des résultats des diagnostics socioprofessionnels	Faire valider les résultats par les parties prenantes Impliquer les parties prenantes dans la construction du projet de centre	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur • Personnel du centre • Conseil de gestion • Acteurs • Producteurs • Jeunes du territoire
7	Définition des objectifs globaux du Centre	Décliner à l'échelle du centre, les objectifs globaux du programme AFOP en rapport avec la formation professionnelle des jeunes et des producteurs en activité	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur • Personnel du centre • Conseil de gestion
8	Définition des objectifs opérationnels du Centre	Elaborer un plan triennal pour atteindre les objectifs de formation au niveau du Centre	<i>Idem</i>
9	Elaboration du document de projet du Centre	Synthétiser les informations rassemblées depuis les diagnostics jusqu'à la définition d'un plan triennal sous forme de chapitres chronologiques et cohérents	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur • Personnel du centre
10	Validation interne du document de projet du Centre	Partager les objectifs et la vision du Centre	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur • Personnel du centre • Conseil de gestion
11	Soumission du projet du Centre à la Commission Régionale de sélection et d'approbation des projets	Présenter le projet du Centre à la commission régionale de sélection des projets Valider le projet de Centre	<ul style="list-style-type: none"> • Correspondant de Zone • Délégués régionaux (MINADER, MINEPIA) • Maire • Représentant d'agriculteurs ou d'éleveurs
12	Soumission du projet au Comité de Pilotage AFOP	Accepter le projet de Centre pour soutien dans le cadre de la rénovation	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination Nationale AFOP • Comité Technique AFOP • Comité de Pilotage AFOP

5.2. L'implication des ministères du secteur rural et éducatif

Le développement agricole et rural fait partie des orientations stratégiques de l'économie camerounaise d'après le *Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté*⁸¹. Pour faire face à ses défis, le MINADER et le MINEPIA ont décidé à partir de 2007, de développer en commun, et ce dans le cadre du premier Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), le programme AFOP. Les cadres des deux ministères (MINADER et MINEPIA) ont été

⁸¹ Cf. DRSP, 2003.

impliqués dans la mise en place des groupes thématiques du programme. Cette mutualisation de ressources a créé un cadre propice aux synergies.

Les autres ministères approchés, particulièrement le MINESUP pourrait contribuer à la mise en œuvre du programme de rénovation à travers la formation des formateurs, élément manquant du dispositif actuel. Des synergies sont à rechercher avec le MINEFOP qui développe des initiatives de formation des jeunes en relation avec le secteur agricole et rurale, ainsi qu'avec d'autres ministères tels que celui en charge de la jeunesse (MINJEUN), de la femme et de la famille (MINPROFF), ou de l'éducation secondaire (MINESEC).

5.3. La mobilisation des acteurs privés dans le processus

Au cours des principales étapes de formulation du programme de rénovation, de la validation des rapports des différentes missions d'appui, de l'écriture des référentiels, ou de leur validation entre autres, les acteurs du secteur privé ont été très actifs. C'est ainsi que la conduite des enquêtes « métier », ou la préparation des projets des centres ont connu une forte implication des acteurs privés. Cette mobilisation s'est traduite particulièrement par l'intégration de douze centres privés et un centre communal dans le processus de rénovation. Ces centres privés bénéficient des mêmes soutiens (formation des moniteurs et des directeurs, prise en charge salariale, frais de fonctionnement, référentiels, construction/réhabilitation des infrastructures...) que les centres publics.

5.3.1. La mobilisation des responsables des centres de formation

Les directeurs des centres et des écoles sont responsables de l'administration, de la gestion et de l'animation de leurs équipes. Ils ont été formés pour réaliser des diagnostics territoriaux dans le cadre de l'élaboration du projet de leur centre ou établissement. Ils ont aussi reçu une formation sur leurs rôles, leurs fonctions et leurs engagements, et également sur les techniques de gestion administrative, financière et pédagogique de leur structure. C'est ainsi que chaque directeur doit produire un projet de centre ou d'école. Ce document présente la vision globale du développement du centre, son positionnement local à partir d'un diagnostic précis qui permet au centre de s'inscrire dans son territoire et de définir son identité locale. Cet ancrage territorial s'inscrit dans une logique de développement économique agricole qui passe en particulier par l'insertion professionnelle d'un nombre important de jeunes qualifiés.

5.3.2. La mobilisation du milieu professionnel

Le milieu professionnel est constitué des producteurs ou des petites et moyennes entreprises agricoles qui sont mobilisés comme référents dans l'accueil des apprenants. Ils participent à l'élaboration du projet de centre, des référentiels et des programmes, ainsi que dans la conduite de la formation en accueillant les apprenants dans leur exploitation agricole ou d'élevage. Il s'agit d'exploitants agricoles, approchés par les centres ou par les apprenants,

qui ont accepté de les prendre en stage, à raison de 15 jours par mois. Ils ont été préalablement informés de leurs rôles, fonctions et engagements, du principe de la formation par alternance, ainsi que des techniques d'apprentissage. Parmi eux, 86 % sont des hommes et 14 % des femmes.

5.3.3. L'implication de la famille dans la rénovation de la formation

L'enfant apprend toujours les premiers rudiments d'agriculture en allant aux champs avec ses parents. Ce type d'apprentissage familial constitue encore presque partout le principal mode de formation au métier de producteur. C'est ainsi que dans l'approche par alternance tripolaire mise en place par AFOP, la famille constitue le troisième pilier de l'encadrement de l'apprenant. Cette transmission de savoirs et pratiques traditionnels a longtemps fait ses preuves. C'est l'occasion pour l'apprenant de maîtriser les us et coutumes locales, les questions foncières et au besoin, négocier une parcelle de terrain pour son installation future.

5.3.4. La mobilisation des communautés rurales dans la rénovation

Les élus locaux et les chefs traditionnels sont fortement impliqués dans la rénovation comme membres du conseil de gestion. En plus, la diffusion de l'information se fait dans les mairies, les chefferies et les lieux de cultes. Ils ont ainsi participé à l'élaboration et à l'adoption des projets de centre. C'est ainsi que le maire de Mengang (région du Centre), conscient de l'importance de l'agriculture dans l'économie locale ainsi que de la formation professionnelle agricole a été proactif et est parvenu à lever les conditions requises pour accueillir un centre de formation qui a ouvert ses portes à la rentrée 2010. De même, la Commune de Kouoptamo (région de l'Ouest) a contribué à la rénovation des structures de la Station de Kounden (à 8 km de Kouoptamo) qui étaient très délabrées, facilitant ainsi son ouverture en 2010. De son côté, la commune d'Ebebda (région du Centre), sans avoir un centre propre, vient en appui à l'Ecole Familiale d'Agriculture (EFA) d'Etamkouma en payant les salaires des moniteurs. Dans les trois cas, les maires (ou leurs adjoints) de ces communes ont été élus présidents du conseil de gestion du centre.

5.3.5. L'implication du Conseil de gestion

Alors que par le passé, le centre ou l'école était géré sans partage par le seul directeur, la rénovation de la formation a introduit le Conseil de gestion dans la gouvernance. Le conseil de gestion institué auprès de chaque centre et école est l'organe d'administration et de gestion du centre. Il est composé d'un représentant du ministère, un représentant local du ministère de tutelle, et des représentants des collectivités territoriales décentralisées, de l'autorité traditionnelle, des organisations des producteurs, des moniteurs, des apprenants, des parents d'apprenants, des anciens formés, des institutions de micro-finances, et des comités de développement locaux. Le conseil élu pour un mandat de trois ans renouvelable une fois, veille sur l'adéquation du métier de producteur avec les besoins socio-économiques locaux. Il se charge aussi de l'adoption du règlement intérieur du centre, vote le budget, et

approuve les comptes de gestion du centre, le projet de centre ou d'école et les programmes de formation. Il assure également le suivi évaluation des activités du centre.

5.4. L'analyse du processus de transformation de la formation professionnelle agricole et rurale

La lecture transversale de l'ensemble des données collectées, les avis des acteurs rencontrés, et les débats au cours de la restitution de l'étude montrent que l'expérimentation de la réforme, bien qu'étant **un long processus**, a néanmoins commencé à produire d'excellents résultats. Si les premiers acquis vont dans le sens d'un renforcement majeur des capacités des acteurs, des synergies, et la contextualisation des contenus de formation, l'enquête terrain a montré que la grande difficulté concerne la pérennisation des investissements à réaliser et des actions à mettre en œuvre en termes de ressources humaines, matérielles, technologiques et financières. Avec du recul, l'analyse du processus a permis de diagnostiquer les forces et les faiblesses, les opportunités et les menaces de la réforme de la formation professionnelle agricole et rurale au Cameroun.

5.4.1. Les forces du processus de rénovation de la FAR

Le programme a réussi à mobiliser les partenaires autour de la rénovation et briser les barrières entre certains ministères. Les principaux acteurs de la formation professionnelle agricole et rurale qui par le passé n'avaient pas l'occasion de collaborer, participent de manière active aux différents stades du développement du programme et de sa mise en œuvre. Cela permet un renforcement de leurs capacités, une appropriation de la réforme, et une mutualisation des efforts et des ressources.

5.4.1.1. Le renforcement des capacités des cadres nationaux impliqués dans la rénovation de la formation agricole

La mise en œuvre du programme a contribué au renforcement des capacités des cadres nationaux sur des thématiques de formation en particulier en :

- ingénierie du dispositif de formation (élaboration des projets de centres/écoles) ;
- ingénierie de formation (construction sociale de la demande de formation, écriture des référentiels) ;
- ingénierie pédagogique (déclinaison du référentiel en programme de formation, évaluation).

5.4.1.2. Le développement de certaines synergies entre acteurs

Le processus de réforme engagé dans le cadre du programme AFOP a amené les deux ministères (MINADER, MINEPIA) à utiliser actuellement les mêmes référentiels

Certains acteurs privés se sont appropriés de ces documents pour être en phase avec l'Etat et ceux du privé enrôlés dans le processus de rénovation de la formation (Ecoles Familiales d'Agriculture/EFA, Ecoles Familiales et Rurales/EFR).

La contribution du MINESUP est attendue au niveau de la formation des formateurs. Actuellement, plusieurs ministères et autres acteurs participent à la définition des besoins de formation agricole et rurale des jeunes à travers les ateliers d'adoption des référentiels, des projets des centres et d'écoles, ou d'identification de la deuxième phase du programme (AFOP2).

5.4.1.3. L'adaptation de la formation aux besoins du secteur

Le développement des formations en alternance tripolaire entre le centre, la famille et le référent (professionnel) est une approche *particulièrement pertinente*. Elle permet le contact du milieu professionnel, et son aspect rotatif diversifie les connaissances des apprenants.

Dans cette approche, l'emphase est mise sur le « Faire » avant le « Comprendre »⁸² ; ce qui a conduit à l'adoption d'un rythme d'alternance de deux semaines par pôle de formation ; le milieu socioprofessionnel étant un lieu de formation important que le centre. Ce choix pédagogique qui commence l'apprentissage par le « Faire » en milieu réel montre la priorité accordée à l'acquisition du geste professionnel, maillon indispensable à la concrétisation des projets d'insertion des jeunes. Cette approche permet de partir du connu pour faire découvrir l'inconnu à l'apprenant ; ce qui aiguise sa curiosité et le pousse à s'intéresser davantage à ce qu'il fait.

On entend par le « Faire » le fait que l'apprenant en alternance reproduit tous les gestes professionnels (tout ce que fait le référent dans l'exploitation), qu'il note toutes les questions en rapport avec son plan d'étude ou son projet professionnel. Ceci le pousse à s'interroger pendant son séjour chez le référent ou en famille, sur ce qui est fait au quotidien dans l'exercice de ses tâches. Les échanges avec les référents, les parents et autres membres de la communauté lui permettent de se faire une opinion.

Par le « Comprendre », il est question que l'apprenant revenu au centre de formation partage les résultats de ses recherches avec ses camarades au cours d'une session de mise en commun de toutes leurs connaissances pour aboutir à une certaine synthèse. Sur la base de cette synthèse, l'équipe pédagogique prépare son cours, en y intégrant tout le contenu de la

⁸² Cette approche consiste en résumé à mettre l'élève en situation de découverte et à l'amener à en tirer des règles et des généralisations. Elle se différencie de la méthode déductive, considérée comme moins active pour l'élève, qui consiste à d'abord donner des concepts et des règles et les faire ensuite appliquer par l'apprenant par exemple lors de travaux pratiques. Pour être complet, le sémioticien et philosophe américain Charles Sanders Peirce (1839-1914) a proposé l'abduction ou « méthode d'inférence à la meilleure explication » comme troisième forme de raisonnement. Au contraire de l'induction et de la déduction qui se caractérisent par une démarche linéaire (du particulier au général ou l'inverse, on dit aussi montante ou descendante) et qui reposent sur le traitement d'hypothèses, l'abduction concerne les processus et résultats de découvertes d'hypothèses nouvelles. Ce procédé, aussi appelé la « méthode du détective », concerne les produits de l'instinct, de l'introspection, de l'intuition... et jouerait un rôle important dans la genèse des innovations [Note de l'éditeur].

mise en commun et en y insérant des idées nouvelles qui jusqu'à lors, échappaient aux apprenants. L'apprenant participe ainsi à la construction de ses propres connaissances.

Ce va-et-vient pédagogique entre les trois pôles de formation permet au jeune d'élaborer son projet et d'affiner sa faisabilité dans le contexte local afin de faciliter son insertion socioprofessionnelle.

Pour obtenir tous ces résultats, la coordination du programme AFOP a mobilisé divers moyens, entre autres, un personnel engagé et motivé, une intense activité de communication, et a bénéficié d'une certaine autonomie de fonctionnement.

5.4.1.4. Une intense activité de communication sur la rénovation de la FAR

La communication a été l'une des clés de succès dans la mise en œuvre de la rénovation portée par AFOP. C'est ainsi que le programme participe depuis son lancement, aux festivités marquant la fête nationale de la jeunesse du 11 février, et la journée internationale de la femme le 8 mars. Il a activement participé au Comice agropastoral d'Ebolowa en janvier 2011. A chaque fois, AFOP a utilisé des supports de communication (affiches, dépliants, livrets, CD vidéo, pagnes, tee-shirts, casquettes...) destinés à informer le public sur ses objectifs, les appuis, ses résultats, les bénéficiaires, les axes d'interventions ainsi que les réalisations en cours. Par ailleurs, les différents ateliers (de formation, de restitution...) sont largement couverts par les médias publics et privés. Ces activités de communication ont contribué à briser les barrières pour permettre à la réforme de la formation engagée dans le cadre de AFOP d'être mieux connue et adoptée par les autres parties prenantes. Elles ont enfin donné l'occasion d'améliorer l'image de la formation agricole et rurale en la sortant de l'anonymat pour devenir un point capital dans l'agenda politique.

Cependant, les activités de communication mieux ciblées (à destination de l'Etat et des bailleurs de fonds, des personnels des administrations, de la société civile, des apprenants et des parents) pourraient améliorer l'efficacité de la rénovation en cours.

5.4.1.5. Un environnement favorable de mise en œuvre de la rénovation

L'autonomie de fonctionnement dont bénéficie le programme AFOP permet la mise en œuvre des activités approuvées par son Comité de Pilotage de manière harmonieuse. Cette autonomie qui est rarement rencontrée dans certaines administrations publiques camerounaises où le plus souvent les « Contrôleurs Financiers » tendent plutôt à « phagocyter » les gestionnaires des crédits au lieu de les appuyer, permet à AFOP de mobiliser à souhait l'accompagnement à distance du Consortium, ainsi que les ressources financières à travers la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), une structure de gestion des finances publiques et des bailleurs de fonds, bien appréciée pour son intégrité et sa bonne gouvernance.

5.4.1.6. Un personnel engagé et motivé dans la rénovation de la FAR

L'engagement et la motivation des équipes rencontrées à tous les niveaux, de la coordination nationale du programme AFOP jusqu'au niveau des centres et des écoles constituent une force dans la mise en œuvre de la réforme. Ces professionnels qui travaillent dans une ambiance de franche collaboration, au-delà des heures et même les week-ends et jours fériés, concourent à la réalisation des objectifs du programme. C'est ainsi que, sur la base des résultats enregistrés, AFOP dans sa deuxième phase, aura à gérer non seulement la formation des jeunes, mais aussi le volet « accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle ».

5.4.1.7. Une meilleure reconnaissance politique de la FAR

Sur la base des forces ci-dessus mentionnées, l'un des meilleurs résultats atteint par l'expérimentation de la rénovation aura été une meilleure reconnaissance politique de l'importance de la formation en tant que pilier de la relance de l'agriculture au Cameroun⁸³. Ce qui permet au programme de négocier une deuxième phase du projet plus ambitieuse en termes d'objectifs (formation et accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des apprenants) et augmentation du budget en conséquence.

En dépit d'excellents résultats enregistrés, le processus de rénovation de la FAR fait face à certaines difficultés.

5.4.2. Les faiblesses du processus de rénovation du dispositif de la FAR

Les principales faiblesses concernent l'insuffisance des ressources humaines, d'approches méthodologiques, et l'insuffisance des moyens financiers nécessaires à la pérennisation de la rénovation de la FAR.

5.4.2.1. L'insuffisance des ressources humaines

Tous les moniteurs recrutés dans le cadre d'AFOP sont pris en charge par les budgets des centres qui ont une durée de trois ans. Ils sont de ce fait des contractuels et leur moyenne d'âge est de 32 ans.

L'insuffisance de ressources humaines est à deux niveaux : le premier concerne les moniteurs et les formateurs, et le deuxième concerne les référents.

La formation annuelle de 13 000 producteurs en activité, de 3 000 jeunes en situation post primaire et de 2 500 jeunes pour les métiers agropastoraux, halieutiques et para agricoles (entrepreneurs ruraux, ouvriers spécialisés, producteurs...) nécessite un important effectif de personnes-ressources, de moniteurs et de formateurs. Or, au stade actuel, la majorité des moniteurs n'ont pas encore de statut légal. De plus, la plupart des formateurs sont proches

⁸³ Discours du Président de la République au Comice Agropastoral d'Ebolowa en janvier 2011.

de la retraite (à 55 ans)⁸⁴ quand bien même leur préparation pour soutenir la rénovation des centres serait à renforcer.

Si l'on considère un taux d'encadrement de quatre moniteurs par centre de 60 apprenants pour les deux années, il faudrait 200 moniteurs dans les centres pour encadrer les 3 000 jeunes. Avec un taux d'encadrement du même ordre des jeunes dans les métiers agropastoraux, il faudrait 160 formateurs dans les écoles. Pour atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2015, et en tenant compte des abandons de poste, le programme de rénovation devrait disposer d'environ 250 moniteurs et 200 formateurs, chiffres largement supérieurs à la situation actuelle où on compte seulement 119 moniteurs, et moins d'une centaine de formateurs.

L'une des faiblesses en termes d'expertise nécessaire au processus de rénovation de la formation est l'insuffisance des référents dans des activités intéressant les apprenants. On ne trouve pas toujours de référents spécialisés dans les métiers fléchés par les apprenants dans la plupart des localités. Parfois, s'ils ont les compétences professionnelles nécessaires, ils n'ont pas toujours les compétences pédagogiques requises pour l'encadrement approprié des apprenants.

Par ailleurs, le nombre de référents est aujourd'hui de 608, chiffre largement inférieur au nombre d'apprenants, ce qui amène certains d'entre eux à accepter deux, voire plus d'apprenants pendant les deux semaines d'alternance.

5.4.2.2. L'absence de soutien logistique aux référents impliqués

Les référents sont généralement des exploitants agricoles, approchés par les centres ou par les apprenants, qui ont accepté d'accueillir ces derniers en alternance de 15 jours par mois au sein de leur exploitation. Ils ont été préalablement informés du principe de formation par alternance, ainsi que des techniques d'apprentissage. Leur assigner la mission de co-formation nécessite qu'ils consacrent une partie de leur temps aux apprenants. Dans l'approche de formation par alternance tripolaire mise en œuvre dans le cadre de la rénovation, les référents ne devraient pas manœuvrer les apprenants. Cependant, sans contrepartie financière, ils ont pourtant la charge de les héberger, de les nourrir, de veiller sur leur santé, et dans certains cas, de payer leur transport retour au centre.

Certains référents rencontrés pendant l'étude ne trouvent pas d'intérêt à accueillir les apprenants sans soutien logistique. Il s'en suit des démissions de référents dans certaines localités. C'est ainsi que Monsieur Njoke Johnson, référent et chef traditionnel dans la localité de Muyuka, révèle : « il y avait six référents au début du programme AFOP dans l'arrondissement de Yoke (Sud-Ouest) ; maintenant il n'en reste plus que deux, certains ayant démissionné, en absence de réel soutien logistique ». Il poursuit en insistant que « les

⁸⁴ Par exemple, les moyennes d'âge des formateurs et des directeurs des centres rencontrés pendant l'étude sont respectivement de 48 et 50 ans.

référents ont besoin du renforcement de capacités et d'appuis matériel et financier pour améliorer les conditions d'accueil des apprenants».

Il est tout de même important d'indiquer ici que le poste de travail de référent est encore expérimental et de ce fait en cours de maturation. Du point de vue d'AFOP, l'une des conditions de recrutement des référents est leur libre volonté de partager leur savoir-faire avec les générations futures. Il n'est pas question de les transformer en salariés, le contrôle de leur travail devenant une source de conflit. Les encouragements envisagés pour les référents sont : reconnaissance formelle (médaille et autres), formation de perfectionnement, parrainage auprès du programme ACEFA pour l'appui à l'investissement... Il est à souligner que certains référents y tirent un grand intérêt en termes de main d'œuvre et d'analyse systémique de l'exploitation, d'autres de reconnaissance sociale.

5.4.2.3. *La durée d'alternance considérée courte dans l'approche méthodologique de la rénovation mise en œuvre*

Les référents trouvent la durée de l'alternance (2 semaines) très courte ; ce qui ne laisse pas toujours la chance aux apprenants de mener une activité jusqu'au bout, par exemple, suivre un cycle de production de volaille. Au final, l'apprenant a des idées diversifiées, mais reste presque incapable de conduire une activité pratique de bout en bout.

5.4.2.4. *L'absence d'ateliers pédagogiques dans les centres*

La plupart (46 %) de directeurs rencontrés souhaitent l'instauration d'ateliers pédagogiques (fermes de production animales et végétales) dans les centres, non seulement pour servir de travaux pratiques aux apprenants, mais aussi pour générer des ressources alimentaires et financières indispensables à la pérennisation des réformes engagées. Pour les centres qui en disposent, leurs directeurs ne sont pas disposés à abandonner leurs fermes pédagogiques. Bien au contraire, ils souhaitent et sollicitent même l'appui du Gouvernement pour leur expansion. Sinon, où, quand et comment les apprenants pourront-ils apprendre par exemple à conduire et entretenir un tracteur et accessoires, outils actuellement montés à l'usine d'Ebolowa (région du Sud) dans le contexte de développement d'une agriculture de deuxième génération soutenue par le Gouvernement⁸⁵ ?

Dans le même ordre d'idée, une ONG internationale en l'occurrence Heifer International se propose d'appuyer les fermes pédagogiques avec des animaux de races améliorées (volaille, porcins, bovins...) dans le cadre d'un partenariat à développer, si le programme AFOP en faisait la demande.

Cela dit, le périmètre entre ateliers pédagogiques et ateliers de production reste confus. De plus l'expérience des écoles publiques sur ce point au plan de la gouvernance est déplorable. Ainsi sa justification comme mécanismes alternatifs de financement reste à prouver.

⁸⁵ Les premiers tracteurs montés par l'usine d'Ebolowa ont été donnés gratuitement à l'École Technique d'Agriculture d'Ebolowa par le MINADER selon le *Cameroon Tribune*, 14 mars 2012.

5.4.2.5. *L'absence des métiers de gestion des finances rurales et de conseillers financiers*

Parmi les métiers identifiés dans le cadre de la rénovation de la formation, ceux liés à la gestion des finances, aux conseils en gestion et aux finances rurales n'ont pas encore été pris en compte. Pourtant, il y a un besoin en ressources humaines qualifiées pour mieux apprécier les besoins financiers des producteurs, pour les suivre et les conseiller dans la recherche des financements et la gestion de leurs entreprises agricoles.

5.4.2.6. *La faiblesse relationnelle avec d'autres partenaires clés de la rénovation du secteur agricole*

Tout au long de l'étude, on a noté l'absence de liens entre le processus de rénovation de la formation et d'autres partenaires clés de la rénovation, en l'occurrence la recherche et l'innovation agricole. Les centres devraient être aussi des plateformes de concertation impliquant la recherche qui y trouverait l'occasion de terrain de diffusion des innovations qu'elle développe (itinéraires techniques, semences animales ou végétales améliorés, procédés de transformation, etc.).

Par ailleurs, les synergies entre le programme de rénovation du dispositif de FAR et les projets au sein du MINEFOP sont à améliorer pour mieux valoriser les expériences et les ressources engagées dans la formation des jeunes.

5.4.3. Les opportunités pour la rénovation du dispositif de la FAR

5.4.3.1. *Un environnement favorable au développement de l'agriculture*

Au-delà d'énormes potentialités agro-pastorales et halieutiques, riches et diversifiées, et d'un marché national, sous-régional et international pour les produits, le secteur agricole national est caractérisée par l'accroissement du volume de financement des projets dont vont devoir bénéficier les apprenants : PACA, ACEFA, ESA, PDRM, PADMIR, PAPA...

A côté de ces différents projets, le montage des tracteurs et matériels agricoles à Ebolowa (entre sept et dix tracteurs par jour) permettra de réduire la pénibilité des travaux agricoles, l'une des causes du rejet de ce secteur par les jeunes.

5.4.3.2. *La politique de décentralisation favorable à la formation et à l'insertion socioprofessionnelle des apprenants*

L'implication des élus locaux dans les conseils de gestion est une stratégie de pérennisation du programme. Certaines mairies commencent à budgétiser des ressources pour le fonctionnement des centres. Il est beaucoup plus attendu des communes dans le cadre de la décentralisation en cours au Cameroun, leur implication effective dans la gestion du foncier, l'organisation des producteurs, la construction des infrastructures socio-économiques (ouverture des pistes rurales, points d'eau, barrages de retenue, etc.), autant d'actions devant

concourir à l'insertion socioprofessionnelle des apprenants pour faciliter la production, la collecte, la transformation et la commercialisation de leurs produits.

5.4.4. Les menaces au processus de rénovation de la formation

La définition du périmètre de la formation agricole et rurale dans un contexte où plusieurs ministères et acteurs y interviennent et l'insuffisance des financements publics affectés à la formation sont parmi les menaces qui pèsent sur la pérennisation des activités après la rénovation du dispositif de formation agricole et rurale au Cameroun.

5.4.4.1. La définition du périmètre de la formation agricole et rurale

La définition du périmètre de la formation agricole et rurale, dans un contexte où plusieurs ministères y interviennent contribuerait à remettre de l'ordre dans le secteur, à limiter les conflits d'interventions, pour une efficacité dans l'utilisation des ressources.

5.4.4.2. L'insuffisance des financements affectés à la formation

Les centres de formation sont fragilisés en raison de budgets jugés insuffisants et d'une dépendance excessive vis-à-vis du financement apporté par le programme l'AFOP ou des partenaires extérieurs pour la majorité des centres privés. La majorité des centres privés souhaitent intégrer le programme pour bénéficier des financements conséquents. Ils sollicitent la prise en charge des formateurs par l'Etat ou par les communautés locales décentralisées, afin de réduire les charges de fonctionnement.

Par ailleurs, la mise en place des fermes d'application dans un centre, et l'affectation des parcelles de culture ou des lots d'animaux à entretenir aux apprenants seraient des atouts pour améliorer la formation et les ressources financières. Les témoignages recueillis auprès des différents groupes d'acteurs pendant l'enquête ont tendance à créditer l'intérêt de créer des fermes d'application pour une plus grande professionnalisation des apprenants. C'est ainsi que 53 % des moniteurs rencontrés insistent quant à l'installation d'ateliers pédagogique dans les centres.

5.4.4.3. L'insécurité foncière affectant l'installation des jeunes et des femmes

L'accès à la propriété foncière est une préoccupation majeure des jeunes, et particulièrement les femmes. Dans certaines parties du territoire national, le droit coutumier ne permet pas aux producteurs d'investir durablement dans leurs exploitations (mise en œuvre des techniques antiérosives, plantation d'arbres, etc.), parce qu'à tout moment, ils peuvent être expulsés – on les dit « déguerpis » - par les chefs traditionnels.

5.4.4.4. L'appropriation et la pérennisation des dispositifs de formation agricole et rurale en rénovation

L'appropriation et la pérennisation des dispositifs de formation à la fin du programme restent une préoccupation permanente des différents partenaires rencontrés au cours de

l'étude. Ils se demandent pendant combien de temps l'Etat et l'Agence française de Développement (AFD) pourraient soutenir le financement des centres ? Quels rôles les communautés locales décentralisées pourraient jouer dans la mesure où les centres ne sont pas circonscrits à une commune ? Comment assurer l'appropriation et la pérennisation des dispositifs de formation, en l'absence d'interventions de l'Etat et de l'AFD ? Quelles seraient les contributions matérielles ou financières attendues des membres du conseil de gestion, des référents, des parents ou des apprenants en vue de garantir la pérennisation des activités des centres ainsi rénovés ? Le coût et le financement de la formation sont des sujets d'intérêt qui méritent d'être approfondis dans le cadre d'une nouvelle étude.

5.4.4.5. Une image négative de l'agriculture auprès des jeunes

L'agriculture a une mauvaise image auprès des jeunes : elle est considérée comme un métier dégradant. Cette réalité est due d'une part à l'absence d'un statut des agriculteurs, et d'autre part à la forte proportion de travail requise dans la réalisation des différentes activités agricoles, dans un contexte de faible mécanisation.

5.4.5. Résumé de l'analyse de la rénovation du dispositif de la FAR

Nous résumons ci-dessous l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (« FFOM ») de la rénovation de la formation professionnelle agricole et rurale.

Tableau 7. Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la rénovation de la formation professionnelle agricole et rurale au Cameroun

	POSITIFS	NEGATIFS
	<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
FACTEURS INTERNES	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des acteurs à différents niveaux • Développement des synergies entre acteurs (ministères, ONG, OP...) • Contextualisation de la formation (formation par alternance tripolaire, référentiels métiers adaptés) • Intense activité de communication • Environnement favorable de mise en œuvre du programme (autonomie de fonctionnement) • Personnel engagé et motivé • Meilleure reconnaissance politique de la formation agricole (augmentation du budget de la deuxième phase) 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de ressources humaines (moniteurs, formateurs, et référents) • Absence de soutien logistique aux référents impliqués dans la rénovation de la formation • Durée d'alternance considérée courte dans l'approche méthodologique de la rénovation mise en œuvre • Absence d'ateliers pédagogiques dans les centres en rénovation • Faiblesse relationnelle avec d'autres partenaires clés de la rénovation du secteur agricole (ex : recherche et innovation) • Absence des métiers de gestion des finances rurales et de conseillers financiers • Méconnaissance des coûts unitaires de la rénovation de la formation agricole et rurale

	Opportunités	Menaces
FACTEURS EXTERNES	<ul style="list-style-type: none"> • Environnement favorable au développement de l'agriculture (potentialités agropastorales et halieutiques, riches et diversifiées, marché national, sous-régional et international pour les produits, accroissement du volume de financement des projets agricoles) • Politique de décentralisation favorable à la formation et à l'insertion socioprofessionnelle des apprenants (gestion du foncier, construction des infrastructures socio-économiques) • Développement de la mécanisation agricole (ouverture de l'usine de montage des tracteurs) 	<ul style="list-style-type: none"> • Définition du périmètre de la formation agricole et rurale (pluralité de tutelle de la formation, conflits d'intervention) • Insuffisance des financements de la formation dans les structures non encore pris en charge dans la rénovation • Insécurité foncière pour une gestion durable et difficultés d'accès aux jeunes et femmes • Appropriation et pérennisation des dispositifs de formation, en l'absence d'interventions de l'Etat et de l'AFD • Image dégradante de l'agriculture auprès des jeunes, en l'absence de mécanisation

6. Les dispositifs et modalités de gouvernance de la formation agricole et rurale au Cameroun

La diversité des sous-dispositifs impliqués dans la formation professionnelle agricole et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et leurs modes d'intervention amènent à se demander comment les unifier dans un système cohérent, mieux coordonné et piloté. Cette question a été discutée dans le cadre de la restitution de la présente étude. Les participants ont eu du mal à trancher, car ceux représentant l'administration, leurs propositions ne pourraient pas engager leurs ministères. Peut-être revient-il au MINFOPRA, en charge de la réforme administrative, de revoir l'organigramme de certains ministères en vue de proposer une structure centrale de coordination de la formation pour le secteur agricole et rural.

Pour y parvenir, il ressort de notre analyse qu'une étude diagnostique ferait le point sur les principaux défis de la formation professionnelle agricole et rurale à relever, la définition de son périmètre, la pertinence des outils développés et utilisés jusqu'à présent, l'analyse de la demande du marché du travail, les barrières à casser pour faciliter la mutualisation des ressources et des expériences, les risques encourus par la formation professionnelle agricole et rurale si rien ne se fait, et les mesures d'anticipation de ces risques, le financement et le coût de la formation.

Sur la base des analyses et des débats au cours de la restitution de l'étude, on peut proposer une gestion paritaire du dispositif de formation professionnelle agricole et rurale au Cameroun avec deux modalités de gouvernance : l'une pilotée par l'Etat dans son rôle régalien garant de la qualité et de l'intérêt des services publics, et l'autre pilotée par la société civile, garante de la satisfaction de la demande sociale.

6.1. Proposition de cadre de gouvernance de la FAR porté par l'Etat

Dans le contexte d'une offre multiple et diversifiée de formation professionnelle agricole et rurale, la mise en place d'une coordination de la formation professionnelle agricole et rurale présenterait de nombreux avantages :

- Mutualiser les ressources ;
- Partager les compétences et les responsabilités pour une utilisation efficiente des moyens ;
- Favoriser l'apprentissage mutuel ;
- Normaliser les actions de formation : les référentiels métiers, la certification, les profils et statuts des apprenants et des moniteurs, etc. ;

- Densifier le réseau des centres à travers le territoire national, et animer la réflexion sur leur autonomisation.

En 2001, Cyprien Bamzock⁸⁶ proposait déjà un cadre institutionnel de coordination de la formation agricole et rurale. Ce cadre reste d'actualité dix ans après (*cf.* figure 13 ci-après). Il se décline suivant les principaux axes : statut, structuration administrative et missions, outils de gestion et d'évaluation du système.

6.1.1. Le statut, la structuration administrative et les missions de la coordination nationale de la FAR

Une Agence Nationale de Coordination du Système de l'Enseignement et de Formation Agricole et Rurale (ANCSEFAR) pourrait régir le nouveau système. Les structures d'enseignement et de formation agricole et rurale en deçà de « Bac + 2 » devraient être rattachées à cette Agence. Les missions de formation antérieurement dévolues aux divers ministères techniques seraient transférées à l'ANCSEFAR pour en faire un tout plus homogène, mieux intégré et plus systémique. Les structures de formation regroupées au sein de l'ANCSEFAR seraient rattachées au niveau de chaque région agro-écologique à une Agence Régionale de Coordination du Système de l'Enseignement et de la Formation Agricole et Rurale.

Il est important de proposer que la diversité des formations soit maintenue au sein de l'ANCSEFAR ; mais au moins, qu'un minimum de normes soit respecté par toutes les parties prenantes pour que la formation reste de qualité et d'une certaine utilité pour les jeunes.

6.1.2. Outils de gestion et d'évaluation de la coordination du système national de FAR

La coordination du système devrait être dotée d'outils de gestion et d'évaluation aussi bien au plan national que régional. La concertation associera l'Etat, les représentants des professionnels du secteur rural, les représentants des organisations fédératives regroupant les établissements privés agricoles, les personnels formateurs, et les apprenants.

6.1.3. Outils de concertation de la FAR

Comme outil de concertation, le système serait doté d'un Conseil National de l'Enseignement et de la Formation Agricole et Rurale (CNEFAR) et d'une Commission Professionnelle Consultative (CPC).

6.1.3.1. Les instruments de pilotage de la FAR

Le pilotage national du système se ferait à travers un schéma national prévisionnel et des schémas régionaux (une par région, soit dix au total) prévisionnels de l'enseignement et de la formation agricole et rurale.

⁸⁶ C. Bamzok Ntol, 2001, déjà cité, p. 13.

6.1.3.2. Les outils d'évaluation de la FAR

L'évaluation interne serait faite à partir du bilan annuel et des rapports de l'inspection. L'évaluation externe serait faite par l'Observatoire National de l'Enseignement et de la Formation Agricole et Rurale. Le système préconisé doit être compris comme une organisation parapublique ayant pour tutelle une administration publique du secteur rural en l'occurrence et pour l'instant, le MINADER. Ceci tient de l'impératif de cohésion et de l'intégration optimale des composantes actuellement éparses du système. L'Etat continuera à travers l'Observatoire National et l'Agence Nationale de Coordination du Système d'Enseignement et de Formation Agricole et Rurale à préserver l'intérêt commun et l'équité, veiller sur la réglementation des services, les résultats et le contrôle de qualité, et participer au financement du système.

6.2. Un cadre de gouvernance de la formation agricole et rurale porté par la société civile (« réseau FAR Cameroun »)

La participation de la société civile est considérée comme indispensable pour assurer une planification fondée sur les besoins réels des populations, une réalisation des activités au niveau local, et pour renforcer la responsabilité du Gouvernement envers les citoyens. Par définition, « la société civile est l'ensemble des institutions (associations, organisations, syndicales, etc.) à but non lucratif, librement constituées, indépendantes du politique et de l'administration publique, et dont le but n'est pas la conquête ou l'exercice du pouvoir public »⁸⁷.

L'atelier de restitution des résultats de l'étude aux acteurs de la FAR et ceux rencontrés lors de la phase d'enquête a été l'occasion de mener les premières réflexions sur la nécessité d'un réseau FAR au Cameroun. Après la présentation orale du rapport et les discussions d'ordres générales, des groupes de travail ont été formés pour mener des réflexions approfondies sur des questions fondamentales de la formation agricole et rurale, et sur la nécessité de créer le réseau national FAR. Les participants ont noté pour le regretter qu'il y a beaucoup d'études faites au Cameroun ; mais il n'y a pas toujours de suite pour leur capitalisation. Aussi, ont-ils reconnu l'urgence de se regrouper au sein d'un réseau, sur la base des principes et des valeurs partagés pour être une force de propositions vis-à-vis des pouvoirs publics et des bailleurs de fonds, et de défenses des intérêts des populations rurales. Dans un premier temps, il était important de définir les finalités du réseau, et dans un deuxième temps, de définir les modalités de sa gouvernance.

⁸⁷ Tomei, 2002, *Rapport final de l'étude sur la société civile au Mali*.

6.2.1. Les finalités du réseau FAR Cameroun

Quatre principales finalités ont été retenues après croisement des idées proposées par les différents groupes de travail lors de l'atelier de restitution de l'étude⁸⁸. Le réseau FAR Cameroun visera à :

- Construire l'identité de la FAR camerounaise à travers une vision commune pour disposer d'un cadre de référence partagé en matière de FAR ;
- Mutualiser les expériences, mettre en synergie les compétences, au plan national et international pour mieux répondre aux besoins de formation dans les domaines agropastoraux et ruraux ;
- Contribuer à améliorer l'efficacité et l'efficience de la formation ;
- Développer une expertise pour être force de proposition pour défendre les intérêts de la FAR en vue de contribuer à la construction d'une politique nationale de FAR.

6.2.2. Gouvernance du réseau national de la FAR

De la synthèse des discussions, il ressort que la gouvernance du réseau devra se faire de la façon suivante :

6.2.2.1. Statut du réseau national de la FAR

Au vu des finalités (défense des intérêts), le réseau ne saurait être informel. Il lui faut donc un statut juridique. Le réseau est à but non lucratif, donc ne peut pas être un Groupement d'Intérêt Economique (GIE). Il doit avoir une vision plus large - il va au-delà des intérêts des personnes membres – et il ne peut donc pas être un Groupe d'Initiative Commune (GIC). Le statut d'association semble être plus approprié, car il dépend du ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation.

Le nom du réseau proposé est FARCAM.

6.2.2.2. Statut de membre du réseau FARCAM

Peut être membre :

- Toute personne indépendante intéressée par les missions de la FAR ;
- Toute structure intéressée par les missions de la FAR.

6.2.2.3. Instances de gouvernance du réseau FARCAM

Les acteurs de la formation agropastorale ont également proposé un cadre de gouvernance du réseau FARCAM, qui se décline en :

⁸⁸ Cf. volume 6 comportant les *Documents de restitution des études*.

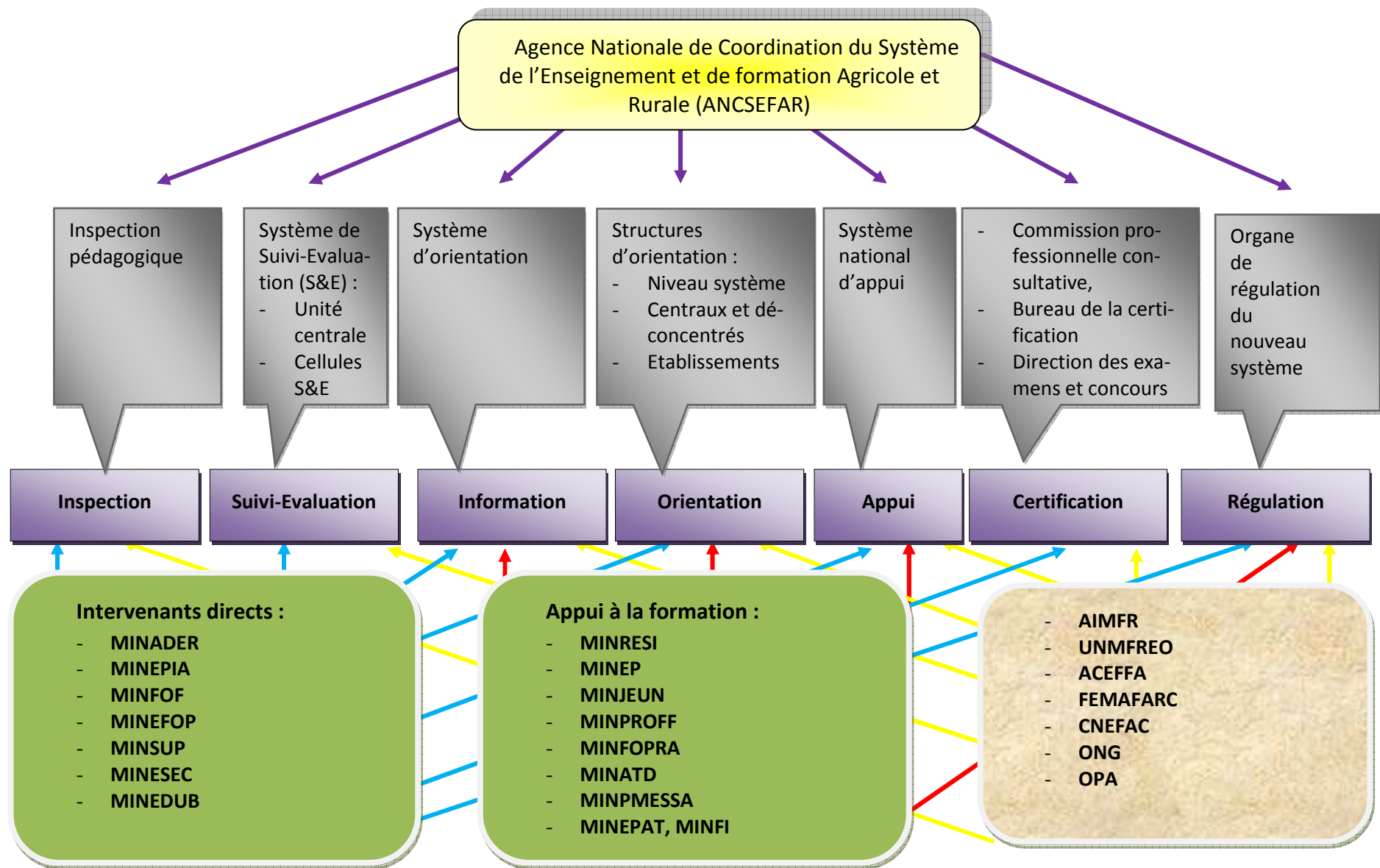


Figure 13. Proposition de cadre de coordination de la formation agricole et rurale au Cameroun

Source : Adapté de C. Bamzok Ntol, 2001, DEFACC, 2001.

- Une Assemblée Générale (organe de décision), constituée de tous les membres (reste à définir qui ils sont) ;
- Un Bureau Exécutif (élu), chargé de mettre en place les décisions (reste à préciser comment il est constitué) ;
- Un Secrétariat Permanent (recruté parmi les membres ? ou sur leurs compétences ?) qui gère les projets, les actions, etc. et rend compte au bureau d'après un cahier des charges.

A l'issue de l'atelier de restitution, un groupe de travail a été institué afin de poursuivre la mise en place du réseau FARCAM :

- Effectuer un premier travail de constitution du réseau (statut d'association) ;
- Mettre sur pied une ébauche de plan d'action ;
- Désigner un organisme ou une structure porteuse de la convention avec le réseau FAR international.

Il est important de proposer que la diversité des formations soit maintenue au sein du dispositif de gouvernance de la formation agricole et rurale ; mais au moins, qu'un minimum de normes soit respecté par toutes les parties prenantes.

6.3. Perspectives d'évolution du cadre juridique de la formation agricole dans le cadre du programme de rénovation porté par AFOP

Quatre séries de textes réglementaires devront être élaborés, concernant :

- (i) l'organisation générale du dispositif de formation professionnelle placée sous la responsabilité du MINADER et du MINEPIA,
- (ii) le statut des établissements publics,
- (iii) le statut des établissements privés et
- (iv) le statut des formateurs.

L'organisation générale de la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche devra être en cohérence avec la loi d'orientation de l'éducation n° 98/004 du 14 avril 1998. Les textes y afférents devront entre autres rappeler les missions de cette formation professionnelle, préciser les différents cycles et niveaux de formation qui en relèvent, définir les diplômes ou certificats auxquels ils préparent. Ils devront également définir les instances et les structures qui concourent au fonctionnement du dispositif, la place et le rôle de chacun d'eux, qu'ils s'agissent des services centraux et déconcentrés des ministères, des établissements publics ou privés, ou encore des collectivités territoriales, des

producteurs, des opérateurs économiques, des familles, ou de tout autre acteur de développement agricole ou rural concerné.

Les textes relatifs au statut des établissements, devront définir les règles régissant leur mode de fonctionnement administratif, financier et pédagogique. Ils devront leur conférer l'autonomie nécessaire pour s'intégrer à leur environnement et leur permettre de construire en concertation avec leurs partenaires une offre de formation adaptée. De plus ils devront associer les représentants des acteurs (producteurs, opérateurs économiques, collectivités territoriales, etc.) dans l'administration des établissements.

Les textes relatifs aux établissements privés devront notamment préciser les conditions de leur création et d'ouverture de nouvelles formations, les règles de fonctionnement qu'ils doivent respecter, les aides éventuelles qu'ils pourraient recevoir de l'Etat et les conditions de leur attribution, les contrôles auxquels ils peuvent être soumis.

Les textes relatifs au statut des enseignants doivent permettre d'une part de garantir qu'ils ont les compétences requises pour exercer leur métier et d'autre part leur assurer des conditions matérielles et morales motivantes.

7. Propositions du consultant aux principaux acteurs de la réforme du dispositif de formation agricole et rurale

Sur la base d'une lecture transversale de l'ensemble des informations collectées, des avis des acteurs rencontrés, et des débats au cours de la restitution de l'étude, il nous a semblé utile de faire quelques propositions que nous avons classées par type d'acteur : le programme AFOP, la société civile, les ministères de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) et de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA), l'Agence française de Développement et l'Etat.

Nous tenons à souligner ici en accord avec et à la demande de l'éditeur que ces propositions qui visent à améliorer durablement le processus de rénovation de la FAR au Cameroun *ne sont en aucun cas validées par le réseau international FAR* dont le dessein est justement que les principaux acteurs concernés par la formation agricole et rurale - aux premiers rangs desquels figurent, au risque d'insister, les producteurs, les productrices ou leurs représentants - apprennent à se connaître, à échanger et à décider ensemble, d'où l'appui de ce réseau à la création de plateformes nationales, structures formelles ou informelles de concertation, sur la formation agricole et rurale.

7.1. Propositions au programme AFOP

Les ambitions affichées à l'horizon 2015 (13 000 producteurs en activité ; 3 000 jeunes en situation post-primaire ; 2 500 jeunes issus du secondaire sont formés) pour la formation des producteurs et des jeunes indiquent clairement que les besoins en personnel qualifié en pédagogie d'alternance, en approche systémique du développement agricole, et en conseil, vont sans doute s'accroître les années à venir afin d'assurer un encadrement adéquat. Si jusqu'à présent la formation des formateurs au niveau des universités et des écoles nationales n'est pas prise en compte, il s'avère urgent que le programme AFOP dépasse ses objectifs initiaux pour intégrer cet important aspect. Le programme gagnerait à mobiliser les principales institutions d'enseignement supérieur telles que la FASA, l'ENSAI et l'ESMV pour proposer la formation des formateurs dans différents domaines. Cela place la formation des formateurs comme un des enjeux majeurs dans la rénovation de la formation agricole pour assurer sa qualité et sa durabilité.

La deuxième proposition au programme AFOP concerne l'instauration des fermes pédagogiques dans les centres et les écoles de formation, et la sollicitation auprès du MINADER de leur équipement avec du matériel agricole monté à Ebolowa, ainsi que les animaux de races

améliorées (volaille, porcins, bovins...) dans le cadre d'un partenariat à développer avec par exemple Heifer International.

La troisième proposition est relative à la communication. Le programme AFOP peut développer des communications plus ciblées :

- (i) à destination des dirigeants politiques et des bailleurs de fonds,
- (ii) à destination des personnels des administrations,
- (iii) à destination de la société civile, et
- (iv) à destination des jeunes et de leurs parents.

7.2. Propositions à la société civile

La capitalisation des expériences, le développement des synergies dans les interventions, la réduction des conflits de compétence, l'institutionnalisation des rapports de collaboration dans le cadre d'une plateforme nationale des parties prenantes de la formation agricole et rurale sont une nécessité. Le projet d'un réseau « FARCAM » devrait être mis en œuvre jusqu'au bout et bénéficier de l'accompagnement du réseau International FAR ; à condition que tous les membres partagent la même vision, et évitent les querelles de positionnement individuel ou institutionnel, comme c'est souvent le cas dans de telles initiatives.

7.3. Propositions aux deux ministères concernés (MINADER et au MINEPIA)

Pour s'assurer de la pérennisation des dispositifs de formation et de son développement territorial, et par anticipation de la fin des financements du C2D, des stratégies doivent dès à présent commencer à être étudiées. Elles doivent impliquer le ministère en charge des finances et celui en charge de l'économie et du plan. Différentes options de financement de la FAR sont possibles, telle la taxation à l'import des denrées alimentaires, versée dans un compte dédié. De même, le coût paramétrique de la formation mérite d'être profondément analysé dans le cadre d'une nouvelle étude.

7.4. Propositions à l'Agence française de Développement (AFD)

Au vu de l'ampleur et de la complexité de la démarche et du coût élevé de la rénovation du dispositif de formation, l'appui soutenu dans la durée de l'AFD est une impérieuse nécessité.

7.5. Propositions à l'Etat camerounais

Pour être en cohérence avec le Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE), il convient de repositionner le rôle de l'Etat dans la mise en place de la coordination, la facilitation, la régulation et le pilotage du système de formation agricole et rurale. Cette intervention assure un minimum d'harmonie dans les approches, garantit la qualité des référentiels,

et crédibilise la certification. Aussi, la mise en place d'une instance nationale de coordination de la FAR, « l'Agence Nationale de Coordination du Système de l'Enseignement et de Formation Agricole et Rurale (ANCSEFAR) », devient une nécessité. Les missions de formation antérieurement dévolues aux divers ministères techniques du secteur rural pourraient être transférées à cette instance de coordination pour en faire un tout plus homogène, mieux intégré et plus systémique.

Sur la base de cette étude, on peut penser que la rénovation du dispositif de la FAR qui permet d'adapter la formation professionnelle agricole et rurale aux besoins réels des populations, modifiant le cadre réglementaire, mobilisant les principales parties prenantes au niveau de sa construction, de sa gouvernance, de sa mise en œuvre, et de son financement, est une expérience riche d'enseignements qui contribuera à faire de l'agriculture, l'un des leviers du développement économique et social du Cameroun. Sa pérennité passera par la prise en compte des propositions par les différents acteurs, dont le programme AFOP, la société civile, les ministères du secteur rural, le bailleur de fonds et l'Etat.

8. Conclusion

Le Cameroun est un pays aux énormes potentialités agropastorales, encore insuffisamment mises en valeur. Avec une forte croissance démographique et des taux relativement élevés d'abandon scolaire au primaire et au secondaire, le secteur agricole et rural est une opportunité d'emplois pour la jeunesse. Mais le maintien de ces jeunes dans l'agriculture ne pourra être assuré que grâce à une amélioration de leur qualification et de leur insertion socio-professionnelle. La formation agricole apparaît alors comme un des outils indispensables pour y parvenir.

La formation professionnelle agricole et rurale est soutenue ou mise en œuvre par une multiplicité d'acteurs : les structures publiques ou privées de formation, les familles, les milieux socioprofessionnels, les collectivités locales, les partenaires techniques et financiers et les ONG. Afin qu'elle joue pleinement son rôle, de nombreux défis doivent être relevés en termes de : référentiels de formation adaptés, nouveaux métiers à développer, masses critiques à former, besoin en formateurs qualifiés, dispositif institutionnel approprié pouvant fédérer l'ensemble des parties prenantes de la formation, mobilisation des principaux acteurs (entreprises privées, services financiers, acteurs publics, chercheurs, OPA, ONG, partenaires techniques, financiers et du développement) pour soutenir les réformes engagées. Ces préoccupations sont au centre de la refondation du dispositif de formation professionnelle agricole au Cameroun entreprise depuis 2007, à travers le programme AFOP.

L'originalité du processus de la rénovation de la FAR au Cameroun tient du fait qu'il a été une approche globale et systémique développée à partir des expérimentations en milieu réel (des diagnostics du territoire, du centre de formation, etc.), pour déboucher sur l'adoption des textes réglementaires sur la formation au niveau du Gouvernement (MINADER et MINEPIA). Cette approche descendante ou « bottom-up » a pour avantage d'avoir associé dès le départ les principales parties prenantes (acteurs institutionnels, société civile, ONG, partenaires techniques et financiers, etc.), et particulièrement les principaux bénéficiaires et la société civile, non seulement dans le processus de la construction de la demande de formation, mais aussi dans les modalités de sa gouvernance, gage de son appropriation et de sa pérennité. Elle a ainsi permis une meilleure reconnaissance politique de l'importance de la formation en tant que pilier de la relance de l'agriculture camerounaise.

Le processus de rénovation a réussi à surmonter deux défis majeurs : mobiliser les partenaires autour de la rénovation et briser les barrières entre les ministères à différents stades de son développement et de sa mise en œuvre. AFOP est passé d'une approche sectorielle limitée à l'agriculture et à l'élevage, à une approche plus intégrative qui associe un grand nombre de ministères (y compris le MINESUP). Ainsi, plusieurs ministères participent à la définition des besoins de formation agricole et rurale des jeunes à travers les ateliers d'écriture et

d'adoption des référentiels et des textes réglementaires, des projets des centres et d'écoles, ou à l'élaboration de la deuxième phase du programme (AFOP2).

Néanmoins, le succès de la rénovation est entaché par l'insuffisance des ressources humaines, financières, et d'approches méthodologiques nécessaires à la pérennisation des actions mises en œuvre. D'où la proposition d'un dispositif de gouvernance de la formation professionnelle agricole et rurale au Cameroun avec deux modalités : l'une pilotée par l'Etat dans son rôle régalien garant de la qualité des services publics, et l'autre pilotée par la société civile garante de la satisfaction de la demande sociale.

Références bibliographiques

Note de l'éditeur :

Les documents de stratégie nationale camerounaise (DSCE/Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi - DSDSR/Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural - DSSE/Document de Stratégie Sectorielle de l'Education) ont été classés au titre des documents plutôt qu'à l'institution éditrice du document.

AFOP/Programme d'appui à la rénovation et au développement de la Formation Professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des pêches, Cameroun

- 2007 *Programme de rénovation et de développement de la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, l'élevage et la pêche. Proposé au financement C2D*, [Yaoundé,] 85 p.
(Fichier Word disponible en ligne sur c2dafof.info/index.php?option=com_docman&task=doc...)
- 2009 *Guide méthodologique de préparation des projets de centre*, 40 p.
- 2011 *Rapport d'activités 2010*, 52 p.

Ango, Pierre-Blaise, Thomas Kaou et André Beyegue

- 2007 « Comment mettre en œuvre une analyse de la demande et des besoins des jeunes ? Est-il possible d'adapter un dispositif à la diversité des attentes ? », Atelier du Réseau FAR « Insertion professionnelle et sociale des jeunes ruraux », mai 2007, Yaoundé, Cameroun, 13 p.
(Cf. <http://www.agropolis.fr/formation/pdf/Kaou-FAR-Yaounde-2007.pdf>).

Bamou, Ernest, Dominique Njinkeu et Emmanuel Douya

- 2001 « Agriculture et nouveau programme des négociations de L'OMC des années 2000: analyse économique des intérêts et options politiques du Cameroun », Contribution au projet conjoint Banque Mondiale et Consortium de la Recherche Economique en Afrique (CREA).
(<http://www.infotheque.info/ressource/9583>)

Banque Mondiale

- 2011 *Cahiers économiques du Cameroun : Vers de meilleures prestations de services. Point sur la situation économique du Cameroun*, n° 2, « Spécial Décentralisation », Banque mondiale, Unité de la réduction de la pauvreté et la gestion économique, Région Afrique, juillet, [ii +] 21 p.
(Cf. https://blogs.worldbank.org/africacan/files/africacan/cahiers_econ_cam_002_fr.pdf)

Bamzok Ntol, Cyprien

- 2001 « Aperçu sur l'évolution de l'enseignement agricole camerounais et les projets en perspective – Cameroun », 6èmes Journées d'Etudes « Ingénierie des dispositifs de formation à l'international », 11 et 12 octobre 2001, Agropolis Montpellier, p. 11-14.
(Cf. http://pmb.sicac.org/opac_css/doc_num.php?explnum_id=595).
- 2008 « Rôle des acteurs dans l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de formation rurale pour le développement (cas du Cameroun) », *Actes de la 2^e Conférence internationale du réseau FAR, 19-23 mai 2008, Rôle des acteurs dans l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de formation agricole et rurale pour le développement*, p. 89-92.
(Cf. <http://www.agropolis.fr/formation/pdf/Actes-2eme-Conference-FAR-Tunis.pdf>).

Bella, Hervé

- 2009 *Agriculture et croissance économique au Cameroun*, Yaoundé, Institut Sous-régional de Statistique et d'Economie Appliquée (ISSEA).

Biya, Paul

2011 Discours du Président de la République au Comice Agropastoral d'Ebolowa en janvier 2011, 8 p.

Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Cameroun (CCIMA)

2005 *L'Artisanat : un atout pour le Cameroun, Etat des lieux, enjeux et perspectives*, Yaoundé.

Centre International de Développement et de Recherche (CIDR)

2011 *Cameroun données générales, situation intérieure, politiques extérieures de 2010*. Mise en ligne en mars 2011, 5 p.

(<http://www.cidr.org/CAMEROUN-Donnees-generales,422.html> &
http://www.cidr.org/IMG/article_PDF/CAMEROUN-Donnes-gnrales-Situation_a422.pdf)

Coombs, Philip H. et Manzoor Ahmed

1974 *Attacking Rural Poverty: How Non formal Education Can Help*. Research Report for the World Bank Prepared by the International Council for Educational Development, Johns Hopkins University Press, Baltimore, p. 10-24 (World Bank Publication).

DSCE/Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi

2009 *Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi. Cadre de référence de l'action gouvernementale pour la période 2010-2020*, République du Cameroun, août, 174 p. (Préface par Philemon Yang).

Avec Annexes. *Matrices de suivi des stratégies sectorielles*, août 2009, 196 p.

Existe également en anglais : *GESP. Growth and Employment Strategy Paper. Reference Framework for Government Action over the Period 2010-2020*, 172 p.

Documents disponibles sur différents sites, par exemple : <http://www.minepat.gov.cm> et <http://web.worldbank.org>.

DSDSR/Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural

2005 *Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural*, Comité de Pilotage chargé de l'appui et du suivi de la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur rural, Ministère de la Planification, de la Programmation et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), xxvii + 173 p.

(Cf. le site du www.minepat.gov.cm ou encore http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf_DSDSR9.pdf).

Existe également : *Stratégie de Développement du Secteur Rural*, Synthèse du volet Agriculture et Développement rural, MINADER, janvier 2006, document de travail, v + 59 p. + ann. [84 p.].

(cf. http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf_Rapport_synthese_sdsr_MINADER.pdf)

DSSE/Document de Stratégie Sectorielle de l'Éducation

2006 *Document de Stratégie Sectorielle de l'Éducation*, Commission technique d'élaboration de la stratégie, MINEDUB/MINESCE/MINEFOP/MINESUP, 203 p.

« Draft » de 231 p. sur <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001497/149764f.pdf>.

Engelbach, Bastien

2009 « Qu'est-ce que l'éducation non-formelle ? », Site Animafac. Un réseau, des outils (<http://www.animafac.net/qu-est-ce-que-l-education-non-formelle/#>)

On peut y lire que « le site [Infed.org](http://infed.org), présenté comme l'encyclopédie de l'éducation non-formelle, très complet, propose de nombreuses ressources sur le sujet : articles d'introduction générale et entrées de type encyclopédique sur des points plus particuliers ; un outil précieux, réservé cependant aux Anglophones ».

FAO/Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

1997 *Les femmes, l'agriculture et le développement rural*, fiche documentaire

(<http://www.fao.org/waicent/faoinfo/sustdev/WPdirect/WPre0017.htm>)

2008 *Diagnostic du système national de recherche et de vulgarisation agricoles du Cameroun et*

stratégie de renforcement des capacités pour la dissémination des connaissances et des technologies agricoles, 143 p.

- Base de données de la FAO : www.faostat.fao.org, consultée le 10 novembre 2011.

FAR (Réseau Formation Agricole et Rurale)

2011 *Les enjeux du financement de la formation agricole et rurale en Afrique*, « Dossier thématique », n° 1. 24 p.

(http://www.reseau-far.com/fileadmin/user_upload/notes/Dossier_Thematique_FAR_Juin_2011.pdf)

FARA (Forum Africain pour la Recherche Agricole)

2006 *FAAP. Cadre pour la productivité agricole en Afrique/Framework for African Agricultural Productivity*, Accra, Ghana, juin, [40 p.]

(Cf. http://www.fara-africa.org/media/uploads/library/docs/fara_publications/FAAP_French.pdf - http://www.fara-africa.org/media/uploads/File/FARA%20Publications/FAAP_English.pdf pour la version anglaise).

Folefack, Denis

2003 *Analyse socio-économique de la commercialisation du cacao en zone forestière du sud Cameroun*, Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux, Belgique (Mémoire de Diplôme d'Etudes Spécialisées en Economie et Sociologie rurales).

Heifer International

2009 *Plan stratégiques (2009-2014)*, Cameroun, 51 p.

Institut National de la Statistique (INS), Cameroun

2010 *Annuaire statistique 2010*, Yaoundé, Cameroun

Kaboré, Z. Etienne

2005 « Le rôle des différents acteurs dans la mise en œuvre d'un dispositif de formation professionnelle agricole : l'exemple du Burkina-Faso », *IXe journées d'études ingénierie des dispositifs de formation à l'international : « Enseignement et formation professionnelle agricoles : entre réponses aux besoins locaux et adaptations aux évolutions internationales »*, 8-9 décembre 2005, Montpellier/Agropolis International, 9 p.

(<http://www.imnrc.org/ncn/NCs/NC%20Cameroun/New%20Sat%20Website%20additions%20May%2007/kabore%5B1%5D.pdf>).

La Coalition

2010 *Zéro produit alimentaire importé au comice agropastoral d'Ebolowa*, 36 p.

Maragnani, Alain

2006a *Quelles réflexions et quelles politiques de formation agricole et rural dans les pays d'Afrique, francophone ? Où en est la réflexion sur les formations rurales ?*, Montpellier, 18 p.

2006b *La création d'une expertise internationale en ingénierie des dispositifs de formation professionnelle au ministère de l'Agriculture et de la Pêche*, document de travail préparatoire à la réunion du groupe de travail « Formation professionnelle » du Haut Conseil de la Coopération Internationale (HCCI) du 19 octobre 2006 consacrée à des exemples de coopération en milieu rural en pays de la Zone de Solidarité Prioritaire (ZSP).

Mbili Oloume, Jean-Pierre

2006 *Présentation de l'évolution de la politique nationale de vulgarisation agricole du Cameroun*, MINADER, Yaoundé, novembre, 6 p.

(http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/Cameroun_Vulgarisation_Mbili-Atelier_Agridea-2.pdf)

MINAGRI/Ministère de l'Agriculture, Cameroun

1998 *Réforme de l'Enseignement et de la Formation Agricole et Rurale*, Séminaire National du 24 au

27 février 1998, Yaoundé, Cameroun, 132 p.

MINADER/Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Cameroun

2012 *Note d'information sur le MINADER*, 4 p

MINEFOP/Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Cameroun

2008 *Stratégie de formation professionnelle*, Rapport final, Yaoundé.

MINEFOP/AFD

2011 *Projet Centres de Formation aux Métiers*, Mission de l'AFD du 23 au 28 octobre 2011, présentation de 20 diapositives.

Mingat, Alain et Francis Ndem

2010 *Développer le premier cycle secondaire : enjeu rural et défis pour l'Afrique subsaharienne*, AFD, Département de la Recherche, Paris, 88 p. (« Document de Travail », n° 94).

(www.cefeb.org/.../afd/.../Documents-de-travail/094-document-travail)

Ondoa Manga, Tobie

2006 *Analyse des politiques agricoles mises en œuvre au Cameroun depuis 1960*, mai, 70 p. (document de synthèse, MINADER)

(Version word disponible en ligne sur www.oecd.org/dataoecd/41/36/37472112.doc)

PNUD

2010 *Profil de pays : Indicateurs de développement humain*.

([Rapports nationaux sur le développement humain pour Cameroun. hdrstats.undp.org/fr/pays/profils/CMR.html](http://Rapports_nationaux_sur_le_developpement_humain_pour_Cameroun.hdrstats.undp.org/fr/pays/profils/CMR.html))

Programme d'Appui au Système Educatif (PASE)

2009 *Réalisation d'une étude de faisabilité et d'un plan d'affaires du centre interuniversitaire des ressources documentaires (CIRD)*, Cameroun. 64 p.

Rapport d'état du système éducatif camerounais

2003 *Éléments de diagnostic pour la politique éducative dans le contexte de l'EPT et du DSRP*, 234 p.

République du Cameroun

2003 *Document de stratégie de réduction de la pauvreté*, Yaoundé.

2007 *Déclaration de la politique nationale de l'emploi*, Yaoundé.

République du Cameroun/PNUD

2006 *Rapport sur la Pauvreté Rurale au Cameroun*, 168 p.

Tomei

2002 *Rapport final de l'étude sur la société civile au Mali. Analyse des résultats - Equipe CERCA*, Mali.

Tsafack, Nanfosso Roger

2006 « La dynamique de l'enseignement supérieur privé au Cameroun. Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique », *Journal of Higher Education in Africa/Revue de l'enseignement supérieur en Afrique (JHEA/RESA)*, vol. 4, n° 2, p. 99-122.

UNESCO

2011 *Profil éducation (tous les niveaux) – Cameroun*, ISU Statistiques-en-bref. 3 p.

2011 *Rapport Mondial de suivi pour l'éducation pour tous*, Glossaire, 3 p.

Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation, France

- www.mfr.asso.fr consulté le 29 novembre 2011

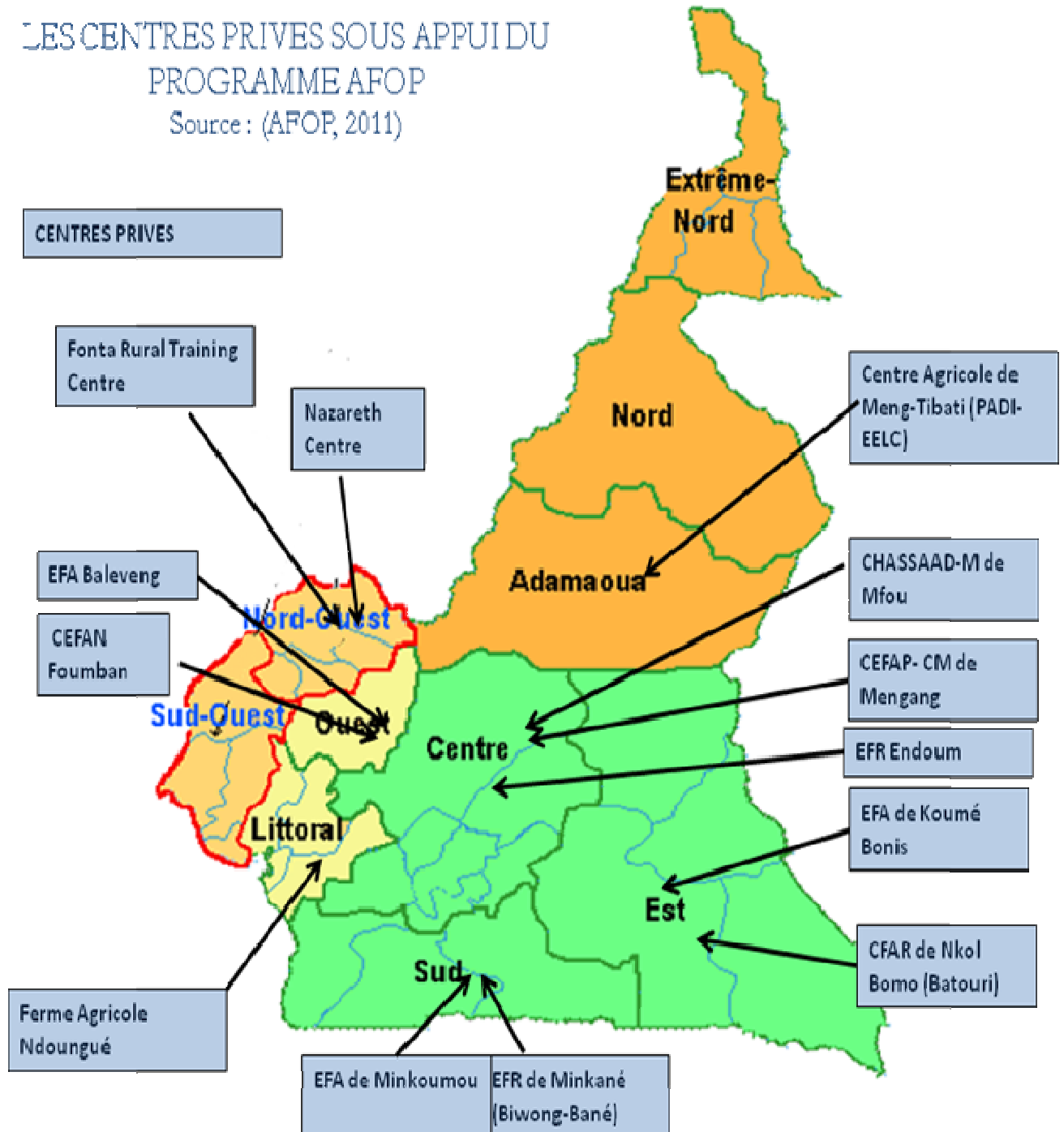
Annexes

Annexe 1.

Cartes des centres et écoles sous appui d'AFOP

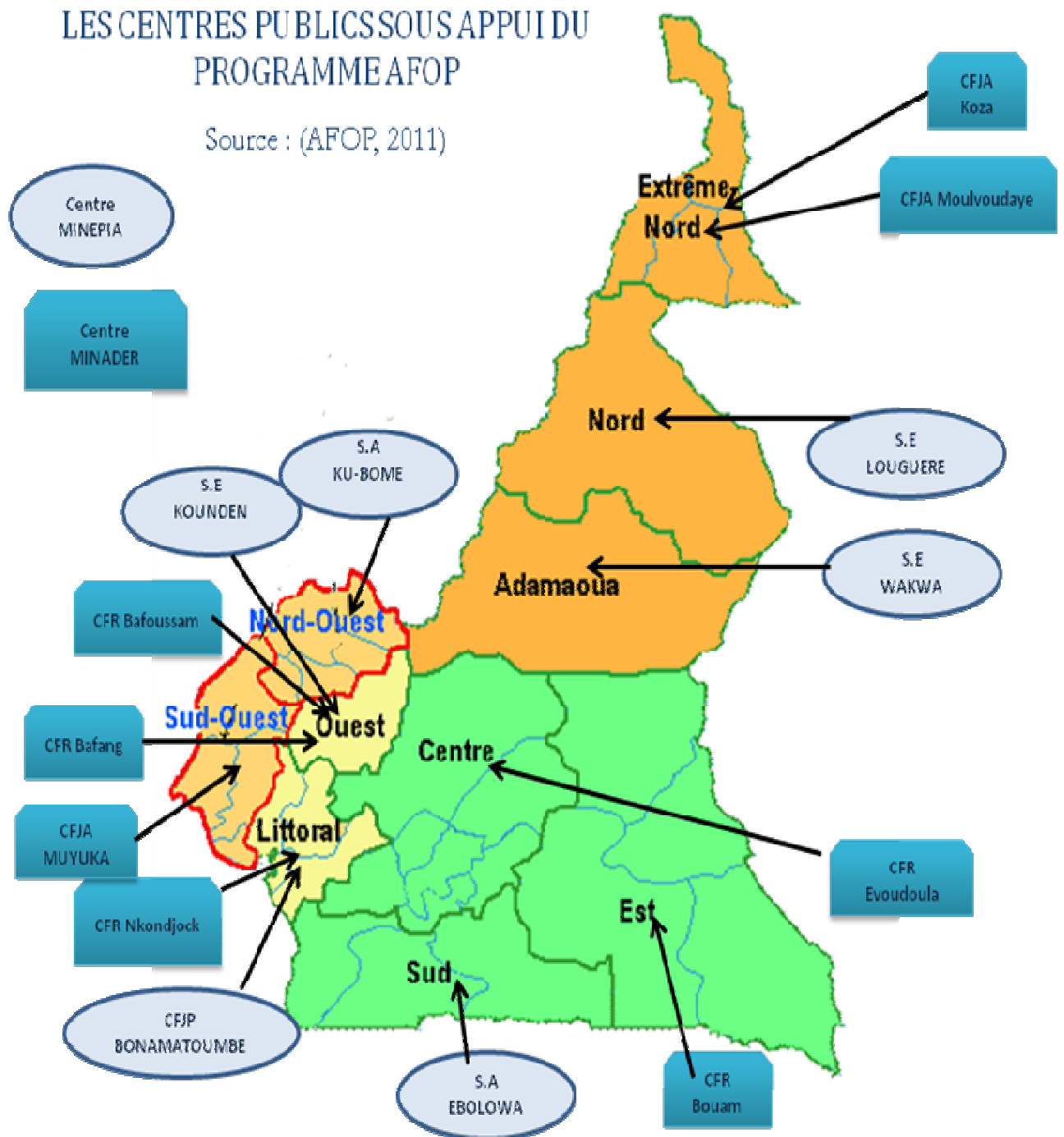
LES CENTRES PRIVÉS SOUS APPUI DU PROGRAMME AFOP

Source : (AFOP, 2011)



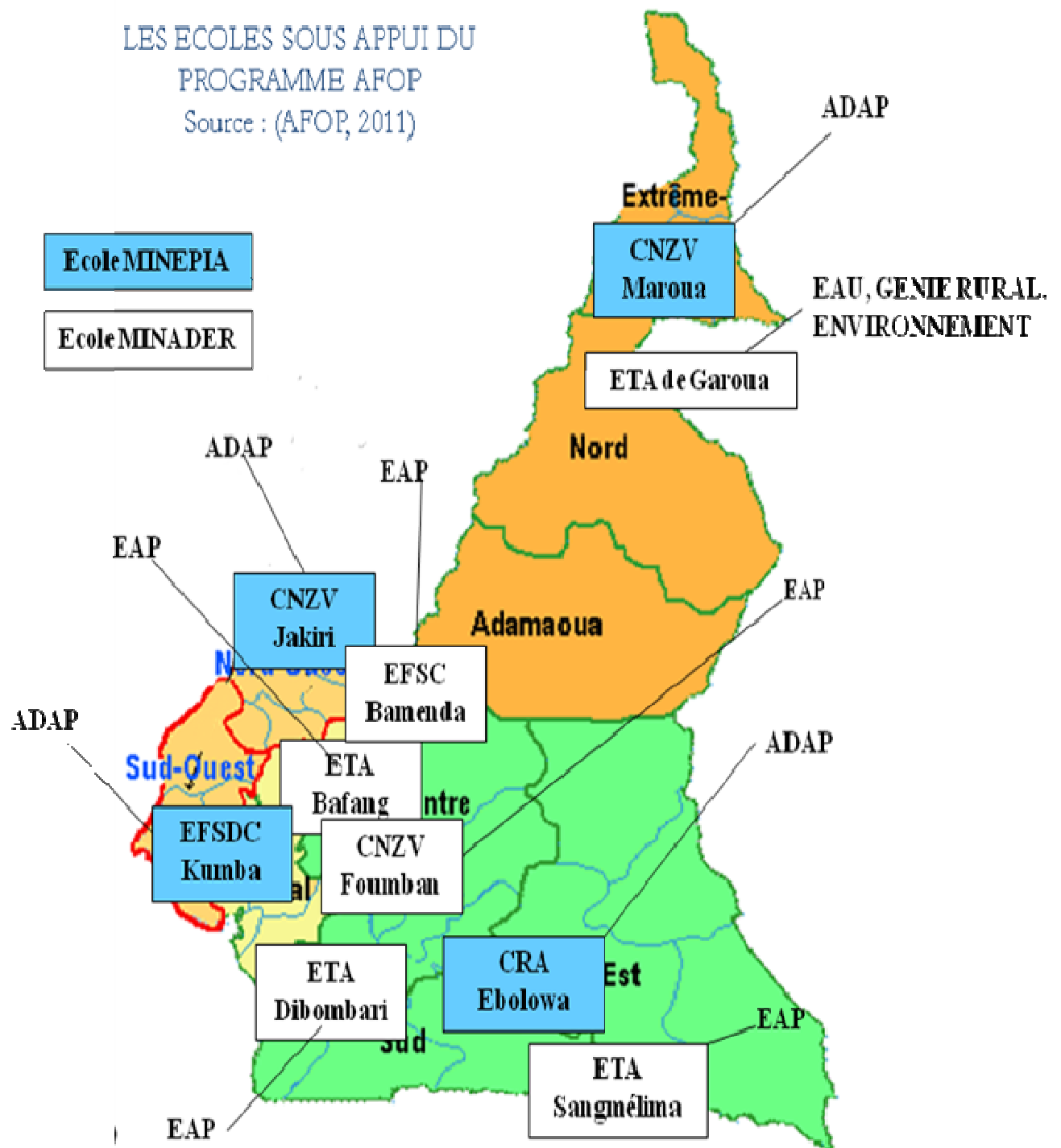
LES CENTRES PUBLICS SOUS APPUI DU PROGRAMME AFOP

Source : (AFOP, 2011)



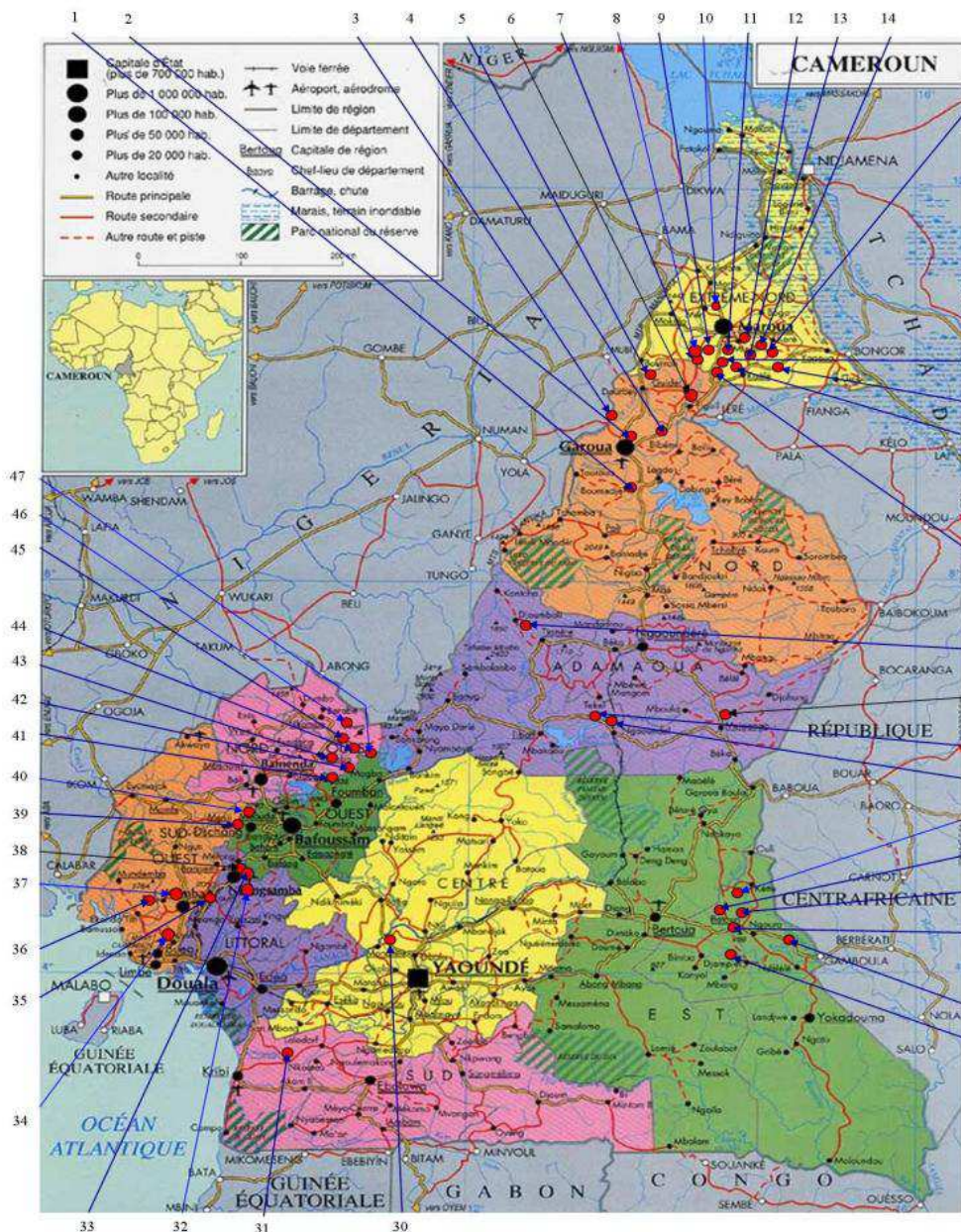
LES ECOLES SOUS APPUI DU PROGRAMME AFOP

Source : (AFOP, 2011)



Annexe 2. Localisation du réseau des Ecoles Familiales Agricoles (EFA) au Cameroun

Légende : les numéros sur la carte correspondent aux N° affectés à chaque EFA sur la liste ci contre.



N°	EFA	Région
1	Kate	Nord
2	Bajouma	Nord
3	Kodougou	Nord
4	Houla	Nord
5	Lam	Nord
6	Mboursou	Extrême-Nord
7	Ndoukoula	Extrême-Nord
8	Mongong	Extrême-Nord
9	Titing	Extrême-Nord
10	Mazi	Extrême-Nord
11	Yakang	Extrême-Nord
12	Manjackma	Extrême-Nord
13	Souaye	Extrême-Nord
14	Douaye	Extrême-Nord
15	Doukoula	Extrême-Nord
16	Guebouyou	Extrême-Nord
17	Bizili baba	Extrême-Nord
18	Guidiguis	Extrême-Nord
19	Gazaro	Extrême-Nord
20	Alme	Adamaoua
21	Meiganga	Adamaoua
22	Danfili	Adamaoua
23	Bagodo	Adamaoua
24	Mbone/espérance	Est
25	Garoua	Est
26	Sambé	Est
27	Kpakandi	Est
28	Trypano	Est
29	Kentzou	Est
30	Mbounou	Est
31	Etam kuma	Centre
32	Bikoka	Sud
33	Njombe PHP 2	Littoral
34	Melong	Littoral
35	Bakolle	South-West
36	Njombe PHP	Littoral
37	Nyandong	South-West
38	Eboko-Bajoh	South-West
39	Nkongsamba	Littoral
40	Fokamezo	Ouest
41	Three Corners	South-West
42	Bekondo	South-West
43	Kikoo	North-Ouest
44	Ngondzen	South-West

Annexe 3.

Liste des personnes rencontrées pendant l'étude au Cameroun⁸⁹

N°	NOMS ET PRENOMS	FONCTION ET STRUCTURE D'ORIGINE	TELEPHONE	E-MAIL
1	MATIKE Rigobert	Chef de la Cellule Division de l'Enseignement et de la Formation Agricoles Coopératifs et Communautaires/MINADER	77 31 62 87	matikerigobert@yahoo.fr
2	Dr MPOUOK Oswald	Chef de la Cellule enseignement Zoo-technique, Vétérinaire et halieutique/MINEPIA	22 23 65 69 77 97 60 36	ompouock@yahoo.fr
3	ANGO Pierre Blaise	Coordonnateur national d'AFOP (MINADER/MINEPIA)	22 20 36 54 97 08 90 99	angopb@yahoo.fr
4	VIRGILI Elvio	Assistant Technique d'AFOP	22 20 36 54	elviovir@yahoo.fr
5	MEDOU Jean Claude	Coordonnateur du Comité de pilotage de la Stratégie de Développement/MINPLADAT	22 23 44 97 77 51 81 16	jcmedou@yahoo.fr
6	NGOLONG Joseph	Chef de l'Equipe « Projet de Centre » C3 /AFOP	99 65 31 16 97 08 90 87	jngolong@yahoo.fr
7	NJOUONKOU Mamouda	Chef de l'équipe « Référentiel » d'AFOP	97 08 90 98 77 64 50 19	njouonkoumamouda@yahoo.fr
8	PAGNA Kalgon	Chef de la Composante Renforcement des capacités d'AFOP	97 08 90 89 77 78 66 57	kawellepa@yahoo.fr
9	BEYEGUE André	Responsable du Suivi/Evaluation d'AFOP	77 87 63 08 97 08 90 92	andrebeyegue@yahoo.fr
10	Dr. Abdou MAHAMAT	Chef de la Composante Développement de la formation des jeunes issus du Secondaire (école) d'AFOP	77 86 76 79 97 08 90 88	abmahama@yahoo.fr
11	DIBAI Luc Nestor	Comptable Matière d'AFOP	97 08 90 91	dibailuc@yahoo.fr
12	FOE NDZODO Jean-Claude	Responsable de l'équipe Pédagogique d'AFOP	97 36 79 90	foenzoda@yahoo.fr
13	NTABARESHYA Véréne	Directrice des Opérations CNEFAC	99 54 08 93	ventab13@yahoo.fr
14	ARSAC Caroline	Assistante technique CNEFAC	95 10 85 31	caroline.arsac@iecd.org
15	NGABA ZOGO Salomé	Présidente d'ACEFA	77 71 08 56	
16	ATANGANA	Responsable des Programmes à la FAO	22 21 50 84 77 65 18 35	
17	SONWA Jean Charles	SAILD		
18	EWOLE Gustave	Coordonnateur de la Composante Renforcement des capacités des organisations paysannes/CNOP-CAM	99 26 52 05	cnopcameroun@yahoo.fr
19	Dr. DIKA Daniel	Responsable de l'Appui-Suivi-Evaluation et Management des projets/CNOP-CAM	77 56 33 01	
20	FEGUE Serges	Assistant Administratif, PROPAC	99 44 08 30	
21	NCHARE Mama	Directeur de l'Education Citoyenne de l'Insertion Sociale et de la Participation des Jeunes/MINJEUN	99 95 88 46 22 23 55 94	
22	NKOULOU Martial	Coordonnateur du PAIJA/MINADER	99 55 68 15	martialnkoulou@yahoo.fr
23	NWANA SAMA Bernard	Secrétaire Général de la Chambre d'Agriculture	99 69 92 89	bsamanwana@yahoo.com
24	OYONO Levy Hervé	Coordonnateur National du PAJER-	22 23 47 96	levy_oyono@yahoo.com

⁸⁹ La signification des sigles et acronymes est indiquée en début de rapport.

N°	NOMS ET PRENOMS	FONCTION ET STRUCTURE D'ORIGINE	TELEPHONE	E-MAIL
		U/MINJEUN	99 63 86 44	
25	ABESSOLO AMOUGOU Patrice	Moniteur, Chargé de la Production CHASAADD	99 24 60 28	patabess@yahoo.fr
26	BELLA Jean	Promoteur EFR d'Endoum	77 73 75 93 94 71 73 01	
27	EKEME Thomas	Cadre d'Appui AFOP, Région du Littoral		
28	TOUMBA Gabriel	Délégué régional, MINEPIA	77 56 75 09	
29	DJOLLA DJOLLA Simon	Délégué régional, MINADER Région du Littoral	99 92 15 39 33 42 71 63	djollaepe@yahoo.fr
30	Pasteur KAMGUIA Joseph	Directeur de la Ferme Agricole de Ndoungue	99 85 80 82 70 39 47 74	
31	TAMBE BESONG Charles	Directeur, CFJA de Muyuka	96 61 81 98 74 72 54 74	
32	S.M. NJOKE Johnson	Chef de village et Référent au CFJA de Muyuka	78 26 76 05 95 95 14 12 33 32 35 39	
33	MBOUTA FON Georges	Parent d'élèves	74 62 63 31	
34	ETA TABI Emmanuel	Référent au CFJA de Muyuka	77 62 33 74	
35	OBODIA BAH TEMBI	Référent au CFJA de Muyuka	77 71 14 92	
36	NOGE EBONG Michael	Directeur du DOMAC (Destiny Orphanage Muyuka, Agricultural Commercial College) Agricultural training center, Muyuka	77 87 72 49	domacagric@yahoo.co.uk
37	BESSONG OROCK	Coordonnateur du « Rumpi Project »		
38	SADOUMA MEZOM Hubert	Chef du village de Yanda		
39	Abbé MAURICE	Coordonnateur du CODASC (Comité Diocésain de Développement des Activités Socio-Caritatives), Est-Cameroun	22 24 27 54 22 05 02 05	
40	Victor TENKEU	Délégué régional de l'Ouest/MINADER	99 81 69 62	vtenkeu@yahoo.fr
41	LOTCHOUANG Etienne	Délégué régional de l'Ouest/MINEPIA	77 94 75 92	lotchouangétienne@gmail.com
42	PEKAROU Dairou	Coordonnateur adjoint des Hauts-Plateaux d'AFOP	94 94 34 25	pekarou@yahoo.fr
43	Evali DJIMI	Chef de Division des études et projets/Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Élevage et des Forêts	79 81 58 71 94 25 34 99	evali_djimis@yahoo.fr
44	KAMDEM Jean	Référent au CFR de Bafoussam	99 81 48 92 79 87 89 48	
45	TUEKAM Donatien	Directeur, CFR de Bafoussam	99 90 61 17	donatientuekam@yahoo.com
46	TAGNE guillaume	Référent au CFR de Bafoussam	77 26 06 05	
47	FON PHILIP AWAZY	Programme Officer, PRTC de Fonta	77 76 49 03	philiawazy@yahoo.com
48	NUMFOR Godfried	Apprenant au PRTC de Fonta		
49	ABONGWA Martin	Référent au PRTC de Fonta		
50	NJAMCHU ABEDNEGO Akwo	Formateur au PRTC de Fonta	77 35 68 58 97 62 57 84	
51	DEMANOU Simon	Chef du Service des études et des projets, UCCAO	96 53 10 45 77 79 87 62	pierrespidemanou@yahoo.fr
52	KENGNE TAKAM Achille	Chef de la cellule de communication de l'UCCAO	75 30 46 66 95 30 54 67	stephaneachille@yahoo.fr
53	KALDA Moise	Formateur au CNFZV de Foumban	77 95 38 02 96 34 93 92	kalda_moise@yahoo.fr

N°	NOMS ET PRENOMS	FONCTION ET STRUCTURE D'ORIGINE	TELEPHONE	E-MAIL
54	MBOUM TSEBO Jean Paul	Formateur au CNFZV de Foumban	99 63 64 15	mboumtsebojeanpaul@yahoo.fr
55	MANDOU Hanatou	Apprenant au CNFZV de Foumban	79 17 51 59	
56	ENOAH MBATONGA Jacob	Apprenant au CNFZV de Foumban	74 80 90 08	
57	NJIFENJOU Soulé	Directeur, CEFAN de Foumban	77 72 62 82	soulenjifenjou@yahoo.fr
58	BOWA Alima	Apprenant au CEFAN de Foumban	70 63 51 76	
59	NGAMDAMOUM Simon	Apprenant au CEFAN de Foumban	99 17 35 15	
60	ONANA Luc	Formateur, CRA d'Ebolowa	22 04 96 01	
61	TCHUENKAM Joseph	Formateur, CRA d'Ebolowa	22 04 96 06	jtchuenkam@yahoo.fr
62	MBIDA Antoine	Directeur, CRA d'Ebolowa	77 58 79 09	
63	Yolande NGUENDA MANI	Directrice, EFA de Minkane	22 06 27 08	manisecondineyo@yahoo.fr
64	ZIE ONDOUA Emilienne	Monitrice, EFA de Minkane		
65	NTYAM Frédérique	Monitrice, EFA de Minkane		
66	FOUDJO Jonas	Directeur du Centre de formation de Kounden	99 85 84 72	foudjo2jonas@yahoo.fr
67	NSANGOU Issah	Président du Conseil de gestion du Centre de formation de Kounden	99 13 21 30 78 18 35 08	
68	Pr MANJELI Yacouba	Doyen de la FASA	77 58 16 46	ymanjeli2@yahoo.fr
69	BAKADJAÏ Antoine	CNFZVH		
70	MAIRAMA Maloum	CPM, Goyang	94 44 83 44	
71	BETCHE	Directeur, CTM	77 91 36 13 99 87 71 98	batscher2002@yahoo.fr
72	BOUBA KAMSALA	Chargé du suivi et d'appui aux agences, Crédit du Sahel	75 79 81 70	boubakamsala@yahoo.fr
73	Dr. MADI Ali	ISS (AEPD)	96 37 01 67 22 69 65 08	madi838@yahoo.fr
74	BOUBA Müller	CFAP Garoua	94 81 40 01	
75	Pr. MBOFUNG Carl Moses	Directeur Ecole Nationale Supérieure des Sciences Agro-Industrielles (ENSAI)	77 78 38 40	cmbofung@yahoo.com
76	AWONO Okala	Chef du Service de scolarité, Ecole des Sciences et de Médecine Vétérinaires (ESMV)	77 51 62 27 77 23 64 35 99 54 22 55	ecoleveterinaire@yahoo.fr awonok@yahoo.fr
77	DOMISECK BATIFOTAM Clotilde	Chef du Service formation, FNE	22 23 00 62 77 73 79 36	clobad@yahoo.fr
78	POUT Samuel	Président de la FEMAFARC	99 18 12 85	samuelp@aol.fr
79	MIKALA Augustine	Directrice de la FEMAFARC	99 18 12 85	augustinemikala@yahoo.fr
80	Dr DJAKOI Henry	Directeur national de HPI		
81	Dr MOUMINI Bouba	Coordonnateur National d'ACEFA	22 20 36 18 99 69 19 82	
82	Mr. MBENGONO Mendogo	Maire de Mengang	77 49 95 58	
83	Mr. HAMADOU Ousmane	Coordonnateur régional d'APSS	99 00 82 00	
84	NGO NJIKI Lydienne	Monitrice CEFAP-CM de Bouam	97 47 89 69	
85	MBOUOMBOUO Mama	Président de l'association Jeunes Dynamiques pour le Développement Agricole de Mancha (JEDDAM)	96 14 16 89	

Annexe 4. Résultats de l'enquête quantitative

Données sur les acteurs enquêtés

Tableau i. Taux de réalisation de l'étude

Structures/Acteurs	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation (%)
Directeurs	14	13	93
Moniteurs/Formateurs	28	17	61
Apprenants	42	35	83
Référents	20	21	105
Familles	10	7	70
Membres Conseil Gestion	28	13	46
Total (Acteurs)	142	106	75

Le faible taux observé pour les membres du Conseil de gestion est dû au fait que plusieurs d'entre eux mènent des activités hors de la localité où est située le centre. Pour ce qui est des Moniteurs/Formateurs et des Apprenants, ces taux relativement s'expliquent en grande partie par le fait qu'au moment de l'enquête dans certaines localités, ceux-ci étaient en stage ou en formation.

Caractérisation des acteurs enquêtés par genre

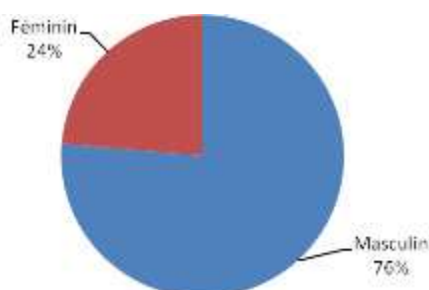


Tableau ii. Répartition des acteurs rencontrés en fonction des classes d'âge (en %)

Acteurs	< 15 ans	15 – 30 ans	31 – 50 ans	> 50 ans
Directeurs (n = 13)	-	-	69	31
Moniteurs (n = 17)	-	18	76,5	5,5
Apprenants (n = 34)	-	85	15	-
Référents (n = 21)	-	5	43	52
Familles (n = 7)	-	-	71	29
Conseillers (n = 13)	-	8	46	46

n=taille de l'échantillon

Le pourcentage des Directeurs ayant plus de 50 ans est relativement élevé. La plupart des apprenants (85,3 %) ont un âge compris entre 15 et 30 ans. L'échantillonnage n'a pas révélé d'apprenants « trop » jeunes, ni beaucoup d'apprenants « trop » vieux, ce qui est rassurant quant à l'homogénéité des groupes en termes de classe d'âge.

Tableau iii. Répartition des acteurs rencontrés en fonction du niveau d'instruction (en %)

Acteurs	Niveau d'instruction				
	Aucun	Primaire	Secondaire 1	Secondaire 2	Supérieur
Directeurs (n = 13)	-	-	10	20	70
Moniteurs (n = 17)	-	7	13	60	20
Apprenants (n = 34)	-	18	26	47	9
Référents (n = 21)*	9,5	9,5	29	24	5
Familles (n = 7)	-	43	57	-	-
Conseillers (n = 13)	-	-	50	33	17

n=taille de l'échantillon

* : le total des réponses ne s'élève pas à 100 % car une partie des référents n'ont pas répondu.

Tableau iv. Répartition des acteurs rencontrés en fonction du domaine de projet (apprenants) ou de celui de l'activité principale (référent) (en %)

Acteurs	Domaine		
	Agriculture	Elevage	Autre
Apprenants (n = 35)	26	59	15
Référents (n = 21)	80	20	-

n=taille de l'échantillon

Suggestions des acteurs pour amélioration du système de FAR au Cameroun

a) DIRECTEURS

Suggestions	Effectifs	% Directeurs (n=13)
Mettre en place des ateliers pédagogiques	6	46,2
Améliorer les infrastructures socio-éducatives	3	23,1
Assurer l'installation et le suivi des formés	2	15,4
Appuyer les référents sur les plans pédagogiques et financiers	2	15,4
Former des directeurs en administration	2	15,4
Revoir le mode de gestion des centres AFOP	2	15,4
Adapter la demande de formations à l'offre de formation	2	15,4
Former les moniteurs dans la restitution à la hiérarchie	1	7,7
Améliorer les moyens de déplacement	1	7,7
Revoir le modèle de fonctionnement des centres	1	7,7
Organiser des ateliers de recyclage	1	7,7

Intégrer les communes comme partenaires clés à la gestion des centres	1	7,7
Intensifier la pratique en conservation et transformation des produits locaux	1	7,7
Légaliser le statut des centres de formation	1	7,7
Assurer le renforcement de capacités des membres du conseil	1	7,7

b) MONITEURS

Suggestions	Effectifs	% Moniteurs (n=17)
Rémunérer les référents en tant que co-formateurs	5	29,4
Attribuer des primes aux enseignants	3	18,8
Améliorer le niveau de vie des formateurs à l'école	3	17,7
Mettre en place une petite unité expérimentale où chaque apprenant pourra s'exercer sur la production qu'il aimerait faire à la sortie	3	17,7
Augmenter les salaires des moniteurs	3	17,7
Assurer la formation pédagogique des formateurs	3	17,7
Insérer la pratique dans les centres	3	17,7
Former les producteurs en activité	3	17,7
Encourager les référents dans l'accompagnement des jeunes	3	17,7
Mettre en place une bibliothèque	2	11,8
Organiser la formation des référents	2	11,8
Impliquer la population dans la formation des jeunes	2	11,8
Améliorer des infrastructures socio-éducatives	2	11,8
Définir un profil de carrière pour les enseignants	1	5,9
Imposer la présence permanente des moniteurs dans les centres	1	5,9
Vidéo projections pour améliorer la compréhension	1	5,9
Construire des dortoirs	1	5,9
Créer les centres multimédia	1	5,9
Assurer l'appui à l'installation par l'état	1	5,9
Adapter le programme à l'auto emploi	1	5,9
Réduire le rythme d'alternance	1	5,9
Revoir le niveau requis pour les apprenants	1	5,9
Mettre des infirmeries dans les centres	1	5,9
Multiplier les centres encadrés par AFOP	1	5,9
Revoir les modules de formation	1	5,9

c) APPRENANTS

Suggestions	Effectifs	% Apprenants (n=35)
Instaurer des ateliers pédagogiques	8	22,9
Introduire les TIC dans la formation	6	17,1
Imposer la formation résidentielle	3	8,6
Améliorer les infrastructures	2	5,7
Appuyer les formés à l'installation	2	5,7
Organiser les visites d'exploitation	2	5,7
Recruter en permanence des apprenants dans les centres de formation	1	2,9
Que les apprenants d'aujourd'hui soient les référents de demain	1	2,9
Assurer le suivi et évaluation des centres	1	2,9
Apporter un soutien financier lors du passage chez les référents	1	2,9
Sensibiliser les référents sur la formation des apprenants (formation des référents)	1	2,9
Création des infrastructures de loisirs	1	2,9
Proposer une évaluation ordinaire	1	2,9

Suggestions	Effectifs	% Apprenants (n=35)
Que la formation soit adéquate	1	2,9
Soutien du gouvernement à l'installation	1	2,9
Adduction d'eau potable dans les centres	1	2,9
Electricité	1	2,9
Améliorer l'hébergement	1	2,9
Canaliser les formations en fonction du domaine	1	2,9
Sélectionner des référents professionnels	1	2,9
Développer des partenariats avec les institutions de recherche pour le perfectionnement des référents	1	2,9
Augmenter la durée de stage de 2 à 12 semaines	1	2,9
Que le réseau FAR puisse prendre la relève après AFOP 2	1	2,9
Subventionner les centres existants	1	2,9
Créer de nouveaux centres	1	2,9
Imposer la discipline aux apprenants lors de leur passage chez les référents	1	2,9
Organiser les voyages d'étude chez les producteurs	1	2,9
Améliorer les sommes allouées à la ration alimentaires	1	2,9
Rémunérer les référents	1	2,9

d) REFERENTS

Suggestions	Effectifs	% Référents (n=21)
Apporter un soutien financier lors du passage chez les référents	7	33,3
Appuyer les formés à l'installation	7	33,3
Que la formation soit adéquate	6	28,6
Imposer une rigueur dans la sélection des apprenants	4	19,1
Instaurer des ateliers pédagogiques	3	14,3
Apporter un soutien du gouvernement à l'installation	3	14,3
Sélectionner des référents professionnels	3	14,3
Augmenter la durée de stage	3	14,3
Améliorer les infrastructures	2	9,5
Créer les infrastructures de loisirs	2	9,5
Canaliser les formations en fonction du domaine	2	9,5
Imposer la discipline aux apprenants pendant leur séjour chez les référents	2	9,5
Suivi et évaluation des centres	1	4,8
Sensibiliser les référents sur la formation des apprenants (formation des référents)	1	4,8
Proposer une évaluation ordinaire	1	4,8
Adduction d'eau potable dans les centres	1	4,8
Electricité	1	4,8
Améliorer l'hébergement	1	4,8
Développer des partenariats avec les institutions de recherche pour le perfectionnement des référents	1	4,8
Evaluer les apprenants pendant le stage par les référents	1	4,8

e) FAMILLES

Suggestions	Effectifs	% Familles (n=7)
Installer les jeunes formés	2	28,6
Bien former les jeunes	2	28,6
Construire des salles de classe	1	14,3
Améliorer les dortoirs	1	14,3

Renforcer la discipline	1	14,3
-------------------------	---	------

f) CONSEILLERS

Suggestions	Effectifs	% Conseillers (n=13)
Construire/améliorer des infrastructures	5	38,5
Allouer plus de moyens au Conseil pour une tenue régulière des sessions	2	15,4
Appliquer effectivement textes	2	15,4
Multiplier le nombre de centres	2	15,4
Insérer la transformation des produits dans la formation	1	7,7
Augmenter l'effectif des moniteurs	1	7,7
Bien définir la relation centre-référent	1	7,7
Recycler des producteurs en activité	1	7,7
Contrôle rigoureux de la gestion financière des centres	1	7,7
Plus de rigueur et de discipline dans les centres	1	7,7
Impliquer les chefs traditionnels	1	7,7
Organiser les séminaires entre agriculteurs et éleveurs	1	7,7
Organiser les journées portes ouvertes	1	7,7
Assurer la formation en informatique	1	7,7
Assurer la formation sur le leadership	1	7,7
Gestion du bien commun	1	7,7

Annexe 5. Cahier photographique légendé

(Crédit : Aboubakar Njoya/Youchahou Poutougnigni/Joëlle Taha/ARDS-CG, 2011-12)



Photo 1 (de gauche à droite) : Le Directeur du Centre de Formation Rurale (CFR) de Ndoungue, deux membres du conseil de gestion, trois enquêteurs, l'épouse du Directeur, la secrétaire et le chauffeur



Photo 4 : Des apprenants du CFJA de Muyuka en alternance chez un référent à Yoke, Sud-Ouest



Photo 2 : Un apprenant du CFR de Ndoungue en alternance chez un référent à Nkongsamba, Littoral



Photo 5 : Elevage des paons chez un référent à Yoke (CFJA de Muyuka), Sud-Ouest



Photo 3 : Les apprenants du Centre de Formation des Jeunes Agriculteurs (CFJA) de Muyuka en alternance chez un référent à Yoke, Sud-Ouest



Photo 6 : Elevage de cailles chez un référent à Yoke (CFJA de Muyuka), Sud-Ouest

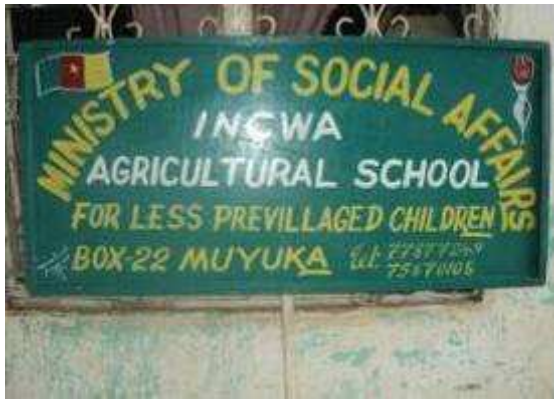


Photo 7 : Pancarte du centre privé de formation agricole et rurale (DOMAC), à Muyuka, Sud-Ouest



Photo 11 : Etang et enclos de chèvres chez un référent à Muyuka



Photo 8 : Salle de classe du centre privé de formation agricole et rurale (DOMAC) à Muyuka



Photo 12 : Enclos de chèvres chez un référent à Muyuka



Photo 9 : Exploitation agricole d'un référent à Muyuka



Photo 13 : Porcherie chez un référent à Muyuka



Photo 10 : Exploitation agricole d'un référent à Muyuka



Photo 14 : Etang piscicole chez un référent à Muyuka



Photo 15 : Rencontre du chef du village Bouam, d'un référent et du Directeur du CFR de Bouam, Est



Photo 19 : Apprenants, moniteurs et directeur du CEFAP-CM de Mengang, Centre



Photo 16 : Apprenants, moniteurs et Directeur du CFR de Bouam, Est



Photo 20 : Apprenants de l'EFA de Minkane, Sud



Photo 17 : Le coordonnateur du CODASC (Comité Diocésain des Activités Socio-Caritatives) à gauche avec les moniteurs des EFA (Ecoles Familiales d'Agriculture), Bertoua, Est



Photo 21 : Apprenants en salle de classe à l'EFA de Minkane, Sud



Photo 18 : Apprenants et moniteurs de l'EFA du Centre de Formation Agro-Pastoral Communal de Mengang (CEFAP-CM), Centre



Photo 22 : La Directrice et les apprenants en salle de classe à l'EFA de Minkane, Sud



Photo 23 : Apprenants en salle de classe à l'EFA de Minkane, Sud



Photo 27 : Ferme d'élevage de volaille d'un référent du CFR de Bafoussam, Ouest



Photo 24 : Apprenants et les moniteurs de l'EFA de Minkane, Sud



Photo 28 : Vue panoramique du campus A de l'Université de Dschang, Ouest



Photo 25 : Bâtiment abritant le Centre de Formation Rurale (CFR) et Correspondant Adjoint de zone au CFR de Bafoussam, Ouest



Photo 29 : Vue du campus C de l'Université de Dschang, Ouest



Photo 26 : Deux apprenants du CFR de Bafoussam en alternance chez un référent, Ouest



Photo 30 : Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles (FASA), Université de Dschang, Ouest

Présentation du consultant

Aboubakar Njoya, agronome-zootechnicien camerounais, a une expérience professionnelle de plus de trente années dans les domaines de la recherche pour le développement agricole et du fonctionnement des partenariats scientifiques, techniques et financiers, en Afrique subsaharienne en général et au Cameroun en particulier. Il maîtrise la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des projets et programmes de recherche et de développement agricoles ainsi que l'élaboration des politiques et des stratégies de développement agricole et rural. Il est aussi spécialisé en gestion durable des ressources naturelles.



Diplômé en Nutrition Animale (Ph.D. de l'Université d'Etat de l'Iowa, à Ames, aux Etats-Unis, en 1992, et « post-doc » à l'Ecole Royale Vétérinaire de l'Université d'Edimbourg, en 1993), A. Njoya a fait l'essentiel de sa carrière à l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD), le centre de référence en matière de recherche et d'innovations du secteur agricole au Cameroun. Il a ainsi été successivement Chercheur, Chef de Station, Chef de Station Polyvalente, Directeur scientifique et Coordinateur national du Projet d'Appui au Programme National de Recherche et de Vulgarisation Agricoles, et dernièrement Directeur général adjoint jusqu'en 2010. Il est le nouveau Directeur des programmes du Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles (CORAF/WECARD), Dakar, depuis juillet 2012.

Dr Njoya a réalisé de nombreuses expertises pour les ministères camerounais de l'Elevage et de l'Agriculture, ainsi qu'au niveau international pour des organismes tels que l'AFD, la BAD, la FAO, la CEMAC, l'UICN, l'IRD, le CIRAD, le GalvMed, le CORAF et l'APESS. Il a été plusieurs fois lauréat de bourses de recherche dont deux de la Fondation Rockefeller (Etats-Unis) et deux de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (Vienne, Autriche). Il est auteur ou co-auteur de près d'une centaine de publications, de rapports scientifiques et techniques et de quatre ouvrages. Il a également été membre du Comité d'Orientation Stratégique de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), « Horizon 2025 », ainsi que co-directeur du Programme Pilote Régional de l'IRD sur les « Changements globaux, Biodiversité et Santé en Zone Forestière d'Afrique Centrale » (PPR FTH-AC).

Le Consultant a été sélectionné par appel d'offres public pour l'étude au Cameroun et la synthèse des trois pays pour une durée totale de 45 jours. Ses coordonnées sont : *Agricultural and Rural Development Strategies Consulting Group* (ARDS-CG) - BP 33 620 - Yaoundé, Cameroun – Tél./Fax : +237 22 21 68 33 – GSM : +237 99 70 52 91 – Email : aboubakarnjoya@yahoo.fr - Site : www.ards-cg.org.

Présentation du Réseau international FAR

Le Réseau international FAR – **Formation Agricole et Rurale** - rassemble des personnes impliquées dans la conception, la gestion et le pilotage de dispositifs de formation technique et professionnelle visant un renforcement des capacités des populations rurales susceptibles de leur permettre de devenir actrices de leur propre développement. Il a été créé en 2006 à la suite d'une conférence organisée l'année précédente à Ouagadougou sur le thème « Formation de masse en milieu rural : éléments de réflexion pour la définition d'une politique nationale ».

Ses objectifs sont de favoriser les échanges sur les problématiques de rénovation des dispositifs de formation, de contribuer à la production et à la diffusion d'informations et d'expériences sur ces thèmes, et de sensibiliser les décideurs aux enjeux et conditions de la mise en place de formations professionnelles pertinentes, efficaces et financièrement soutenables.

Le réseau associe des acteurs de différentes organisations au sein d'un comité de pilotage comprenant aujourd'hui les treize pays suivants : Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, France, Guinée, Madagascar, Mali, Maroc, Sénégal, Tchad et Tunisie.

